

30.06.2023

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Comptes non audités)

SOMMAIRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	1
BILAN CONSOLIDE - ACTIF	1
BILAN CONSOLIDE - PASSIF	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4
EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	7
NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	7
NOTE 2 - CONSOLIDATION	28
NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	28
NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION	31
NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET DETTES LIEES	34
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS	35
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	35
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	38
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	41
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR	43
NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI	52
NOTE 3.6 - DETTES	56
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	58
NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	59
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI	74
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES	76
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	76
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	77
NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE	78
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	97
NOTE 5 - AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	98
NOTE 5.1 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	98
NOTE 5.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	101
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	102
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES	106
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS	106
NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	108
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS	109
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE	109
NOTE 8.2 - PROVISIONS	112
NOTE 8.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	112
NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES	114
NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	121
NOTE 10.1 - REFORME DES TAUX D'INTERET DE REFERENCE	121
NOTE 10.2 - EXPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT	124

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les montants de l'année 2022 ont été retraités (identifiés par un « R ») à la suite de la première application de manière rétrospective de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » par les filiales du secteur de l'assurance (cf. Note 1).

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

(En M EUR)		30.06.2023	31.12.2022 R	01.01.2022 R
Caisse et banques centrales		215 376	207 013	179 969
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	496 362	427 151	446 717
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	31 126	32 971	13 592
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Notes 3.3 et 3.4	90 556	92 960	112 695
Titres au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	27 595	26 143	24 149
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	83 269	68 171	57 204
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	490 421	506 635	497 233
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 3.2	(1 925)	(2 262)	131
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	Note 4.3	616	353	380
Actifs d'impôts	Note 6	4 385	4 484	4 747
Autres actifs	Note 4.4	73 792	82 315	90 045
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	3 590	1 081	27
Participations dans les entreprises mises en équivalence		209	146	95
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.3	57 535	33 958	32 848
Ecarts d'acquisition	Note 2.2	5 523	3 781	3 741
Total		1 578 430	1 484 900	1 463 573

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

(En M EUR)		30.06.2023	31.12.2022 R	01.01.2022 R ⁽¹⁾
Banques centrales		9 468	8 361	5 152
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	380 821	304 175	311 703
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	44 156	46 164	10 425
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	151 320	133 176	135 324
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Notes 3.6 et 3.9	119 923	133 011	139 177
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	546 655	530 764	509 133
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 3.2	(8 367)	(9 659)	2 832
Passifs d'impôts	Note 6	2 356	1 645	1 573
Autres passifs	Note 4.4	93 421	107 315	105 973
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	2 212	220	1
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	Note 4.3	138 746	135 875	150 562
Provisions	Note 8.2	4 577	4 579	4 850
Dettes subordonnées	Note 3.9	15 158	15 948	15 959
Total dettes		1 500 446	1 411 574	1 392 664
Capitaux propres				
Capitaux propres part du Groupe				
Actions ordinaires et réserves liées	Note 7.1	21 267	21 248	21 913
Autres instruments de capitaux propres		10 136	9 136	7 534
Réserves consolidées		34 485	34 479	30 843
Résultat de l'exercice		1 768	1 825	5 641
Sous-total		67 656	66 688	65 931
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		351	282	(833)
Sous-total capitaux propres part du Groupe		68 007	66 970	65 098
Participations ne donnant pas le contrôle		9 977	6 356	5 811
Total capitaux propres		77 984	73 326	70 909
Total		1 578 430	1 484 900	1 463 573

(1) Les soldes au 1er janvier 2022 sont présentés avant affectation du résultat et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

		1er semestre 2023	2022 R	1er semestre 2022 R
<i>(En M EUR)</i>				
Intérêts et produits assimilés	Note 3.7	26 310	30 738	13 465
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(20 621)	(17 897)	(7 206)
Commissions (produits)	Note 4.1	4 864	9 400	4 683
Commissions (charges)	Note 4.1	(2 216)	(4 183)	(2 086)
Résultat net des opérations financières		5 831	866	(2 024)
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>		5 911	1 044	(1 983)
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>		(61)	(152)	(28)
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		(19)	(26)	(13)
Produit des contrats d'assurance émis	Note 4.3	1 682	3 104	1 616
Charges des services d'assurance	Note 4.3	(859)	(1 606)	(806)
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	Note 4.3	(5)	(19)	(25)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis	Note 4.3	(3 679)	4 030	5 364
Produits ou charges nets financiers des contrats de réassurance détenus	Note 4.3	3	45	-
Coût du risque de crédit des actifs financiers liés à l'activité d'assurance	Note 3.8	3	1	(1)
Produits des autres activités	Note 4.2	7 936	13 301	6 634
Charges des autres activités	Note 4.2	(6 291)	(10 625)	(5 670)
Produit net bancaire		12 958	27 155	13 944
Autres charges générales d'exploitation	Note 5	(8 668)	(16 425)	(8 686)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(830)	(1 569)	(770)
Résultat brut d'exploitation		3 460	9 161	4 488
Coût du risque de crédit	Note 3.8	(348)	(1 647)	(778)
Résultat d'exploitation		3 112	7 514	3 710
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		12	15	4
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(98)	(3 290)	(3 290)
Résultat avant impôts		3 026	4 239	424
Impôts sur les bénéfices	Note 6	(753)	(1 483)	(660)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 273	2 756	(236)
Participations ne donnant pas le contrôle		505	931	454
Résultat net part du Groupe		1 768	1 825	(690)
Résultat par action	Note 7.2	1,73	1,50	(1,17)
Résultat dilué par action	Note 7.2	1,73	1,50	(1,17)

ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	1er semestre 2023	2022 R	1er semestre 2022 R
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 273	2 756	(236)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	4	578	1 366
Ecarts de conversion	(148)	1 820	2 418
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	(221)	1 278	1 876
<i>Reclassement en résultat</i>	73	542	542
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾	418	(10 849)	(8 175)
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	338	(11 029)	(8 231)
<i>Reclassement en résultat</i>	80	180	56
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres ⁽²⁾	(238)	10 050	7 433
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	16	(610)	(474)
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	23	(482)	(397)
<i>Reclassement en résultat</i>	(7)	(128)	(77)
Impôts liés	(44)	167	164
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	223	539	1 021
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	18	92	127
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	278	671	1 283
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	1	(26)	(26)
Impôts liés	(74)	(198)	(363)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	227	1 117	2 387
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 500	3 873	2 151
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>1 893</i>	<i>3 080</i>	<i>1 837</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>607</i>	<i>793</i>	<i>314</i>

(1) Dont +258 millions d'euros au titre des filiales du secteur de l'assurance au premier semestre 2023 (-10 119 millions d'euros à fin 2022 et -7 476 millions d'euros au premier semestre 2022). Ce montant doit être appréhendé en prenant en compte les produits et charges financiers enregistrés dans le cadre de l'évaluation des contrats d'assurance associés (cf. Note 4.3, tableau 4.3.C).

(2) La rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres comprend notamment les gains et pertes financiers que le Groupe a choisi d'enregistrer en capitaux propres, avant d'être recyclés en résultat, dans le cadre de l'évaluation des contrats d'assurance (cf. Note 4.3).

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres part du Groupe								
(En M EUR)	Actions ordinaires et réserves liées	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
Au 1er janvier 2022	21 913	7 534	36 412	-	(792)	65 067	5 796	70 863
Incidence de l'application de la norme IFRS17 et de la norme IFRS9 pour les filiales du secteur d'assurance (cf. Note 1)	-	-	212	-	(181)	31	15	46
Au 1er janvier 2022 R	21 913	7 534	36 624	-	(973)	65 098	5 811	70 909
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	(467)	-	(282)	-	-	(749)	(33)	(782)
Elimination des titres auto-détenus	231	-	(71)	-	-	160	-	160
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	58	-	-	-	-	58	-	58
Distribution au 1er semestre 2022 (cf. Note 7.2)	-	-	(1 371)	-	-	(1 371)	(574)	(1 945)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(16)	-	-	(16)	34	18
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	(178)	-	(1 740)	-	-	(1 918)	(573)	(2 491)
Résultat du 1er semestre 2022	-	-	-	(690)	-	(690)	454	(236)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	2 527	2 527	(140)	2 387
Autres variations	-	-	6	-	-	6	-	6
Sous-total	-	-	6	(690)	2 527	1 843	314	2 157
Au 30 juin 2022 R	21 735	7 534	34 890	(690)	1 554	65 023	5 552	70 575
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	234	1 602	(308)	-	-	1 528	-	1 528
Elimination des titres auto-détenus	(755)	-	5	-	-	(750)	-	(750)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	34	-	-	-	-	34	-	34
Distribution au 2nd semestre 2022 (cf. Note 7.2)	-	-	-	-	-	-	(180)	(180)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(72)	-	-	(72)	509	437
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	(487)	1 602	(375)	-	-	740	329	1 069
Résultat du 2nd semestre 2022	-	-	-	2 515	-	2 515	477	2 992
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(1 272)	(1 272)	2	(1 270)
Autres variations	-	-	(36)	-	-	(36)	(4)	(40)
Sous-total	-	-	(36)	2 515	(1 272)	1 207	475	1 682
Au 31 décembre 2022 R	21 248	9 136	34 479	1 825	282	66 970	6 356	73 326
Affectation en réserves consolidées	-	-	1 881	(1 825)	(56)	-	-	-
Au 1er janvier 2023	21 248	9 136	36 360	-	226	66 970	6 356	73 326
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres (cf. Note 7.1)	(914)	1 000	(348)	-	-	(262)	(51)	(313)
Elimination des titres auto-détenus (cf. Note 7.1)	862	-	(56)	-	-	806	-	806
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	71	-	-	-	-	71	-	71
Distribution au 1er semestre 2023 (cf. Note 7.2)	-	-	(1 362)	-	-	(1 362)	(434)	(1 796)
Effet des variations du périmètre de consolidation (cf. Note 7.1)	-	-	(20)	-	-	(20)	3 533	3 513
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	19	1 000	(1 786)	-	-	(767)	3 048	2 281
Résultat du 1er semestre 2023	-	-	-	1 768	-	1 768	505	2 273
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	125	125	102	227
Autres variations	-	-	(89)	-	-	(89)	(34)	(123)
Sous-total	-	-	(89)	1 768	125	1 804	573	2 377
Au 30 juin 2023	21 267	10 136	34 485	1 768	351	68 007	9 977	77 984

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En M EUR)	1er semestre 2023	2022 R	1er semestre 2022 R
Résultat net de l'ensemble consolidé (I)	2 273	2 756	(236)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	3 020	5 342	2 731
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(93)	(18)	336
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(12)	(15)	(4)
Variation des impôts différés	10	209	(9)
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	(23)	(168)	(206)
Autres mouvements	2 760	5 368	10 767
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	5 662	10 718	13 615
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	721	11 739	7 602
Opérations interbancaires	(21 838)	(11 795)	(13 865)
Opérations avec la clientèle	22 066	3 632	(3 386)
Opérations sur les autres actifs et passifs financiers	12 543	28 161	10 644
Opérations sur les autres actifs et passifs non financiers	778	(6 130)	(7 314)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	14 270	25 607	(6 319)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III)	22 205	39 081	7 060
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations ⁽¹⁾	1 207	578	3 598
Flux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 123)	(9 579)	(6 480)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(3 916)	(9 001)	(2 882)
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(1 573)	(712)	(2 706)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(724)	498	2 421
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(2 297)	(214)	(285)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	(2 429)	2 354	2 292
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	13 563	32 220	6 185
Caisse et banques centrales (actif)	207 013	179 969	179 969
Banques centrales (passif)	(8 361)	(5 152)	(5 152)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	34 672	28 205	28 205
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(10 455)	(12 373)	(12 373)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	222 869	190 649	190 649
Caisse et banques centrales (actif)	215 376	207 013	183 203
Banques centrales (passif)	(9 468)	(8 361)	(9 868)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	41 943	34 672	37 540
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(11 421)	(10 455)	(14 041)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	236 430	222 869	196 834
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13 561	32 220	6 185

(1) Dont +1 958 millions d'euros liés à l'acquisition de LeasePlan : +3 786 millions d'euros liés à l'apport en trésorerie des entités LeasePlan et -1 828 millions d'euros liés à la composante numéraire du prix d'acquisition (cf. Note 2.1)

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

1. INTRODUCTION



REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Société Générale (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34 « Information financière intermédiaire ». Le Groupe inclut l'entité mère Société Générale (y compris les succursales à l'étranger) ainsi que les entités en France et à l'étranger qu'elle contrôle de manière directe ou indirecte (filiales et partenariats) ou sur lesquelles elle exerce une influence notable (entreprises associées).

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2023. Cependant, les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels ont été actualisées pour tenir compte des incertitudes quant aux conséquences des crises géopolitiques et du contexte macro-économique actuel. Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022.

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2023. Les informations présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.



MONNAIE DE PRESENTATION

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023



Amendements à IFRS 17 et IFRS 9 - IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Amendements à IAS 1 « Information à fournir sur les méthodes comptables »

Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable »

Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat - Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction »

IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE » - AMENDEMENTS A IFRS 17 PUBLIES LE 25 JUIN 2020 ET AMENDEMENTS A IFRS 17 et IFRS 9 PUBLIES LE 9 DECEMBRE 2021

Les impacts de la première application des normes IFRS 17 et IFRS 9 par les filiales d'assurance sont présentés dans le paragraphe 4 ci-après.

AMENDEMENTS A IAS 1 « INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES METHODES COMPTABLES »

Ces amendements ont pour objectif d'aider les entreprises à améliorer la pertinence des informations sur les méthodes comptables communiquées dans les notes annexes aux états financiers et l'utilité de ces informations pour les investisseurs et les utilisateurs des états financiers.

Le Groupe prend en compte ces amendements pour la présentation de ses comptes consolidés.

AMENDEMENTS A IAS 8 « DEFINITION D'UNE ESTIMATION COMPTABLE »

Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables.

Le Groupe prend en compte ces amendements pour la présentation de ses comptes consolidés.

AMENDEMENTS A IAS 12 « IMPOTS SUR LE RESULTAT - IMPOTS DIFFERES RELATIFS A DES ACTIFS ET DES PASSIFS RELEVANT D'UNE MEME TRANSACTION »

Les amendements viennent préciser et réduire le champ d'application de l'exemption offerte par la norme IAS 12 de ne pas comptabiliser d'impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif. Sont ainsi exclus du périmètre de l'exemption les contrats de location et les obligations de démantèlement pour lesquels les entreprises comptabilisent à la fois un actif et un passif et devront désormais comptabiliser des impôts différés.

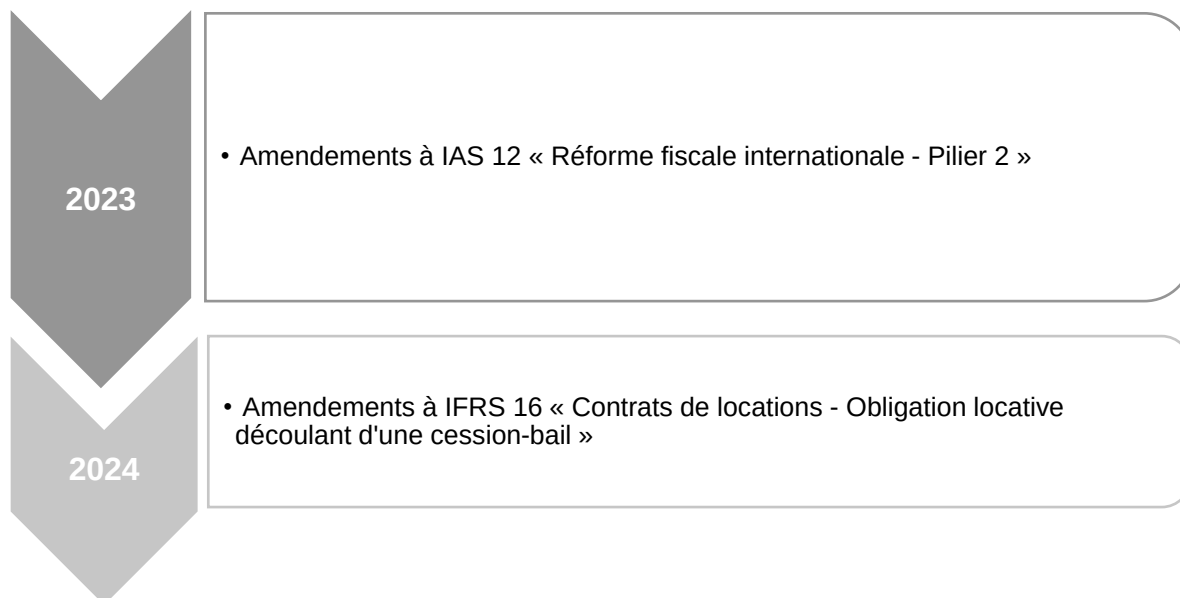
L'objectif de ces amendements est de réduire l'hétérogénéité dans la comptabilisation de l'impôt différé relatif aux contrats de location et aux obligations de démantèlement.

Depuis la date de première application de la norme IFRS 16, le Groupe considère les droits d'utilisation et les dettes locatives comme une transaction unique. Ainsi, en date de première comptabilisation, la valeur de l'impôt différé actif généré compense celle de l'impôt différé passif. Les différences temporelles nettes résultant des variations ultérieures du droit d'utilisation et de la dette locative entraînent dans un second temps la constatation d'un impôt différé. Cet amendement n'a donc aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe.

3. NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2023. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2023.

Le calendrier prévisionnel d'application des normes les plus impactantes pour le Groupe est le suivant :



AMENDEMENTS A IAS 12 « REFORME FISCALE INTERNATIONALE – MODELE DE REGLES DU PILIER 2 »

Publiés par l'IASB le 23 mai 2023.

Ces amendements introduisent une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 de l'OCDE. Cette exception s'accompagne d'obligations d'informations spécifiques à communiquer dans les comptes consolidés. Il n'est en revanche pas requis de présenter ces informations spécifiques dans les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2023.

Sous réserve de leur adoption par l'Union européenne attendue d'ici la fin de l'année, ces amendements s'appliqueraient rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Le Groupe suit l'approbation de ces amendements et a mis en œuvre une structure projet afin d'identifier les impacts et se mettre en conformité avec les nouvelles exigences comptables requises par ces amendements en lien avec la réforme fiscale internationale Pilier 2 de l'OCDE (cf. Note 6).

AMENDEMENTS A IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION - OBLIGATION LOCATIVE DECOULANT D'UNE CESSION-BAIL »

Publiés par l'IASB le 22 septembre 2022.

Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » pour être comptabilisée comme une vente. Ces amendements précisent en particulier comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de ces transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

L'analyse des effets de ces amendements est en cours.

4. PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE » ET DE LA NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS » PAR LES FILIALES D'ASSURANCE

La norme IFRS 17, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » qui autorisait notamment la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

Le 23 novembre 2021, la Commission européenne (CE) a publié au journal officiel le Règlement (UE) 2021/2036 du 19 novembre 2021 portant adoption de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Cette adoption a été assortie d'une possibilité pour les entreprises européennes de ne pas appliquer l'exigence énoncée par la norme de regrouper certains contrats d'assurance par cohorte annuelle pour leur évaluation ; cette faculté d'exemption sera réexaminée par la Commission européenne au plus tard le 31 décembre 2027.

Depuis le 1er janvier 2023, le Groupe applique la norme IFRS 17. Depuis cette date, les filiales d'assurance du Groupe appliquent pour la première fois la norme IFRS 9 « Instruments financiers » dont l'application par ces entités avait pu être différée conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IFRS 17 et IFRS 4 publiés par l'IASB le 25 juin 2020 et élargies par les règlements (UE) 2017/1988 et 2020/2097 de la Commission européenne.

Le 8 septembre 2022, l'Union européenne a adopté les amendements à la norme IFRS 17 publiés par l'IASB le 9 décembre 2021 permettant d'améliorer l'information comparative sur les actifs financiers présentée lors de la première application concomitante des normes IFRS 9 et IFRS 17.

Les principales conséquences de l'application de la norme IFRS 17 concernent :

- l'évaluation des contrats d'assurance principalement matérialisée au passif du bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte, notamment, des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- la reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, le rythme de reconnaissance de la marge en résultat est modifié. Tout profit attendu est différé au bilan et étalé en résultat sur la durée de couverture des contrats d'assurance. A contrario, toute perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat dès la première comptabilisation des contrats déficitaires ou lorsque les contrats deviennent ultérieurement déficitaires ; et
- la présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du Produit net bancaire parmi les Charges des services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux au sein du compte de résultat consolidé.

MODALITES DE TRANSITION ET DE PREMIERE APPLICATION

Norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023 est rétrospective et les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

L'évaluation rétrospective de ces actifs et passifs, et notamment des différents portefeuilles de contrats d'assurance, peut faire l'objet d'approches alternatives lorsque les informations nécessaires ne sont pas toutes disponibles. La norme permet alors d'utiliser :

- soit une approche rétrospective modifiée qui doit conduire, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, à des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective de la norme ;
- soit une approche fondée sur la juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance à la date du 1er janvier 2022.

Le Groupe a appliqué une approche rétrospective modifiée pour l'évaluation des contrats d'assurance-vie épargne et des contrats d'épargne retraite qui représentent la grande majorité de ses contrats. Les contrats de Protection-Dommages ont fait l'objet d'une approche rétrospective complète. Pour les contrats de Protection-Prévoyance une approche rétrospective complète ou modifiée a été mise en œuvre au cas par cas.

L'évaluation des contrats d'assurance réalisée sur une base actuelle, tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers relatifs aux flux de trésorerie futurs, a conduit le Groupe à modifier les modalités d'évaluation de certains actifs détenus en couverture des contrats en vue de réduire d'éventuelles incohérences comptables.

Depuis le 1er janvier 2023, date de première application de la norme IFRS 17, le Groupe évalue à la juste valeur les immeubles de placement détenus par les filiales d'assurance en couverture des contrats d'assurance émis. Il s'agit d'immeubles de placement détenus dans le cadre de la gestion des contrats d'assurance à participation directe.

En application de la norme IFRS 17, les charges générales d'exploitation (frais de personnel, charges d'amortissement des immobilisations et autres frais administratifs) directement rattachables à l'exécution des contrats sont désormais incluses dans l'évaluation des contrats d'assurance et sont présentées parmi les Charges des services d'assurance au sein du Produit net bancaire.

Les filiales d'assurance du Groupe identifient systématiquement dans les flux d'exécution de leurs contrats le montant de frais administratifs qu'elles s'attendent à supporter. Ces frais administratifs sont présentés dans la rubrique Charges des services d'assurance au sein du Produit net bancaire. En conséquence, les frais administratifs présentés par nature dans le compte de résultat consolidés sont réduits des montants alloués à l'exécution des contrats d'assurance.

Par ailleurs, les entités bancaires du Groupe sont amenées à commercialiser, via leurs réseaux d'agences, des contrats d'assurance émis par les filiales d'assurance du Groupe et leur facturent à ce titre des commissions de distribution. Ces commissions couvrent les coûts supportés par les entités bancaires pour la commercialisation de ces contrats, auxquels s'ajoute une marge. S'agissant d'une facturation réalisée entre des entités contrôlées par le Groupe, la marge interne perçue par l'entité bancaire et supportée par l'entité d'assurance est éliminée dans les comptes consolidés. Par ailleurs, les frais administratifs supportés par les entités bancaires au titre de la distribution des contrats d'assurance sont considérés comme des frais directement rattachables à l'exécution des contrats et sont donc intégrés à l'évaluation de ces derniers et présentés dans la rubrique Charges des services d'assurance. La marge sur services contractuels des contrats d'assurance distribués par les entités bancaires du Groupe est ainsi déterminée en tenant compte à la fois des coûts supportés par l'entité bancaire distributrice (hors marge interne) et des autres frais directement rattachables supportés par l'entité d'assurance.

Norme IFRS 9

La première application de la norme IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe au 1er janvier 2023 est rétrospective.

Par cohérence avec les modalités de transition de la norme IFRS 17, et afin de fournir une information plus pertinente, le Groupe a retraité les données comparatives de l'exercice 2022 relatives aux instruments financiers concernés de ses filiales d'assurance (incluant les instruments financiers décomptabilisés au cours de l'exercice 2022 conformément à l'amendement IFRS 17 prévoyant de présenter l'information comparative concernant un actif financier comme si IFRS 9 avait été auparavant appliqué à cet actif).

Les différences d'évaluation (incluant l'évaluation du risque de crédit) des actifs et passifs financiers concernés résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Nouvelle présentation des états financiers

Au bilan, les encours comptables liés aux contrats d'assurance, précédemment regroupés dans les rubriques Autres actifs, Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance et Autres passifs sont dorénavant présentés au sein des Actifs des contrats d'assurance et de réassurance et Passifs des contrats d'assurance et de réassurance.

Les encours comptables liés aux instruments financiers et aux immeubles de placement des activités d'assurance, précédemment regroupés à l'actif dans la rubrique Placements des activités d'assurance et au passif dans la rubrique Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance sont dorénavant présentés au bilan dans les différentes rubriques d'instruments financiers en fonction de leur classement et de leur mode d'évaluation.

Au compte de résultat consolidé, dans le Produit net bancaire, les produits et charges relatifs aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance étaient précédemment regroupés dans la rubrique Produit net des activités d'assurance. Ces produits et charges, désormais évalués conformément aux dispositions de la norme IFRS 17, sont présentés dans le Produit net bancaire en distinguant les rubriques suivantes :

- les Produits des contrats d'assurance émis ;
- les Charges des services d'assurance ;
- les Produits et charges des contrats de réassurance détenus ;
- les Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ; et
- les Produits ou charges nets financiers des contrats de réassurance détenus.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers des activités d'assurance, précédemment regroupés dans le Produit net des activités d'assurance, sont dorénavant présentés dans les rubriques du compte de résultat consolidé dédiées à l'évaluation des instruments financiers, à l'exception des charges et produits relatifs au risque de crédit qui sont présentés au sein du Produit net bancaire dans la rubrique Coût du risque de crédit des actifs financiers liés à l'activité d'assurance.

Par ailleurs, dans le contexte de l'application de la norme IFRS 17, le Groupe a modifié la présentation des charges générales d'exploitation dans le compte de résultat consolidé afin d'améliorer la lisibilité de la performance du Groupe. La rubrique Autres charges générales d'exploitation regroupe désormais les montants précédemment présentés dans les rubriques Frais de personnel et Autres frais administratifs, desquels sont déduites les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance qui seront dorénavant présentées dans la rubrique Charges des services d'assurance au sein du Produit net bancaire.

IMPACTS SUR LE BILAN ET LA PERFORMANCE DU GROUPE

Les tableaux suivants réconcilient le bilan au 31 décembre 2021, présenté en tenant compte de l'application des normes IAS 39 et IFRS 4 par les filiales d'assurance, et le bilan au 1er janvier 2022, présenté en tenant compte de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17. Les tableaux incluent également le bilan au 31 décembre 2022 retraité à la suite de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17

(En M EUR)	Soldes au 31.12.2021	A	B	C	D	Soldes reclassés
		Reclassements IFRS 9			Autres reclassements	
		des actifs financiers disponibles à la vente	des prêts et créances au regard du modèle de gestion	des prêts et créances non-SPPI	autres	
Caisse et banques centrales	179 969				-	179 969
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	342 714	15 879		2 085	85 826	446 504
Instruments dérivés de couverture	13 239				353	13 592
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	43 450	67 632	1 454		-	112 536
Titres au coût amorti	19 371	4 975			22	24 368
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	55 972				1 232	57 204
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	497 164				69	497 233
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	131				-	131
Placements des activités d'assurance	178 898	(88 486)	(1 454)	(2 085)	(86 873)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	211				(211)	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (option juste valeur)	84 448				(84 448)	
Instruments dérivés de couverture	353				(353)	
Actifs financiers disponibles à la vente	88 486	(88 486)			-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 771		(1 454)	(2 085)	(1 232)	
Prêts et créances sur la clientèle	69				(69)	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22				(22)	
Placements immobiliers	538				(538)	
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance						
Actifs d'impôts	4 812				-	4 812
Autres actifs	92 898				(1 167)	91 731
Actifs non courants destinés à être cédés	27				-	27
Participation aux bénéfices différée	-				-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	95				-	95
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 968				538	32 506
Ecart d'acquisition	3 741				-	3 741
Total Actif	1 464 449	-	-	-	-	1 464 449

	Soldes reclassés	E			F		G			H	Soldes au	
		Ajustements de la valeur comptable liée aux placements			Ajustement de la valeur comptable liée aux contrats d'assurance		Comptabilisation des contrats d'assurance IFRS 17			Impôts différés	01.01.2022	31.12.2022
		Effets des reclassements	Dépréciations et provisions pour risque de crédit	Total	Décompta- bilisation IFRS 4		En contrepartie des réserves	En contre- partie des OCI	Total			
(En M EUR)												
Caisse et banques centrales	179 969			-	-				-	-	179 969	207 013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	446 504	213		213	-				-	-	446 717	427 151
Instruments dérivés de couverture	13 592			-	-				-	-	13 592	32 971
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	112 536	159		159	-				-	-	112 695	92 960
Titres au coût amorti	24 368	(218)	(1)	(219)	-				-	-	24 149	26 143
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	57 204			-	-				-	-	57 204	68 171
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	497 233			-	-				-	-	497 233	506 635
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	131			-	-				-	-	131	(2 262)
Placements des activités d'assurance	-											
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	-						355	25	380		380	353
Actifs d'impôts	4 812			-	-				-	(65)	4 747	4 484
Autres actifs	91 731		(0)	-	(1 702)		16		16		90 045	82 315
Actifs non courants destinés à être cédés	27			-	-				-	-	27	1 081
Participation aux bénéfices différée	-			-	-				-	-		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	95			-	-				-	-	95	146
Immobilisations corporelles et incorporelles	32 506	356		356	(14)				-	-	32 848	33 958
Ecart d'acquisition	3 741			-	-				-	-	3 741	3 781
Total Actif	1 464 449	510	(1)	509	(1 716)		371	25	396	(65)	1 463 573	1 484 900

	I	J	K			L			M			
	Soldes au 31.12.2021	Reclas- sements	Ajustements de la valeur comptable liée aux placements			Ajustements de la valeur comptable liée aux contrats d'assurance			Impôts différés	Soldes au 01.01.2022 ⁽¹⁾	Soldes au 31.12.2022	
						Décompta- bilisation IFRS4	Comptabilisation des contrats d'assurance IFRS 17					
			Effets des reclas- sements	Dépré- ciations et provi- sions pour risque de crédit	Total		En contre- partie des réserves	En contre- partie des OCI	Total			
(En M EUR)												
Banques centrales	5 152					-					5 152	8 361
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	307 563	4 140				-					311 703	304 175
Instruments dérivés de couverture	10 425					m-					10 425	46 164
Dettes représentées par un titre	135 324					-					135 324	133 176
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	139 177					-					139 177	133 011
Dettes envers la clientèle	509 133					-					509 133	530 764
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 832					-					2 832	(9 659)
Passifs d'impôts	1 577					-				(4)	1 573	1 645
Autres passifs	106 305					(360)	28		28		105 973	107 315
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1					-			-		1	220
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	155 288	(4 140)	-	-		(151 148)						
Provisions techniques des entreprises d'assurance	151 148					(151 148)						
Passifs financiers des activités d'assurance	4 140	(4 140)										
Passifs de contrats d'assurance	-					-	144 936	5 626	150 562		150 562	135 875
Provisions	4 850					-			-		4 850	4 579
Dettes subordonnées	15 959					-			-		15 959	15 948
Total dettes	1 393 586	-				(151 508)	144 964	5 626	150 590	(4)	1 392 664	1 411 574
Capitaux propres												
Capitaux propres part du Groupe												
Actions ordinaires et réserves liées	21 913					-			-		21 913	21 248
Autres instruments de capitaux propres	7 534					-			-		7 534	9 136
Réserves consolidées	30 631		3 318	(20)	3 298	140 983	(143 944)		(143 944)	(125)	30 843	34 479
Résultat de l'exercice	5 641				-	-			-		5 641	1 825
Sous-total	65 719		3 318	(20)	3 298	140 983	(143 944)		(143 944)	(125)	65 931	66 688
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(652)		(2 810)	19	(2 791)	8 143		(5 600)	(5 600)	67	(833)	282
Sous-total capitaux propres part du Groupe	65 067		508	(1)	507	149 126	(143 944)	(5 600)	(149 544)	(58)	65 098	66 970
Participations ne donnant pas le contrôle	5 796		2	(0)	2	666	(649)	(1)	(650)	(3)	5 811	6 356
Total capitaux propres	70 863		510	(1)	509	149 792	(144 593)	(5 601)	(150 194)	(61)	70 909	73 326
Total Passif	1 464 449	-	510	(1)	509	(1 716)	371	25	396	(65)	1 463 573	1 484 900

(1) Les soldes au 1er janvier 2022 sont présentés avant affectation du résultat et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

DETAILS DES RECLASSEMENTS REALISES POUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES AUTRES ACTIFS DE PLACEMENT AU 1ER JANVIER 2022 (COLONNES A, B, C, D ET I)

RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (COLONNE A)

L'application de la norme IFRS 9 entraîne la disparition de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente. En conséquence, les instruments précédemment présentés dans cette catégorie ont été classés dans les rubriques IFRS 9 en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de leur modèle d'activité.

Les actifs disponibles à la vente des activités d'assurance regroupaient au 31 décembre 2021 des titres de dettes (obligations et titres assimilés) pour 74 084 millions d'euros et des titres de capitaux propres (actions et assimilés) pour 14 402 millions d'euros.

Les titres de dettes considérés comme des instruments basiques (instruments financiers dont les flux de trésorerie sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû) ont été reclassés comme suit :

- les titres détenus dans le cadre d'un modèle d'activité de « collecte des flux contractuels » ont été reclassés en Actifs financiers au coût amorti pour un montant de 4 975 millions d'euros. Ce sont principalement des titres acquis à des fins de remplacement des fonds propres des filiales d'assurance.
- les titres détenus dans le cadre d'un modèle d'activité de « collecte des flux contractuels et vente » ont été reclassés en Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres pour un montant de 67 632 millions d'euros. Ce sont principalement des titres acquis à des fins de gestion des contrats d'assurance.

Les titres de dettes considérés comme des instruments non basiques et les titres de capitaux propres ont été reclassés en Actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 15 879 millions d'euros. Ces titres sont détenus à des fins de gestion des contrats d'assurance.

RECLASSEMENT DES PRETS ET CREANCES (COLONNES B, C ET D)

Les prêts et créances considérés comme des instruments basiques (instruments financiers dont les flux de trésorerie sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû) ont été reclassés comme suit :

- les prêts et créances détenus dans le cadre d'un modèle d'activité de « collecte des flux contractuels » ont été reclassés dans la rubrique Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti pour un montant de 1 232 millions d'euros, et dans la rubrique Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti pour un montant de 69 millions d'euros (colonne D) ;
- les prêts et créances détenus dans le cadre d'un modèle d'activité de « collecte des flux contractuels et vente » ont été reclassés dans la rubrique Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres pour un montant de 1 454 millions d'euros au titre des prêts sur les établissements de crédit (colonne B).

Les prêts et créances considérés comme des instruments non basiques ont été reclassés en Actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 2 085 millions d'euros (colonne C).

Les instruments financiers reclassés en Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et en Actifs financiers à la juste valeur par résultat sont principalement des obligations comptabilisées au coût amorti à la suite de l'amendement de la norme IAS 39 en 2008. Cet amendement offrait la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances.

AUTRES RECLASSEMENTS (COLONNES D ET I)

En complément des reclassements décrits ci-dessus, les autres reclassements ont eu pour objet de réaffecter le reste des encours liés aux activités d'assurance dans les rubriques comptables communément utilisées par le reste du Groupe.

Les Actifs financiers à la juste valeur par résultat du portefeuille de transaction des filiales d'assurance (211 millions d'euros), les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option (84 448 millions d'euros dont 69 383 millions d'euros d'instruments non basiques transférés en Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat), ainsi qu'un actif issu d'un accord de co-assurance indexé, précédemment présenté dans les Autres actifs (1 167 millions d'euros), ont été reclassés dans la rubrique Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les instruments dérivés de couverture ont été reclassés dans le poste correspondant pour un montant de 353 millions d'euros.

Les placements immobiliers ont été reclassés dans la rubrique Immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 538 millions d'euros.

Les passifs financiers des activités d'assurance ont été reclassés pour un montant de 4 140 millions d'euros dans la rubrique Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Il s'agit de contrats d'investissement (n'entrant pas dans le périmètre de la norme IFRS 17) et d'instruments dérivés de transaction entrant dans le périmètre de la norme IFRS 9.

DESCRIPTION DES AJUSTEMENTS DE VALEURS REALISES POUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES AUTRES ACTIFS DE PLACEMENT AU 1ER JANVIER 2022 (COLONNES E ET J)

La valeur au bilan des placements des activités d'assurance, dont le mode d'évaluation a été modifié, a été ajustée au 1er janvier 2022 par contrepartie des capitaux propres pour un montant net total de 509 millions d'euros avant prise en compte des effets fiscaux. Ce montant inclut :

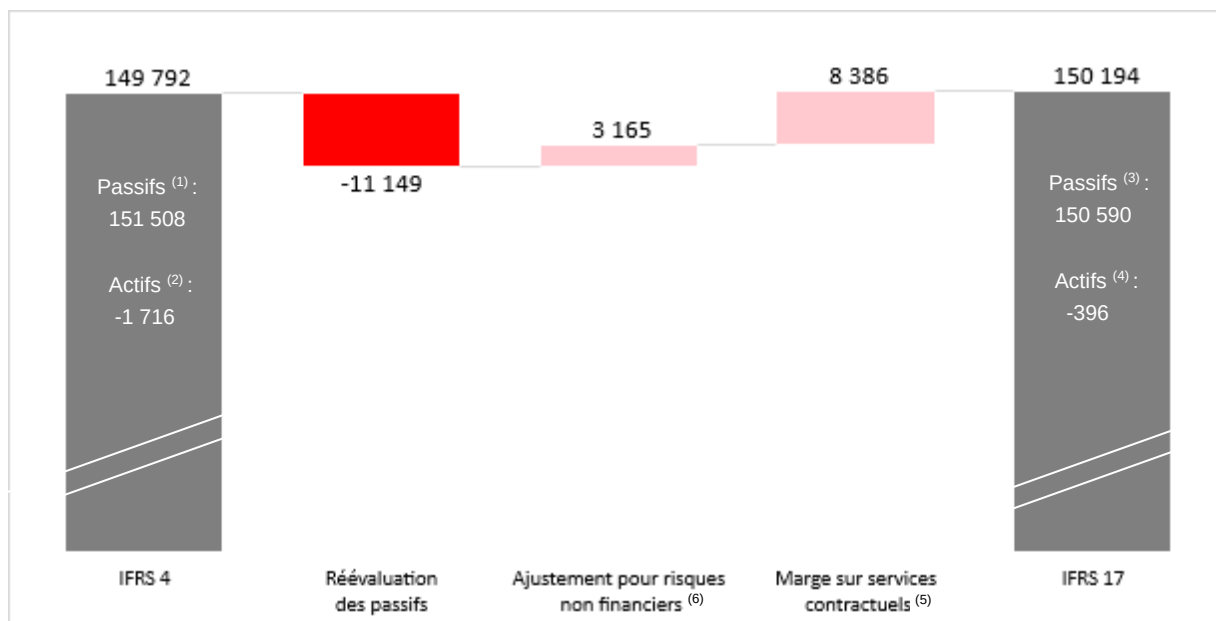
- la revalorisation à la juste valeur des immeubles de placement pour un montant de 356 millions d'euros conformément à l'application de la norme IAS 40, afin d'éviter une incohérence comptable entre le mode d'évaluation de ces immeubles de placement et celui des contrats d'assurance qu'ils couvrent ;
- l'ajustement de la valeur comptable des actifs financiers pour un montant net de 153 millions d'euros consécutif à leur nouveau mode d'évaluation découlant de l'application de la norme IFRS 9. Ce montant inclut la reconnaissance de pertes de crédits attendues complémentaires à hauteur de 1 million d'euros pour les Titres au coût amorti.

Les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres relatifs au risque de crédit ont été reclassés au 1er janvier 2022 en réserves pour un montant de 19 millions d'euros. Il s'agit des pertes de crédit liées aux dépréciations des encours classés en Etape 1 et en Etape 2.

DESCRIPTION DE LA DECOMPTABILISATION DES CONTRATS D'ASSURANCE IFRS 4 ET DE LA COMPTABILISATION DES CONTRATS D'ASSURANCE SELON IFRS 17 AU 1ER JANVIER 2022 (COLONNES F, G, K ET L)

L'ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs des contrats d'assurance découlant du remplacement de la norme IFRS 4 (évaluation prudente) par la norme IFRS 17 (évaluation économique) a été enregistré au 1er janvier 2022 par contrepartie des capitaux propres pour un montant négatif de 402 millions d'euros avant prise en compte des effets fiscaux.

Ce montant se décompose comme suit :



- (1) Ce montant est composé des Provisions techniques pour 151 148 millions d'euros et d'Autres passifs pour 360 millions d'euros.
- (2) Ce montant est composé d'Autres actifs pour 1 702 millions d'euros et d'Immobilisations corporelles et incorporelles pour 14 millions d'euros.
- (3) Ce montant est composé de Passifs des contrats d'assurance pour 150 562 millions d'euros et d'Autres passifs pour 28 millions d'euros.
- (4) Ce montant est composé d'Actifs des contrats d'assurance pour 380 millions d'euros et d'Autres actifs pour 16 millions d'euros.
- (5) La marge sur services contractuels (CSM) représente le profit non acquis que l'entité reconnaîtra au compte de résultat à mesure que les services d'assurance seront fournis.
- (6) L'ajustement pour risques non financiers (RA) vient corriger la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance pour refléter l'incertitude relative au montant et à la périodicité de ces flux.

IMPACT TOTAL MARGINAL SUR LE TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2022

En date de transition (1er janvier 2022), l'application rétrospective des normes IFRS 17 et IFRS 9 par les entités d'assurance du Groupe a entraîné une augmentation de 46 millions d'euros du Total capitaux propres consolidés.

Cet impact se décompose ainsi : une diminution de 402 millions d'euros relative au passage de IFRS 4 à IFRS 17, une augmentation de 509 millions d'euros relative au passage à IFRS 9 et à la réévaluation des immeubles de placement selon IAS 40, et une diminution de 61 millions d'euros liée à l'ajustement consécutif des actifs et passifs d'impôts différés.

IMPACT TOTAL POSITIF SUR LE TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2023

L'application rétrospective des normes IFRS 9 et IFRS 17 par les entités d'assurance du Groupe a entraîné un ajustement des données comparatives de l'exercice 2022 pour un montant de -191 millions d'euros sur le résultat net et un montant de +689 millions d'euros sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En date de première application (1er janvier 2023), l'impact cumulé sur le Total capitaux propres s'élève ainsi à +544 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour l'exercice 2022 tel que publié dans le dernier rapport financier annuel puis le compte de résultat retraité (2022 R) à la suite de l'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe.

Dans les notes annexes aux états financiers, les données retraitées sont identifiées par un « R ».

(En M EUR)	2022 R	2022
Intérêts et produits assimilés ^{(1) (2)}	30 738	28 838
Intérêts et charges assimilées ^{(1) (2)}	(17 897)	(17 552)
Commissions (produits)	9 400	9 335
Commissions (charges)	(4 183)	(4 161)
Résultat net des opérations financières ^{(1) (2)}	866	6 691
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>1 044</i>	<i>6 715</i>
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	<i>(152)</i>	<i>(10)</i>
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>	<i>(26)</i>	<i>(14)</i>
Produit net des activités d'assurance		2 211
Produits des contrats d'assurance émis	3 104	
Charges des services d'assurance ⁽³⁾	(1 606)	
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	(19)	
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	4 030	
Produits ou charges nets financiers des contrats de réassurance détenus ⁽²⁾	45	
Coût du risque de crédit des actifs financiers liés à l'activité d'assurance	1	
Produits des autres activités ^{(1) (2)}	13 301	13 221
Charges des autres activités	(10 625)	(10 524)
Produit net bancaire	27 155	28 059
Autres charges générales d'exploitation ⁽³⁾	(16 425)	(17 061)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 569)	(1 569)
Résultat brut d'exploitation	9 161	9 429
Coût du risque de crédit	(1 647)	(1 647)
Résultat d'exploitation	7 514	7 782
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	15	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3 290)	(3 290)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Résultat avant impôts	4 239	4 507
Impôts sur les bénéfices	(1 483)	(1 560)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 756	2 947
Participations ne donnant pas le contrôle	931	929
Résultat net part du Groupe	1 825	2 018

(1) Les variations constatées entre les résultats publiés et retraités de l'exercice 2022 sont liées au nouveau mode d'évaluation et de présentation du résultat des placements des filiales d'assurance, au sein des mêmes rubriques utilisées par le reste du Groupe, précédemment enregistré dans le Produit net des activités d'assurance.

(2) La performance financière des filiales d'assurance doit être considérée en tenant en compte d'une part, des produits et charges constatés sur les placements en couverture des contrats d'assurance (dorénavant présentés selon la nature du placement considéré) et d'autre part, des produits et charges financiers constatés dans le cadre de l'évaluation des contrats d'assurance tel que prévu par IFRS 17. Les deux composantes de charges et produits mentionnées se compensent pour partie (cf. Note 4.3, tableau 4.3.C).

(3) La variation des Autres charges générales d'exploitation constatée entre les résultats publiés et retraités de l'exercice 2022 est liée à l'affectation au sein des Charges des services d'assurance des charges générales d'exploitation attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

Le tableau ci-dessous présente l'Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 2022 publié et 2022 retraité (2022 R) à la suite de l'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe.

(En M EUR)	2022 R	2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 756	2 947
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	578	(111)
Ecart de conversion	1 820	1 820
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres ^{(1) (2)}	(10 849)	(731)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente ⁽³⁾		(1 223)
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres ⁽²⁾	10 050	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(610)	(380)
Impôts liés	167	403
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	539	539
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 117	428
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 873	3 375
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>3 080</i>	<i>2 592</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>793</i>	<i>783</i>

(1) Les variations constatées entre les résultats publiés et retraités de l'exercice 2022 sont liés au nouveau mode d'évaluation et de présentation du résultat des placements des filiales d'assurance, au sein des mêmes rubriques utilisées par le reste du Groupe.

(2) La performance financière des filiales d'assurance doit être considérée en tenant en compte d'une part des gains et pertes constatés sur les placements en couverture des contrats d'assurance (dorénavant présentés selon la nature du placement considéré) et d'autre part des gains et pertes financiers constatés dans le cadre de l'évaluation des contrats d'assurance tel que prévu par IFRS 17. Les deux composantes de gains et pertes mentionnées se compensent pour partie.

(3) Ce montant de -1 223 million d'euros comprenait selon l'application de IAS 39 et IFRS 4, la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente pour -11 297 millions d'euros ainsi que la Participation aux bénéfices différée qui s'y rapporterait pour 10 074 millions d'euros.

5. RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels tiennent compte à la fois des incertitudes relatives aux conséquences économiques des crises géopolitiques et du contexte macro-économique actuel. Les effets de ces éléments sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 6 de la présente note.

Le recours aux estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, l'évaluation des

actifs et des passifs des contrats d'assurance ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, sur la détermination du taux d'intérêt effectif des instruments financiers évalués au coût amorti ainsi que l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées. Le Groupe recourt également aux estimations et au jugement pour déterminer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives, ainsi que pour réévaluer les valeurs résiduelles des actifs de location simple (notamment la flotte de véhicules automobiles) et ajuster prospectivement leurs plans d'amortissement.

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit (prenant également en considération le caractère aggravant du risque climatique de transition) observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers. Concernant l'évaluation des actifs et passifs des contrats d'assurance, l'exercice du jugement et le recours à des estimations portent principalement sur l'évaluation des flux de trésorerie futurs (primes, sinistres, prestations, frais directement rattachables), le niveau d'ajustement pour risques non financiers et sur le rythme de reconnaissance en résultat de la marge sur services contractuels.

RISQUES CLIMATIQUES



Le Groupe poursuit ses travaux pour intégrer progressivement les risques climatiques dans la préparation de ses comptes consolidés. Les risques liés au changement climatique ne constituent pas une nouvelle catégorie de risque mais plutôt un facteur aggravant des catégories déjà couvertes par le dispositif de gestion des risques du Groupe. A cet égard, l'impact du risque de transition sur le risque de crédit des entreprises clientes de Société Générale demeure l'un des principaux risques climatiques du Groupe.

Au 30 juin 2023, la détermination des pertes de crédit attendues intègre l'éventuel impact des risques climatiques tel que pris en compte dans l'évaluation des risques individuels et des risques sectoriels lorsque cela est compatible avec l'horizon de provisionnement. Les impacts des engagements du Groupe en faveur de la transition énergétique et environnementale et du développement des territoires sont toujours pris en compte dans les budgets prévisionnels utilisés pour déterminer la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie et le caractère récupérable des actifs d'impôts différés.

Par ailleurs, le Groupe analyse les dispositions contenues dans les projets de normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) préparés et soumis à consultation publique par l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) et notamment celles relatives à la connectivité entre ces futures exigences de publication et les états financiers consolidés.

6. CRISES GEOPOLITIQUES ET CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 en Chine continentale ont pris fin au premier trimestre 2023 permettant un regain d'optimisme quant à l'activité économique pour l'année.

Mais le conflit en Ukraine suscite toujours une grande incertitude que sont venues renforcer les tensions sur le secteur bancaire aux Etats-Unis et en Europe. Les politiques économiques sont clairement restrictives. Privilégiant la maîtrise de l'inflation, les banques centrales ont fortement resserré les politiques monétaires avec en particulier des hausses de taux rapides et importantes.

Dans la zone euro :

- le ralentissement de l'activité économique constaté au premier semestre 2023 devrait se poursuivre sur le reste de l'année pour rebondir modestement en 2024-2025 ;
- l'inflation devrait rester élevée en 2023 pour baisser aux alentours des 3% en 2024 et revenir à la cible à moyen terme.

Le resserrement monétaire imposé par la BCE devrait s'assouplir à partir de la fin de l'année 2023.

Dans ce contexte, le Groupe a mis à jour les scénarios macro-économiques retenus pour la préparation des comptes consolidés et a maintenu certains ajustements appliqués à ses modèles (cf. Note 3.8).

Ces scénarios macro-économiques sont pris en compte dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit intégrant des données prospectives (cf. Note 3.8) et sont également utilisés pour réaliser les tests de dépréciation des écarts d'acquisition (cf. Note 2.2) et les tests de recouvrement des actifs d'impôts différés (cf. Note 6).

6.1 Scénarios macro-économiques

Au 30 juin 2023, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel.

Les hypothèses retenues pour construire ces scénarios (qui n'ont pas fait l'objet d'évolutions majeures par rapport au 31 décembre 2022) sont présentées ci-dessous :

- Le scénario central (*SG Central*) prévoit que l'activité en zone euro sera en net ralentissement en 2023 et que la croissance ne reprendra que modestement en 2024. En 2023, l'inflation restera élevée, proche de 5,5%, avant de baisser aux alentours de 3% en 2024 et de revenir à la cible à moyen terme. La BCE poursuivra le resserrement monétaire à court terme, mais un assouplissement se profilerait à partir de la fin d'année 2023. Aux Etats-Unis en particulier, le scénario central prévoit la poursuite de la désinflation et une récession technique, le crédit se resserrant dans le contexte des hausses de taux de la *Federal Reserve* et des tensions bancaires.
- Le scénario favorable (*SG Favourable*) décrit une accélération de la croissance par rapport à la trajectoire prévue par le scénario central, qui peut provenir d'une amélioration des conditions de l'offre du fait d'un choc positif sur la productivité ou d'une amélioration inattendue des conditions de la demande. Dans les deux cas, la croissance plus forte a un impact positif sur l'emploi et sur la rentabilité des entreprises.
- Le scénario stressé (*SG Stress*) correspond à une situation de crise conduisant à une déviation négative du PIB par rapport au scénario central. Ce scénario peut être généré par une crise financière (crise 2008, crise de la zone euro...) ou une crise exogène (pandémie de type Covid-19) ou une combinaison de ces différentes crises.

Ces scénarios sont établis par le Département des Etudes Economiques et Sectorielles de Société Générale pour l'ensemble des entités du Groupe à partir notamment des informations publiées par les instituts de statistiques de chaque pays.

Les prévisions des institutions (FMI, Banque Mondiale, BCE, OCDE...) et le consensus des économistes de la place servent de référence comme un élément de challenge des prévisions Groupe pour s'assurer que les scénarios ainsi construits sont cohérents.

6.2 Instruments financiers : pertes de crédit attendues

Les scénarios fournis par les économistes du Groupe sont intégrés dans les modèles de provisionnement de pertes de crédit attendues sur un horizon de 3 ans, suivi d'une période de deux ans pour revenir progressivement d'ici la cinquième année à la probabilité de défaut moyenne observée sur la période de calibrage. Les hypothèses formulées par le Groupe dans le cadre de la détermination de ces scénarios macro-économiques ont fait l'objet d'une mise à jour au deuxième trimestre 2023 en tenant compte des incertitudes relatives au contexte macro-économique ainsi qu'aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine.

VARIABLES

Le taux de croissance des PIB, le taux de marge des entreprises en France, les taux de chômage, le taux d'inflation en France et le taux d'intérêt des obligations d'Etat français à 10 ans sont les principales variables utilisées dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues.

Les variables les plus impactantes dans la détermination des pertes de crédit attendues (pourcentage de croissance des PIB pour les principaux pays où le Groupe opère et taux de marge des entreprises en France) pour chaque scénario sont détaillées ci-après :

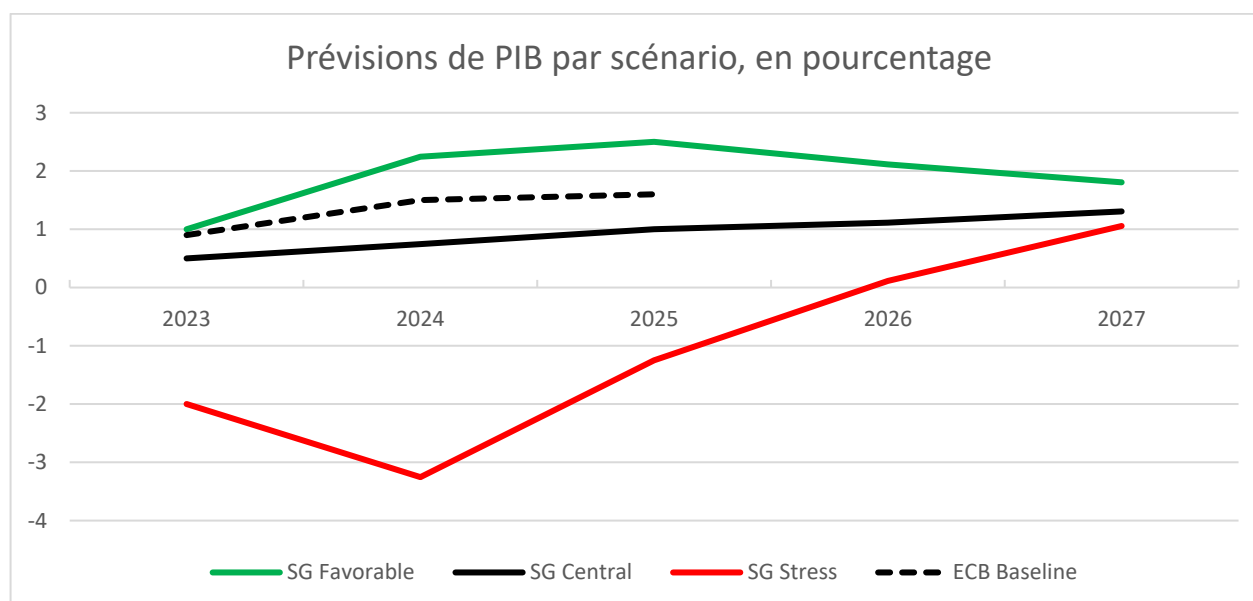
Scénario SG Favourable	2023	2024	2025	2026	2027
PIB France	1,0	2,3	2,5	2,1	1,8
Taux de marge des entreprises France	32,5	32,9	32,8	32,9	32,6
PIB zone euro	1,0	2,2	2,5	2,1	1,8
PIB Etats-Unis	1,3	2,0	3,2	2,8	2,8
PIB Chine	5,5	5,8	5,6	5,2	4,9
PIB République Tchèque	0,7	3,5	3,5	3,1	2,8
PIB Roumanie	3,0	4,3	4,3	3,8	3,7

Scénario SG Central	2023	2024	2025	2026	2027
PIB France	0,5	0,8	1,0	1,1	1,3
Taux de marge des entreprises France	32,2	32,4	32,4	32,3	32,3
PIB zone euro	0,5	0,7	1,0	1,1	1,3
PIB Etats-Unis	0,8	0,5	1,7	1,8	2,3
PIB Chine	5,0	4,3	4,1	4,2	4,4
PIB République Tchèque	0,2	2,0	2,0	2,1	2,3
PIB Roumanie	2,5	2,8	2,8	2,8	3,2

Scénario SG Stress	2023	2024	2025	2026	2027
PIB France	(2,0)	(3,2)	(1,2)	0,1	1,1
Taux de marge des entreprises France	31,1	30,2	30,2	30,1	31,2
PIB zone euro	(2,0)	(3,3)	(1,2)	0,1	1,1
PIB Etats-Unis	(1,7)	(3,5)	(0,5)	0,8	2,1
PIB Chine	2,5	0,3	1,8	3,2	4,2
PIB République Tchèque	(2,3)	(2,0)	(0,2)	1,1	2,1
PIB Roumanie	0,0	(1,2)	0,6	1,8	3,0

Ces simulations supposent que les relations historiques entre les variables économiques clés et les paramètres de risque restent inchangées. En réalité, ces corrélations peuvent être impactées par des événements géopolitiques ou climatiques ou par des changements de comportement, d'environnement législatif ou encore de politique d'octroi de crédit.

L'illustration ci-dessous présente les prévisions de PIB sur la zone euro retenues par le Groupe pour chaque scénario et les compare aux scénarios publiés par la BCE en décembre 2022.



PONDERATIONS DES SCENARIOS MACRO-ECONOMIQUES

Les probabilités utilisées reposent sur l'observation dans le passé sur une profondeur de 25 ans des écarts des prévisions d'un consensus d'économistes sur le PIB US par rapport au scénario réalisé (prévision similaire au réalisé, significativement optimiste ou pessimiste).

Afin de mieux prendre en compte les possibilités de retournement de cycle, le Groupe applique une méthodologie de pondération des scénarios, en allouant un poids plus important au scénario central lorsque l'économie est déprimée. Réciproquement, la méthodologie prévoit un poids supérieur alloué au scénario SG Stress quand l'économie se rapproche du haut de cycle. Ainsi, la pondération appliquée au scénario SG Central est portée à 62% au 30 juin 2023.

Présentation de l'évolution des pondérations :

	30.06.2023	31.12.2022	30.06.2022
SG Central	62%	60%	60%
SG Stress	28%	30%	30%
SG Favourable	10%	10%	10%

CALCUL DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES ET ANALYSE DE SENSIBILITE

Le coût du risque de crédit au 30 juin 2023 présente une charge nette de 348 millions d'euros, en baisse de 430 millions d'euros (-55%) par rapport au 30 juin 2022 (1 647 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Des tests de sensibilité ont été réalisés pour mesurer l'impact de la variation des pondérations sur les modèles. Les ajustements sectoriels (cf. Note 3.8) ont été pris en compte dans les tests de sensibilité. Le périmètre de cet exercice concerne les encours classés en Etape 1 et en Etape 2 faisant l'objet d'une modélisation statistique des impacts des variables macro-économiques (ce qui représente 82% des pertes de crédit attendues sur les encours concernés contre 72% au 31 décembre 2022).

Les résultats de ces tests, sans effet sur le classement des encours concernés, montrent qu'en cas de pondération à 100% :

- du scénario *SG Stress*, l'impact serait une dotation supplémentaire de 652 millions d'euros ;
- du scénario *SG Favourable*, l'impact serait une reprise de 341 millions d'euros ;
- du scénario *SG Central*, l'impact serait une reprise de 224 millions d'euros.

CRISE COVID-19 : PRETS GARANTIS PAR L'ETAT (PGE)

Le Groupe a proposé jusqu'au 30 juin 2022 à ses clients touchés par la crise (clientèles de professionnels et entreprises) l'attribution de PGE. En France, dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020, il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat à hauteur d'une quote-part du montant emprunté comprise entre 70% et 90% en fonction de la taille de l'entreprise emprunteuse (avec un délai de carence de deux mois après le décaissement à l'issue duquel la garantie entre en force).

D'un montant maximal correspondant dans le cas général à trois mois de chiffre d'affaires hors taxes, ces prêts sont assortis d'une franchise de remboursement d'une année. A l'issue de cette année, le client peut soit rembourser le prêt, soit l'amortir sur une à cinq années supplémentaires, avec la possibilité de prolonger d'un an la franchise en capital (conformément aux annonces du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance du 14 janvier 2021) sans rallongement de la durée totale du prêt. Les conditions de rémunération de la garantie sont fixées par l'Etat et sont applicables par tous les établissements bancaires français : la banque ne conserve qu'une quote-part de la prime de garantie payée par l'emprunteur (dont le montant dépend de la taille de l'entreprise et de la maturité du prêt) rémunérant le risque qu'elle supporte et qui correspond à la portion du prêt non garantie par l'Etat (comprise entre 10% et 30% du prêt en fonction de la taille de l'entreprise emprunteuse).

Les caractéristiques contractuelles des PGE sont celles de prêts basiques (critère SPPI) et ces prêts sont détenus par le Groupe dans le cadre d'un modèle de gestion visant à collecter leurs flux contractuels jusqu'à leur échéance ; en conséquence, ces prêts ont été enregistrés au bilan consolidé parmi les Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti.

Au 30 juin 2023, l'encours au bilan des PGE accordés par le Groupe s'élève à environ 10,6 milliards d'euros après les premiers remboursements intervenus en 2022 et sur le premier semestre 2023 à l'issue des périodes de moratoires (dont 2,3 milliards d'euros d'encours en Etape 2 et 1 milliard d'euros d'encours en Etape 3). La part des PGE accordée par le Réseau France s'élève au 30 juin 2023 à 9,3 milliards d'euros (dont 2 milliards d'euros en Etape 2 et 0,9 milliard d'euros en Etape 3), sans prépondérance d'un secteur spécifique ; la garantie de l'Etat sur ces prêts couvre en moyenne 90% de leur montant.

Le montant des pertes de crédit attendues enregistrées au 30 juin 2023 au titre des PGE s'élève à environ 250 millions d'euros dont 170 millions d'euros enregistrés par le Réseau France (dont 40 millions d'euros en Etape 2 et 100 millions d'euros en Etape 3).

En France, l'arrêté du 23 mars 2020 a été modifié par l'arrêté du 19 janvier 2022 afin que certaines entreprises puissent, sous conditions, bénéficier d'un allongement des délais des remboursements de leur PGE de 6 à 10 ans ; ces allongements n'ont pas eu d'effets significatifs sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2023.

CONSEQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des expositions bilan et hors-bilan (évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres) comptabilisées par les entités du Groupe localisées en Russie d'une part et par les entités du Groupe en dehors de Russie sur des contreparties russes ou des filiales de groupes russes, d'autre part.

	30.06.2023		31.12.2022		30.06.2022	
(En milliards d'euros)	Exposure at default	Encours / engagements bruts	Exposure at default	Encours / engagements bruts	Exposure at default	Encours / engagements bruts
Expositions onshore sur filiales consolidées	0	0	0,3	0,3	0,3	0,3
Expositions offshore ⁽¹⁾	1,6	1,7	1,8	2	2,6	2,9
Expositions résiduelles Rosbank	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,5
Total	1,7	1,8	2,2	2,4	3,4	3,7

(1) Les expositions offshore (hors Banque Privée et expositions résiduelles liées à la cession de Rosbank) correspondent aux expositions sur des contreparties russes ou sur des filiales de groupes russes comptabilisées en dehors de Russie.

Expositions Russie et Ukraine

Le 11 avril 2022, ALD a annoncé ne plus conclure de nouvelles transactions commerciales en Russie, au Kazakhstan et en Biélorussie sans mettre en cause le statut de continuité d'exploitation sur les douze prochains mois d'ALD AUTOMOTIVE OOO en Russie et d'ALD AUTOMOTIVE LLC en Biélorussie ; les deux entités continuant de servir leurs clients et de gérer la flotte de véhicules existante sans rencontrer de problèmes spécifiques à l'activité commerciale.

Le 27 avril 2023, ALD a annoncé avoir finalisé la vente de sa filiale ALD AUTOMOTIVE OOO en Russie.

Au 30 juin 2023, le Groupe reste présent en Russie au travers de sa filiale LeasePlan (cf. expositions onshore sur filiales consolidées).

Le Groupe est également présent en Ukraine au travers de sa filiale ALD AUTOMOTIVE UKRAINE LIMITED LIABILITY COMPANY dont le total bilan au 30 juin 2023 est égal à 76 millions d'euros.

Expositions offshore

Le Groupe détient également des encours sur des contreparties russes. Ces encours incluant les expositions résiduelles de Rosbank (1,8 milliard d'euros contre 2,1 milliards d'euros en 2022) ont été classés en « sensible » dès le début du conflit (cf. Note 3.8) et déclassés en Etape 2 de dépréciation pour risque de crédit ou en Etape 3 si nécessaire.

Les conséquences de ces classements, ainsi que la prise en compte des nouveaux scénarios macro-économiques pour déterminer les pertes de crédit attendues au 30 juin 2023 sont décrites en Note 3.8.

En outre, pour prendre en compte le risque spécifique sur ces expositions le Groupe a complété les pertes de crédit attendues au travers d'un ajustement post-modèle également présenté en Note 3.8.

7. HYPERINFLATION EN TURQUIE

Le 16 mars 2022, l'*International Practices Task Force du Center for Audit Quality*, référence habituelle pour identifier les pays en hyperinflation, a publié un document de travail intégrant la Turquie dans la liste des économies hyperinflationnistes.

En conséquence, le Groupe applique depuis le 1er janvier 2022 les dispositions de la norme IAS 29 (« Information financière dans les économies hyperinflationnistes ») pour préparer les états financiers individuels présentés en livres turques des entités du groupe ALD situées en Turquie (avant leur conversion en euro dans le cadre du processus de consolidation). En revanche, les comptes de la succursale SG Istanbul n'ont pas été retraités, les effets n'étant pas significatifs.

Ces dispositions s'appliquent également à la filiale turque LEASEPLAN OTOMOTIV SERVIS VE TICARET A.S acquise au premier semestre 2023. Les informations présentées ci-après n'incluent pas l'impact des retraitements effectués pour cette entité, ces derniers n'étant pas matériels aux bornes du Groupe au 30 juin 2023.

En application des dispositions de la norme IAS 29, la valeur comptable de certains postes du bilan présentés au coût est ajustée, en date d'arrêté, des effets de l'inflation constatée sur la période. Dans les comptes des entités concernées, ces ajustements sont principalement appliqués aux actifs corporels représentatifs de la flotte automobile, ainsi qu'aux différentes composantes des capitaux propres.

Les ajustements d'inflation des actifs concernés et des postes de capitaux propres, ainsi que des charges et produits de la période, sont enregistrés parmi les produits ou charges sur opérations de change dans le Résultat net des opérations financières.

Ainsi retraités, les états financiers en livres turques des entités du groupe ALD en Turquie sont convertis en euro sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Au 30 juin 2023, un gain de 21,4 millions d'euros a été enregistré dans le Résultat net des opérations financières au titre des ajustements d'inflation de la période. Après impôt et ajustement des autres lignes de produits et charges de la période, l'effet des retraitements d'hyperinflation sur le résultat net consolidé ressort à 7,2 millions d'euros.

NOTE 2 - CONSOLIDATION

NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

La principale variation du périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2023 par rapport au périmètre du 31 décembre 2022 est la suivante :

ACQUISITION DE LEASEPLAN PAR ALD

Le 22 mai 2023, à la suite de l'approbation par le Conseil d'administration d'ALD et par les autorités réglementaires compétentes, ALD a acquis 100% de LeasePlan pour un montant total de 4 882 millions d'euros. Ce montant s'accompagne d'un complément de prix pouvant s'élever au maximum à 235 millions d'euros en numéraire, en fonction notamment de la réalisation d'objectifs d'optimisation des ratios réglementaires de LeasePlan.

Le prix d'acquisition comprend :

- Une composante en numéraire : 1 828 millions d'euros financés principalement par une augmentation de capital en 2022 de 1 212 millions d'euros. Société Générale détenait au préalable 79,82% du capital d'ALD. Conformément à son engagement de rester l'actionnaire majoritaire d'ALD à long terme, Société Générale a souscrit des actions nouvelles pour un montant de 803 millions d'euros représentant 66,26% de l'augmentation de capital pour détenir, à fin 2022, 75,94% du capital social d'ALD.
- Une composante en actions : 251 215 332 nouvelles actions ALD ont été émises, ce qui représente 30,75% du capital d'ALD, après finalisation de l'acquisition et avant exercice des bons de souscription attachés aux actions (ABSA). La valeur de cette composante actions s'élève à 2 871 millions d'euros, sur la base de la juste valeur des actions ALD en date de finalisation de l'opération, soit 11,43 euros l'action.
- Une composante en bons de souscription : ALD a émis 26 310 039 bons de souscription attachés aux actions ALD (ABSA) au bénéfice des actionnaires de LeasePlan, ainsi leur taux de détention total pourrait atteindre 32,91% en cas de plein exercice de ces bons. Leurs principales caractéristiques sont les suivantes : prix d'exercice de 2,00 euros par action ; parité de 1 bon de souscription pour 1 action ; et exerçable 1 à 3 ans après leur émission, si le cours de l'action ALD atteint 14,07 euros par action dans la période d'exercice. La juste valeur de ces bons de souscription s'élève, au 22 mai 2023, à 128 millions d'euros. Cette valeur a été déterminée sur la base d'un modèle de valorisation mathématique Black & Scholes en retenant comme principales hypothèses l'exercice possible à tout moment entre 1 et 3 ans ; un taux d'intérêt sans risque de la zone euro et une hypothèse de volatilité historique de l'action ALD observée d'environ 30%.
- Un complément de prix : celui-ci est estimé par le Groupe à une juste valeur de 55 millions d'euros, en date de clôture de l'opération. La clause de complément de prix sera applicable jusqu'au 31 décembre 2024, avec une période additionnelle de 6 mois dans certaines conditions particulières, avec des paiements possibles tous les trimestres. Dans les états financiers du Groupe, le complément de prix est enregistré en Autres passifs au 30 juin 2023.

En conséquence, après la réalisation de l'acquisition de LeasePlan, Société Générale reste l'actionnaire majoritaire d'ALD avec une participation de 52,59%. Cette participation pourra être ramenée à 50,95% en cas d'exercice des ABSA qui ont été attribuées aux actionnaires de LeasePlan qui leur permettrait d'augmenter leur participation jusqu'à 32,91% du capital social d'ALD. Au 30 juin 2023, le consortium d'anciens actionnaires de LeasePlan mené par TDR Capital détient 30,75% de l'entité combinée, tandis que le flottant représente 16,6%.

Après la réalisation de l'ensemble de la transaction, le groupe ALD, après acquisition de LeasePlan, continuera à être consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe.

Le prix d'acquisition est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)

Prix d'achat payé en actions ALD ⁽¹⁾	2 871
Juste valeur des ABSA (action à bons de souscription d'action)	128
Prix d'acquisition payé en instruments de capitaux propres ALD	2 999
Prix d'acquisition payé en numéraire	1 828
Prix d'acquisition total	4 827
Complément de prix ⁽²⁾	55
Prix d'acquisition total incluant le complément de prix	4 882

(1) Dont 26 310 039 actions à bons de souscription.

(2) Estimation ALD en date d'acquisition.

En raison du peu de temps écoulé entre la clôture de l'acquisition de LeasePlan et la publication des états financiers intermédiaires, le Groupe a enregistré les actifs et passifs identifiables à leurs valeurs comptables enregistrées dans les comptes consolidés IFRS de LeasePlan. Le Groupe dispose de 12 mois pour finaliser la comptabilité d'acquisition et l'évaluation des actifs et passifs identifiables de LeasePlan à leur juste valeur.

Au 30 juin 2023, le Groupe a enregistré un écart d'acquisition provisoire de 1 744 millions d'euros (cf. Note 2.2).

**Affectation temporaire
au 30 juin 2023**

(En M EUR)

Caisses et banques centrales	3 685
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	1 436
Actifs / passifs nets non courants destinés à être cédés ⁽¹⁾	651
Immobilisations corporelles et incorporelles	21 423
<i>Dont Actifs de location simple</i>	20 790
Dettes représentées par un titre	(9 360)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(2 855)
Dettes envers la clientèle	(11 434)
Actifs / passifs d'impôts nets	(504)
Autres actifs et passifs nets	609
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS ACQUIS (C)	3 651
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE ⁽²⁾ (B)	513
PRIX D'ACHAT TOTAL (A)	4 882
ECART D'ACQUISITION (GOODWILL) (A) + (B) - (C)	1 744

(1) Montant après élimination des opérations intragroupe.

(2) Autres instruments de capitaux propres émis.

L'entité combinée sera bien positionnée pour générer une croissance rentable en s'appuyant sur une flotte d'environ 3,4 millions de véhicules (ce chiffre exclut les véhicules des entités classées en Actifs non-courants destinés à être cédés), dont la plus grande flotte de véhicules électriques multimarques au monde, et une présence directe dans 44 pays couvrant toutes les catégories de clients. En tirant parti des forces, des complémentarités et d'une taille accrue, l'entité combinée vise à réaliser d'importantes synergies en matière d'approvisionnement et de coûts.

ALD et LeasePlan sont au service des trois mêmes segments de clientèle (grandes entreprises, PME, particuliers), mais chacune des deux entreprises est leader dans des secteurs distincts. LeasePlan sert un réseau de grandes et très grandes entreprises internationales et nationales de premier plan et est particulièrement performante sur ce segment, où le chevauchement avec ALD reste limité. ALD a tissé un solide réseau de partenariats avec plus de 200 partenaires couvrant un large éventail de secteurs. Ce réseau a permis à l'entreprise d'élargir rapidement sa présence auprès des PME et de la clientèle de particuliers. Cette complémentarité devrait offrir à l'entité combinée la meilleure implantation possible sur tous les segments.

ALD bénéficie d'une structure de financement et de notations de crédit solides qui facilite l'accès au financement externe. LeasePlan s'appuie sur ses plateformes de collecte des dépôts en Allemagne et aux Pays Bas. L'entité combinée dispose en conséquence d'un socle de sources de financement élargi.

Le compte de résultat consolidé du Groupe intègre les résultats générés par les activités de LeasePlan à partir du 22 mai 2023. Au 30 juin 2023, la contribution des activités LeasePlan s'élève à 207 millions d'euros en Produit net bancaire et 65 millions d'euros en Résultat net consolidé, dont 32 millions d'euros part du Groupe.

Le 22 mars 2023, le Groupe a annoncé qu'ALD avait signé un accord relatif à la cession de ses filiales en Irlande, au Portugal et en Norvège ainsi que des filiales de LeasePlan au Luxembourg, en Finlande et en République tchèque. Ces cessions ont été engagées afin d'honorer les engagements pris par ALD dans le cadre de l'autorisation par la Commission européenne de l'acquisition de LeasePlan par ALD, afin de parer au risque de concentration dans les pays concernés. Au 30 juin 2023, le Groupe a classé ces entités dans la catégorie des Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées (cf. Note 2.3).

NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente par secteurs opérationnels (Note 8.1) l'évolution sur le premier semestre 2023 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

Tableau 2.2.B

(En M EUR)	Valeur nette au 31.12.2022	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Transferts	Perte de valeur	Valeur nette au 30.06.2023
Banque de détail en France	1 068	-	-	-	-	1 068
Réseaux France	1 068	-	-	-	-	1 068
Banque de détail à l'international	1 473	-	(6)	-	-	1 467
Europe	1 359	-	-	-	-	1 359
Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer	114	-	(6)	-	-	108
Assurances	334	-	-	-	-	334
Assurances	334	-	-	-	-	334
Services financiers	849	1 748	-	-	-	2 597
Financement d'équipement professionnel	228	-	-	-	-	228
Services Financiers Location automobile ⁽¹⁾	621	1 748	-	-	-	2 369
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	-	-	-	-	-	-
Activités de Marché et Services aux Investisseurs	-	-	-	-	-	-
Financement et Conseil	57	-	-	-	-	57
Financement et Conseil	57	-	-	-	-	57
Total	3 781	1 748	(6)	-	-	5 523

(1) L'augmentation est presque intégralement liée à l'acquisition de LeasePlan (cf. Note 2.1).

TEST DE DEPRECIATION DES UGT

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Si l'évolution de l'environnement macroéconomique ne constitue pas en elle-même un indice de perte de valeur, ses conséquences sur les résultats et les projections financières du Groupe justifient la réalisation de tests sur l'ensemble des UGT dans le cadre de la préparation des états financiers semestriels au 30 juin 2023.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des entrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur irréversible est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée vient réduire la valeur des écarts d'acquisition au bilan.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés basés sur les bénéfices distribuables (*discounted cash-flows*) calculés au niveau de chaque UGT.

Les principes clés retenus pour la mise en œuvre des tests au 30 juin 2023 pour l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT sont les suivants :

- les trajectoires financières des UGT ont été révisées en juin 2023 sur la base du scénario *SG Central* établi par les économistes du Groupe et dont les hypothèses sous-jacentes sont présentées dans la Note 1 ;
- pour chaque UGT, des estimations de bénéfices futurs distribuables sont déterminées sur une période de cinq ans, sur la base de leurs budgets prévisionnels révisés à quatre ans (de 2023 à 2026) extrapolés sur l'année 2027, celle-ci correspondant à une année « normative » sur laquelle est calculée la valeur terminale ;
- ces estimations tiennent compte des objectifs de fonds propres alloués par le Groupe, inchangés par rapport au 31 décembre 2022 (11% des encours pondérés de chaque UGT) ;
- les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de deux sources principales, à savoir, l'*International Monetary Fund* et les analyses économiques de *SG Cross Asset Research* qui fournissent des prévisions à horizon 2027 ;
- les flux de bénéfices distribuables ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque activité, est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche *SG Cross Asset Research* et de sa volatilité spécifique (*beta*) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat (en devise dollar ou euro principalement), au *prorata* des actifs pondérés dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs Etats.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés pour les UGT au sein des 3 piliers du Groupe :

Tableau 2.2.C

Hypothèses au 30 juin 2023	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Banque de détail en France		
Réseaux France	9,1%	2,0%
Banque de détail à l'international		
Banque de détail et Crédit à la consommation	11,3% à 14,1%	2% à 3%
Assurances		
Assurances	10,2%	2,5%
Services financiers		
Financement d'équipement professionnel et Services Financiers Location automobile	10,3%	2%
Activités de Marché et Services aux Investisseurs		
Activités de Marché et Services aux Investisseurs	11,8%	2%
Financement et Conseil		
Financement et Conseil	10,3%	2%

Le test de dépréciation des UGT n'a pas conduit à déprécier les écarts d'acquisition au 30 juin 2023.

NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET DETTES LIEES

Tableau 2.3.A

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022
Actifs	3 590	1 081
Immobilisations et écarts d'acquisition	1 864	839
Actifs financiers	867	95
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	-
Titres au coût amorti	265	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	37	93
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	561	2
Autres actifs	859	147
Passifs	2 212	220
Provisions	20	-
Passifs financiers	1 841	57
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	399	56
Dettes envers la clientèle	1 442	-
Autres passifs	351	163

Au 30 juin 2023, les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés incluent des actifs et passifs relatifs :

- A l'activité de location de véhicules automobiles dont principalement ceux des entités LeasePlan en République Tchèque, en Finlande et au Luxembourg depuis le premier semestre 2023 (LEASEPLAN CESKA REPUBLIKA S.R.O., FLEET INSURANCE PLAN S.R.O., LEASEPLAN FINLAND OY et LEASEPLAN LUXEMBOURG S.A.) et ceux des entités ALD au Portugal, en Norvège et en Irlande depuis le second semestre 2022 (SGALD AUTOMOTIVE SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENS SA, ALD AUTOMOTIVE AS et MERRION FLEET MANAGEMENT LIMITED). En effet, l'acquisition de LeasePlan par ALD a été validée par la Commission européenne sous réserve de la vente de ces activités (cf. Note 2.1).
- Aux filiales SOCIETE GENERALE CONGO, SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE, SOCIETE GENERALE MAURITANIE et SOCIETE GENERALE TCHAD depuis le premier semestre 2023.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les données présentées dans la Note 3 comprennent les instruments financiers des filiales du secteur de l'assurance à la suite de la première application de la norme IFRS 9 par ces entités (cf. Note 1).

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

CONSEQUENCES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DU GROUPE DE LA PREMEIRE APPLICATION D'IFRS 9 PAR LES FILIALES D'ASSURANCE (CF. NOTE 1)

	31.12.2021	Reclassements				Soldes reclassés	Ajustements de la valeur comptable liée aux placements	01.01.2022 R	31.12.2022 R
		des actifs financiers disponibles à la vente	des prêts et créances non-SPPI	autres reclassements	des passifs financiers des activités d'assurance		Effets des reclassements		
<i>(En M EUR)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat									
Portefeuille de transaction	319 789			211		320 000	61	320 061	310 945
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	21 356	15 879	2 085	70 550		109 870	152	110 022	101 602
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 569			15 065		16 634		16 634	14 604
Total	342 714	15 879	2 085	85 826	-	446 504	213	446 717	427 151
Passifs financiers à la juste valeur par résultat									
Portefeuille de transaction	243 112				520	243 632		243 632	235 433
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	64 451				3 620	68 071		68 071	68 742
Total	307 563	-	-	-	4 140	311 703	-	311 703	304 175

SYNTHESE

Tableau 3.1.A

	30.06.2023		31.12.2022 R	
<i>(En M EUR)</i>	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	375 223	296 581	310 945	235 433
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	106 160		101 602	
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	14 979	84 240	14 604	68 742
Total	496 362	380 821	427 151	304 175
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	<i>161 805</i>	<i>163 568</i>	<i>122 786</i>	<i>103 365</i>

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

ACTIF

Tableau 3.1.B

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Obligations et autres titres de dettes	43 459	26 022
Actions et autres instruments de capitaux propres	84 917	74 404
Pensions livrées	161 805	122 752
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	75 269	76 775
Prêts, créances et autres actifs de transaction	9 773	10 992
Total	375 223	310 945
<i>Dont titres prêtés</i>	<i>14 306</i>	<i>12 455</i>

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

Tableau 3.1.C

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Dettes sur titres empruntés	42 867	51 101
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	7 318	5 186
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2 530	1 244
Pensions livrées	162 861	102 673
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	78 752	72 656
Emprunts et autres passifs de transaction	2 253	2 573
Total	296 581	235 433

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. ACTIFS FINANCIERS EVALUES OBLIGATOIREMENT A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Tableau 3.1.D

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Obligations et autres titres de dettes	23 580	22 413
Actions et autres instruments de capitaux propres	66 920	62 756
Prêts, créances et pensions livrées	15 660	16 433
Total	106 160	101 602

Les prêts, créances et pensions livrées classés dans la catégorie Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat comprennent notamment :

- des prêts dont les clauses contractuelles incluent des options de remboursement anticipé assorties d'indemnités compensatoires dont le montant ne reflète pas les variations des taux d'intérêts ;
- des prêts incluant des clauses d'indexation ne permettant pas de les qualifier de prêts basiques (SPPI).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

ACTIF

Tableau 3.1.F

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Obligations et autres titres de dettes	13 721	13 369
Prêts, créances et pensions livrées	21	55
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel ⁽¹⁾	1 237	1 180
Total	14 979	14 604

(1) Dont 1 058 millions d'euros au 30 juin 2023 d'actifs distincts pour régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies contre 1 002 millions d'euros au 31 décembre 2022.

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du groupe Société Générale.

Tableau 3.1.G

(En M EUR)	30.06.2023		31.12.2022 R	
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	84 240	87 792	68 742	70 288

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré sur la période un gain latent de 278 millions d'euros. Au 30 juin 2023, l'évaluation du risque de crédit propre s'élève ainsi à 604 millions d'euros de gain cumulé enregistré directement en capitaux propres.

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION

JUSTE VALEUR

Tableau 3.2.A

(En M EUR)	30.06.2023		31.12.2022 R	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	34 731	26 052	35 004	23 784
Instruments de change	20 011	21 977	24 272	25 324
Instruments sur actions et indices	19 366	28 269	15 517	21 209
Instruments sur matières premières	66	293	199	154
Dérivés de crédit	767	1 040	1 756	1 404
Autres instruments financiers à terme	328	1 121	27	781
Total	75 269	78 752	76 775	72 656

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

ENGAGEMENTS (NOTIONNELS)

Tableau 3.2.B

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Instruments de taux d'intérêt	11 748 577	9 804 009
Instruments fermes	9 811 125	8 002 813
Swaps	7 789 703	6 416 536
Contrats à terme de taux	2 021 422	1 586 277
Instruments conditionnels	1 937 452	1 801 196
Instruments de change	4 630 782	4 163 080
Instruments fermes	3 477 971	3 047 062
Instruments conditionnels	1 152 811	1 116 018
Instruments sur actions et indices	909 325	794 584
Instruments fermes	153 127	138 533
Instruments conditionnels	756 198	656 051
Instruments sur matières premières	21 984	20 714
Instruments fermes	17 330	20 472
Instruments conditionnels	4 654	242
Dérivés de crédit	145 908	170 225
Autres instruments financiers à terme	25 902	28 066
Total	17 482 478	14 980 678

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

JUSTE VALEUR

Tableau 3.2.C

(En M EUR)	30.06.2023		31.12.2022 R	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur	30 447	43 539	32 272	45 539
Instruments de taux d'intérêt	30 409	43 525	32 252	45 538
Instruments de change	37	10	20	1
Instruments sur actions et indices	1	4	-	-
Couverture de flux de trésorerie	485	508	469	511
Instruments de taux d'intérêt	408	428	420	443
Instruments de change	70	61	43	51
Instruments sur actions et indices	7	19	6	17
Couverture d'investissement net	194	109	230	114
Instruments de change	194	109	230	114
Total	31 126	44 156	32 971	46 164

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts / emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

Enfin, dans le cadre de leur gestion des risques structurels de taux et de change, les entités du Groupe mettent en place des couvertures de juste valeur pour des portefeuilles d'actifs ou de passifs au titre du risque de taux ainsi que des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net à l'étranger au titre du risque de change.

Au premier semestre 2023, les écarts de réévaluation des portefeuilles d'actifs financiers à taux fixe et des portefeuilles de passifs financiers à taux fixe macro-couverts restent négatifs sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt. A l'actif du bilan l'écart de réévaluation des portefeuilles d'actifs couverts en taux s'élève ainsi à -1 925 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre - 2 262 millions d'euros au 31 décembre 2022), et au passif du bilan l'écart de réévaluation des portefeuilles de passifs couverts en taux s'élève à -8 367 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre - 9 659 millions d'euros au 31 décembre 2022).

ENGAGEMENTS (NOTIONNELS)

Tableau 3.2.D

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Instruments de taux d'intérêt	785 716	862 372
Instruments fermes	785 716	862 030
Swaps	716 909	729 222
Contrats à terme de taux	68 807	132 808
Instruments conditionnels	-	342
Instruments de change	9 384	8 333
Instruments fermes	9 384	8 333
Instruments sur actions et indices	389	179
Instruments fermes	389	179
Total	795 489	870 884

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

CONSEQUENCES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DU GROUPE DE LA PREMIERE APPLICATION D'IFRS 9 PAR LES FILIALES D'ASSURANCE (CF. NOTE 1)

	31.12.2021	Reclassements		Soldes reclassés	Ajustements de la valeur comptable liée aux placements	01.01.2022 R	31.12.2022 R
		des actifs financiers disponibles à la vente	de prêts et créances au regard du modèle de gestion		Effets des reclassements		
<i>(En M EUR)</i>							
Instruments de dettes	43 180	67 632	1 454	112 266	159	112 425	92 696
<i>Obligation et autres titres de dettes</i>	43 081	67 632	1 417	112 130	159	112 289	92 655
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	99		37	136		136	41
Actions et autres instruments de capitaux propres	270			270		270	264
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	43 450	67 632	1 454	112 536	159	112 695	92 960

SYNTHESE

Tableau 3.3.A

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2023	31.12.2022 R
Instruments de dettes	90 292	92 696
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	90 276	92 655
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	16	41
Actions et autres instruments de capitaux propres	264	264
Total	90 556	92 960
<i>Dont titres prêtés</i>	246	249

1. INSTRUMENTS DE DETTES

MOUVEMENTS DE LA PERIODE

Tableau 3.3.B

(En M EUR)	2023
Solde au 1er janvier	92 696
Acquisitions / décaissements	35 513
Cessions / remboursements	(37 755)
Transferts vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	31
Variations de périmètre et autres	(485)
Variations de juste valeur de la période	745
Variations des créances rattachées	(93)
Différences de change	(360)
Solde au 30 juin	90 292

CUMUL DES GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Tableau 3.3.C

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Gains latents	703	797
Pertes latentes	(5 362)	(5 874)
Total ⁽¹⁾	(4 659)	(5 077)

(1) Dont -4 221 millions d'euros au titre des filiales du secteur d'assurance au 30 juin 2023 (-4 479 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ce montant doit être appréhendé en prenant en comptes les produits et charges financiers enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de l'évaluation des contrats d'assurance associés pour +4 210 millions d'euros au 30 juin 2023 (+4 448 millions d'euros au 31 décembre 2022).

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le Groupe n'a choisi que de manière très exceptionnelle de désigner des instruments de capitaux propres pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR

1. ACTIF FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Tableau 3.4.A

(En M EUR)	30.06.2023				31.12.2022 R			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	124 493	169 332	6 129	299 954	96 964	130 804	6 402	234 170
Obligations et autres titres de dettes	39 481	3 844	134	43 459	23 600	2 264	158	26 022
Actions et autres instruments de capitaux propres	84 863	54	-	84 917	73 362	1 042	-	74 404
Pensions livrées	-	156 114	5 691	161 805	-	116 586	6 166	122 752
Prêts, créances et autres actifs de transaction	149	9 320	304	9 773	2	10 912	78	10 992
Dérivés de transaction	18	72 371	2 880	75 269	-	73 393	3 382	76 775
Instruments de taux d'intérêt	16	32 794	1 921	34 731	-	32 527	2 477	35 004
Instruments de change	1	19 597	413	20 011	-	23 826	446	24 272
Instruments sur actions et indices	1	19 212	153	19 366	-	15 411	106	15 517
Instruments sur matières premières	-	66	-	66	-	199	-	199
Dérivés de crédit	-	374	393	767	-	1 403	353	1 756
Autres instruments financiers à terme	-	328	-	328	-	27	-	27
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	64 771	28 538	12 851	106 160	60 538	27 681	13 383	101 602
Obligations et autres titres de dettes	20 554	1 707	1 319	23 580	19 645	1 904	864	22 413
Actions et autres instruments de capitaux propres	44 217	12 397	10 306	66 920	40 893	11 934	9 929	62 756
Prêts, créances et pensions livrées	-	14 434	1 226	15 660	-	13 843	2 590	16 433
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 692	1 287	-	14 979	13 167	1 437	-	14 604
Obligations et autres titres de dettes	13 692	29	-	13 721	13 167	202	-	13 369
Prêts, créances et pensions livrées	-	21	-	21	-	55	-	55
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	1 237	-	1 237	-	1 180	-	1 180
Dérivés de couverture	-	31 126	-	31 126	-	32 971	-	32 971
Instruments de taux d'intérêt	-	30 817	-	30 817	-	32 672	-	32 672
Instruments de change	-	301	-	301	-	293	-	293
Instruments sur actions et indices	-	8	-	8	-	6	-	6
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	88 427	1 849	280	90 556	91 518	1 162	280	92 960
Instruments de dettes	88 427	1 849	-	90 276	91 492	1 162	1	92 655
Instruments de capitaux propres	-	-	264	264	-	-	264	264
Prêts et créances	-	-	16	16	26	-	15	41
Total	291 401	304 503	22 140	618 044	262 187	267 448	23 447	553 082

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Tableau 3.4.B

	30.06.2023				31.12.2022 R			
(En M EUR)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	9 842	205 112	2 875	217 829	6 424	152 967	3 386	162 777
Dettes sur titres empruntés	-	42 860	7	42 867	8	51 037	56	51 101
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	7 312	-	6	7 318	5 172	-	14	5 186
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2 530	-	-	2 530	1 244	-	-	1 244
Pensions livrées	-	160 004	2 857	162 861	-	99 366	3 307	102 673
Emprunts et autres passifs de transaction	-	2 248	5	2 253	-	2 564	9	2 573
Dérivés de transaction	24	73 918	4 810	78 752	14	68 701	3 941	72 656
Instruments de taux d'intérêt	23	23 287	2 742	26 052	-	21 122	2 662	23 784
Instruments de change	-	21 298	679	21 977	6	25 046	272	25 324
Instruments sur actions et indices	-	27 169	1 100	28 269	7	20 464	738	21 209
Instruments sur matières premières	-	293	-	293	-	154	-	154
Dérivés de crédit	-	751	289	1 040	-	1 135	269	1 404
Autres instruments financiers à terme	1	1 120	-	1 121	1	780	-	781
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	48 356	35 884	84 240	-	32 071	36 671	68 742
Dérivés de couverture	-	44 156	-	44 156	-	46 164	-	46 164
Instruments de taux d'intérêt	-	43 953	-	43 953	-	45 981	-	45 981
Instruments de change	-	180	-	180	-	166	-	166
Instruments sur actions et indices	-	23	-	23	-	17	-	17
Total	9 866	371 542	43 569	424 977	6 438	299 903	43 998	350 339

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS

Tableau 3.4.C

(En M EUR)	Solde au 31.12.2022 R	Acquisitions	Cessions / rembourse- ments	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30.06.2023
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	6 402	3 015	(1 974)	(1 313)	7	20	(26)	(2)	6 129
Obligations et autres titres de dettes	158	294	(375)	(11)	7	64	(2)	(1)	134
Pensions livrées	6 166	2 497	(1 599)	(1 302)	-	(48)	(23)	-	5 691
Prêts, créances et autres actifs de transaction	78	224	-	-	-	4	(1)	(1)	304
Dérivés de transaction	3 382	38	(4)	(378)	185	(278)	(65)	-	2 880
Instruments de taux d'intérêt	2 477	-	-	(352)	124	(283)	(45)	-	1 921
Instruments de change	446	1	-	(2)	2	(19)	(15)	-	413
Instruments sur actions et indices	106	37	(4)	-	-	14	-	-	153
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	353	-	-	(24)	59	10	(5)	-	393
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	13 383	754	(559)	(1 712)	85	149	(34)	785	12 851
Obligations et autres instruments de dettes	864	10	(3)	-	38	68	-	342	1 319
Actions et autres instruments de capitaux propres	9 929	744	(488)	(471)	35	112	2	443	10 306
Prêts, créances et pensions livrées	2 590	-	(68)	(1 241)	12	(31)	(36)	-	1 226
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	280	-	(1)	-	-	-	1	-	280
Instruments de dettes	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	264	-	-	-	-	-	-	-	264
Prêts et créances	15	-	-	-	-	-	1	-	16
Total	23 447	3 807	(2 538)	(3 403)	277	(109)	(124)	783	22 140

PASSIFS FINANCIERS

Tableau 3.4.D

(En M EUR)	Solde au 31.12.2022 R	Acquisitions	Cessions / rembourse- ments	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30.06.2023
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	3 386	1 304	(969)	(292)	-	(524)	(30)	-	2 875
Dettes sur titres empruntés	56	-	-	-	-	(49)	-	-	7
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	14	-	-	(2)	-	(6)	-	-	6
Pensions livrées	3 307	1 304	(969)	(290)	-	(465)	(30)	-	2 857
Emprunts et autres passifs de transaction	9	-	-	-	-	(4)	-	-	5
Dérivés de transaction	3 941	809	(227)	(440)	342	697	(312)	-	4 810
Instruments de taux d'intérêt	2 662	1	-	(310)	290	400	(301)	-	2 742
Instruments de change	272	502	(220)	(2)	-	128	(1)	-	679
Instruments sur actions et indices	738	306	(7)	(78)	1	145	(5)	-	1 100
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	269	-	-	(50)	51	24	(5)	-	289
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 671	7 732	(7 997)	(1 562)	295	1 250	(505)	-	35 884
Total	43 998	9 845	(9 193)	(2 294)	637	1 423	(847)	-	43 569

4. METHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture, pour intégrer des événements ayant une incidence sur les prix, survenus après la fermeture des marchés boursiers mais avant la date d'évaluation ou en cas de marché inactif.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière des Activités de Marché en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement l'ensemble des contreparties concernées par les transactions de dérivés, en prenant en compte dans le calcul du montant afférant les caractéristiques individuelles des différents accords de compensation avec chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes. Depuis 2021, un dispositif permet d'identifier les nouvelles transactions pour lesquelles les ajustements CVA / DVA sont significatifs. Ces transactions font alors l'objet d'un classement en Niveau 3.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, *Funding Valuation Adjustment*) est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à cinq ans. En revanche, lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à cinq ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à revoir les modalités de valorisation en fonction des données pertinentes disponibles et le cas échéant mettre en œuvre un nouveau modèle, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture.

Pour les titres non cotés significatifs et pour les titres significatifs cotés sur un marché non liquide, la valorisation sera effectuée prioritairement en utilisant une méthodologie d'évaluation développée : *Discounted Cash Flows* (DCF) ou *Discounted Dividend Model* (DDM) et / ou de multiples de marché.

Pour les titres non cotés non significatifs, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- quote-part d'actif net réévalué détenue.
- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...) ;

INSTRUMENTS DE DETTES DETENUS, EMISSIONS STRUCTUREES DESIGNÉES A LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non-performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

PRETS ET CREANCES

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

5. ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

Tableau 3.4.E

(En M EUR)

Instruments <i>cash</i> et dérivés	Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables	
				min.	max.
Actions / fonds	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	3,2%	196,2%
			Dividendes des actions	0,0%	15,9%
			Corrélations	-72,4%	99,9%
			Volatilités des <i>Hedge funds</i>	7,6%	7,6%
			Volatilités des <i>Mutual funds</i>	5,4%	27,8%
Taux d'intérêts et / ou taux de change	Instruments dérivés hybrides taux / change, taux / crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	-67,0%	90,0%
	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	1,0%	47,0%
	Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0,0%	20,0%
	Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	72,0%	90,0%
Crédit	CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0,0%	100,0%
			Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0,0%	100,0%
	Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0,0%	100,0%
			Corrélation <i>quanto</i>	-50,0%	40,0%
			<i>Spreads</i> de crédit	0 bps	1 000 bps
Matières premières	Instruments sur paniers de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	NA	NA
Actions détenues à long terme	Actions détenues à des fins stratégiques	Actif Net Comptable, transactions récentes	Non applicable	-	-

Le tableau ci-après présente l'évaluation au bilan des instruments *cash* et dérivés. Quand il s'agit d'instruments hybrides, ces derniers sont ventilés selon les principales données non observables.

Tableau 3.4.F

(En M EUR)	30.06.2023	
	Actif	Passif
Actions / fonds	9 160	23 156
Taux d'intérêts et / ou taux de change	10 705	20 124
Crédit	393	289
Actions détenues à long terme	1 882	-
Total	22 140	43 569

6. SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 30 juin 2023 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM...) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable. En cas d'indisponibilité de ces données, l'écart-type des données historiques est alors utilisé pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 A UNE VARIATION « NORMEE » DES PARAMETRES NON OBSERVABLES

Tableau 3.4.G

	30.06.2023		31.12.2022	
	Impact négatif	Impact positif	Impact négatif	Impact positif
<i>(En M EUR)</i>				
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	(34)	49	(30)	82
Volatilités des actions	(13)	13	-	5
Dividendes	(8)	8	-	20
Corrélations	(13)	27	(30)	56
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	-	0	-	-
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	(0)	1	(0)	1
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	(13)	26	(15)	28
Corrélations entre taux d'intérêt et / ou taux de change	(13)	26	(14)	27
Volatilités de change	(0)	0	(1)	1
Taux constants de remboursements anticipés	-	-	-	-
Corrélations entre taux d'inflation	(0)	0	(0)	0
Instruments de crédit et dérivés	(0)	3	-	5
Corrélation des temps de défaut	-	0	-	0
Corrélations <i>quanto</i>	(0)	3	-	3
<i>Spreads</i> de crédit	-	0	-	2
Instruments dérivés sur matières premières	NA	NA	NA	NA
Corrélations entre matières premières	NA	NA	NA	NA
Actions détenues à long terme	NA	NA	NA	NA

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations « normées » ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur.

7. MARGE DIFFEREE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque cette juste valeur diffère du prix de transaction et que la méthode d'évaluation de l'instrument fait appel à un ou plusieurs paramètres de marché inobservables, la reconnaissance dans le compte de résultat de cette différence, représentative d'une marge commerciale, est différée dans le temps pour être reconnue, selon les cas, à la maturité de l'instrument, lors de la cession ou du transfert, au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou encore lorsque les paramètres de marché deviennent observables.

Le tableau ci-dessous présente le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à cette différence, diminué le cas échéant des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale de l'instrument.

Tableau 3.4.H

(En M EUR)	2023
Marge différée au 1er janvier	1 249
Marge différée sur les transactions de l'exercice	271
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(366)
<i>Dont amortissement</i>	(222)
<i>Dont passage à des paramètres observables</i>	(12)
<i>Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	(131)
Marge différée au 30 juin	1 154

NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI

CONSEQUENCES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DU GROUPE DE LA PREMIERE APPLICATION D'IFRS 9 PAR LES FILIALES D'ASSURANCE (CF. NOTE 1)

	31.12.2021	Reclassements		Soldes reclassés	Ajustements de la valeur comptable liée aux placements			01.01.2022 R	31.12.2022 R
		des actifs financiers disponibles à la vente	autres		Effets des reclassements	Dépréciations et provisions pour risque de crédit	Total		
<i>(En M EUR)</i>									
Titres au coût amorti	19 371	4 975	22	24 368	(218)	(1)	(219)	24 149	26 143
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	55 972		1 232	57 204			-	57 204	68 171
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	497 164		69	497 233			-	497 233	506 635
Total	572 507	4 975	1 323	578 805	(218)	(1)	(219)	578 586	600 949

SYNTHESE

Tableau 3.5.A

	30.06.2023		31.12.2022 R	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur au bilan	dont dépréciations	Valeur au bilan	dont dépréciations
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	83 269	(39)	68 171	(39)
Prêts et créances sur la clientèle	490 421	(10 410)	506 635	(10 634)
Titres	27 595	(69)	26 143	(63)
Total	601 285	(10 518)	600 949	(10 736)

1. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Tableau 3.5.B

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Comptes ordinaires	41 943	34 672
Prêts et comptes	14 067	15 053
Titres reçus en pension livrée	26 891	17 668
Prêts subordonnés et participatifs	189	238
Créances rattachées	287	655
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciations ⁽¹⁾	83 377	68 286
Dépréciations pour risque de crédit	(39)	(39)
Réévaluation des éléments couverts	(69)	(76)
Total	83 269	68 171

(1) Au 30 juin 2023, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 58 millions d'euros contre 68 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

2. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

Tableau 3.5.C

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Comptes ordinaires débiteurs	23 366	29 244
Autres concours à la clientèle	432 784	444 612
Opérations de location-financement	30 979	29 499
Titres reçus en pension livrée	9 448	10 159
Créances rattachées	4 542	4 071
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciations ⁽¹⁾	501 119	517 585
Dépréciations pour risque de crédit	(10 410)	(10 634)
Réévaluation des éléments couverts	(288)	(316)
Total	490 421	506 635

(1) Au 30 juin 2023, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 16 153 millions d'euros contre 15 687 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

3. TITRES

Tableau 3.5.F

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2023	31.12.2022 R
Effets publics	13 942	13 480
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	13 607	12 742
Créances rattachées	287	242
Titres avant dépréciations	27 836	26 464
Dépréciations	(69)	(63)
Réévaluation des éléments couverts	(172)	(258)
Total	27 595	26 143

NOTE 3.6 - DETTES

1. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Tableau 3.6.A

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Comptes ordinaires	11 421	10 455
Dettes au jour le jour	1 554	392
Dettes à terme ⁽¹⁾	104 799	120 164
Dettes rattachées	927	301
Réévaluation des éléments couverts	(1 810)	(1 933)
Titres donnés en pension livrée	3 032	3 632
Total	119 923	133 011

(1) Ces postes incluent les dépôts à terme relatifs aux banques centrales et en particulier les opérations de refinancement à long terme mises en place par la BCE (Targeted Longer-Term Refinancing Operations – TLTRO).

TLTRO

La Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé en 2019 une troisième série d'opérations ciblées de refinancement à long terme (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations* - TLTRO) dans l'objectif de maintenir des conditions de crédit favorables dans la zone euro. Comme pour les deux précédents dispositifs, le niveau de rémunération de ces emprunts dépend de la performance des établissements bancaires emprunteurs en matière d'octroi de crédits à leur clientèle de ménages (hors prêts immobiliers) et d'entreprises (hors institutions financières) ; en fonction de ces performances, les établissements emprunteurs peuvent bénéficier d'un taux d'intérêt réduit ainsi que d'une bonification additionnelle temporaire applicable sur la période du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 (réduction de 50 points de base du taux moyen de la facilité de dépôt avec un taux plancher fixé à -1%). Ces opérations TLTRO III ont été conduites trimestriellement entre septembre 2019 et décembre 2021, soit un total de 10 tirages possibles. La maturité de chaque opération est de trois ans, assortie d'une option de remboursement anticipée. Certaines modalités ont été modifiées en mars 2020, en particulier les objectifs de production de crédit, les conditions de taux et la limite de tirage, afin de renforcer davantage le soutien à l'octroi de prêts au moment où débutait la crise Covid-19. En janvier 2021, la BCE a décidé de proroger la bonification additionnelle temporaire sur la période du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 sous réserve des performances en matière d'octroi de crédits observées sur une nouvelle période de référence courant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021.

Le Groupe a souscrit aux emprunts TLTRO III au travers de tirages trimestriels échelonnés entre décembre 2019 et décembre 2021. Le montant résiduel des emprunts TLTRO au passif du bilan s'élève à 33 milliards d'euros au 30 juin 2023, à la suite des remboursements anticipés intervenus au premier semestre 2023 pour un montant de 19 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2021, le Groupe avait déjà atteint les objectifs de stabilité des encours de prêts lui permettant de bénéficier du taux d'intérêt réduit ainsi que des deux bonifications additionnelles temporaires appliquées respectivement sur les périodes du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022. Les bonifications additionnelles ont été qualifiées comptablement de subventions selon la norme IAS 20 et les prêts de passif à taux révisable selon IFRS 9.

Le 27 octobre 2022, la BCE a modifié les modalités de calcul du taux d'intérêt relatif à la dernière période du TLTRO III. L'effet de ces modifications a conduit à un ajustement du taux d'intérêt effectif appliqué entre le 23 juin 2022 au 22 novembre 2022 et la mise en place des nouvelles modalités de calcul à compter du 23 novembre 2022.

Au premier semestre 2023, le montant total des intérêts et bonifications sur les emprunts TLTRO représente une charge nette de 0,6 milliard d'euros (0,2 milliard d'euros enregistré parmi les Intérêts et produits

assimilés au premier semestre 2022) ; ce montant inclut l'enregistrement immédiat des bonifications non encore reconnues sur les emprunts remboursés par anticipation.

2. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Tableau 3.6.B

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022
Comptes d'épargne à régime spécial	120 863	111 496
A vue	96 136	86 368
A terme	24 727	25 128
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	271 461	295 933
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	143 652	115 651
Dettes rattachées	2 601	876
Réévaluation des éléments couverts	(97)	(89)
Total dépôts clientèle	538 480	523 867
Titres donnés en pension à la clientèle	8 175	6 897
Total	546 655	530 764

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Tableau 3.6.D

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022
Bons de caisse	201	230
Emprunts obligataires	27 934	25 974
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	126 425	110 543
Dettes rattachées	1 044	635
Réévaluation des éléments couverts	(4 284)	(4 206)
Total	151 320	133 176
Dont montant des dettes à taux variable	83 863	77 220

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Tableau 3.7.A

	1er semestre 2023			2022 R			1er semestre 2022 R		
(En M EUR)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	14 834	(11 152)	3 682	17 546	(8 845)	8 701	7 248	(3 129)	4 119
<i>Banques Centrales</i>	2 842	(164)	2 678	1 255	(306)	949	212	(210)	2
<i>Obligations et autres titres de dettes détenus / émis</i>	549	(1 793)	(1 244)	620	(1 690)	(1 070)	271	(813)	(542)
<i>Prêts / emprunts sur les établissements de crédit ⁽¹⁾</i>	2 031	(3 099)	(1 068)	1 935	(1 737)	198	708	(433)	275
<i>Prêts / emprunts sur la clientèle</i>	8 332	(5 341)	2 991	12 172	(3 917)	8 255	5 309	(1 178)	4 131
<i>Dettes subordonnées</i>	-	(340)	(340)	-	(641)	(641)	-	(294)	(294)
<i>Prêts / emprunts de titres</i>	4	(9)	(5)	42	(14)	28	42	(6)	36
<i>Titres reçus / donnés en pension livrée</i>	1 076	(406)	670	1 522	(540)	982	706	(195)	511
Instruments dérivés de couverture	9 116	(9 335)	(219)	9 739	(8 737)	1 002	4 522	(3 630)	892
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	1 241	(110)	1 131	2 208	(277)	1 931	1 043	(429)	614
Opérations de location	543	(22)	521	852	(37)	815	417	(18)	399
<i>Location immobilière</i>	138	(22)	116	181	(37)	144	81	(18)	63
<i>Location mobilière</i>	405	-	405	671	-	671	336	-	336
Sous-total produits / charges d'intérêts sur instruments évalués suivant la méthode du TIE	25 734	(20 619)	5 115	30 345	(17 896)	12 449	13 230	(7 206)	6 024
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat	576	(2)	574	393	(1)	392	235	-	235
Total produits / charges d'intérêts	26 310	(20 621)	5 689	30 738	(17 897)	12 841	13 465	(7 206)	6 259
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	129	-	129	250	-	250	123	-	123

(1) En 2022, les intérêts négatifs des emprunts TLTRO sont enregistrés parmi les produits des prêts / emprunts sur les établissements de crédit (cf. Note 3.6).

(2) Dont 665 millions d'euros pour les filiales du secteur d'assurance au 1er semestre 2023 (1 411 millions d'euros en 2022 et 695 millions d'euros au 1er semestre 2022). Ce montant doit être appréhendé en prenant en compte les produits et charges financiers des contrats d'assurance (cf. Note 4.3, tableau 4.3.C).

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat devrait être appréhendé globalement.

NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

MODALITES D'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Etape 1 et Etape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise - IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables macro-économiques tant mondiales que locales. Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou similaire à celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

L'évaluation des pertes attendues est réalisée sur la base des paramètres mentionnés ci-dessous, complétés des analyses internes relatives à la qualité de crédit de chaque contrepartie, de manière individuelle ou statistique.

CRISES GEOPOLITIQUES ET CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Le Groupe a révisé sur le premier semestre les paramètres utilisés dans les modèles sur la base des scénarios macro-économiques actualisés qui tiennent compte des évolutions économiques récentes ainsi que des impacts macro-économiques liés à la guerre en Ukraine (cf. Note 1).

Pour tenir compte des incertitudes liées à la guerre en Ukraine et au contexte macro-économique, le Groupe a mis à jour au 30 juin 2023 les ajustements de modèles et post-modèles tels que décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2023.

Les effets des ajustements de modèles et post-modèles dans la détermination des pertes de crédit attendues sont décrits ci-après.

MISE A JOUR DES MODELES ET IMPACT SUR L'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Au 30 juin 2023, les mises à jour des variables macro-économiques et des probabilités de défaut ainsi que la mise à jour des pondérations des scénarios ont eu pour effet de diminuer de 64 millions d'euros le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit (diminution de 10 millions d'euros sur l'exercice 2022).

L'impact de la révision des variables macro-économiques et des probabilités de défaut est une baisse de 49 millions d'euros, l'impact de la mise à jour des pondérations des scénarios macro-économiques décrite en Note 1 est une baisse de 15 millions d'euros.

Par ailleurs, compte tenu du contexte géopolitique liés à la guerre en Ukraine, l'ensemble de nos contreparties russes y compris les expositions résiduelles sur Rosbank (2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022) a été classé « sensible » (notion de mise sous surveillance) dès le début du conflit et ainsi les encours associés transférés en Etape 2. Le montant de ces encours au 30 juin 2023 s'élève à 1,8 milliard d'euros. Une analyse complémentaire a également permis d'identifier au sein de cette population et ce depuis le début de la guerre en Ukraine, les encours nécessitant un transfert en étape 3 (0,6 milliard d'euros dont 0,1 milliard au titre du premier semestre 2023). L'effet de ces transferts sur le calcul des pertes de crédit attendues s'élève à 394 millions d'euros au 30 juin 2023 (y compris l'ajustement complémentaire détaillé dans le paragraphe « Autres ajustements »).

Ajustements mis en place en complément de l'application des modèles

Ajustements sectoriels

Le Groupe peut compléter les modèles avec deux types d'ajustements sectoriels : le premier porte sur la révision éventuelle des estimations de pertes de crédit attendues (sans impact sur le classement des encours) de certains secteurs ; le second, mis en place depuis 2020 en lien avec la crise Covid-19 et applicable uniquement à certains encours complète l'analyse de l'augmentation du risque de crédit et peut conduire à des transferts additionnels en Etape 2.

Critère spécifique : estimation des pertes de crédit attendues

Les différents modèles d'estimation des pertes de crédit attendues peuvent être complétés par des ajustements sectoriels majorant ou minorant le montant des pertes de crédit attendues. Ces ajustements permettent de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs dont l'activité est cyclique et qui ont fait l'objet de pics de défaut par le passé ou qui sont particulièrement exposés aux crises actuelles et dont l'exposition du Groupe dépasse un seuil revu et fixé tous les ans par la Direction des risques.

Ces ajustements sectoriels sont examinés et remis à jour trimestriellement par la Direction des Risques et validés en fonction du seuil de matérialité par la Direction Générale.

Les principaux secteurs qui restent concernés au 30 juin 2023 sont l'immobilier commercial, le commerce de détail non alimentaire, le secteur hôtels, restaurants, loisirs, le pétrole et gaz, les croisiéristes et les compagnies aériennes et la construction (qui l'était dans une moindre mesure au 31 décembre 2022).

Le montant total des ajustements sectoriels s'élève ainsi à 781 millions d'euros au 30 juin 2023 (741 millions d'euros au 31 décembre 2022). Cette augmentation s'explique principalement par une hausse sur le secteur de l'immobilier commercial et sur le secteur du commerce de détail non alimentaire, secteurs dont la situation prospective se détériore en raison de facteurs multiples, comme la situation difficile du marché des biens immobiliers, les effets de l'inflation et les changements de comportement d'achats. Ces hausses sont partiellement compensées par une baisse sur le secteur pétrole et gaz. Les ajustements spécifiques pour tenir compte de l'impact des problématiques d'approvisionnement en matières premières et en énergies en conséquence de la guerre en Ukraine et de l'impact d'une situation de stagflation durable sur les secteurs les plus exposés mis en place en 2022 ont été maintenus en 2023.

Critère additionnel de transfert en Etape 2

Depuis l'année 2020 et le début de la crise Covid-19, en complément des critères de passage en encours dégradés classés en Etape 2, appliqués au niveau individuel, une analyse supplémentaire à dire d'expert a été menée au niveau de portefeuilles d'encours existants à la fin de l'exercice 2020 pour lesquels l'augmentation du risque de crédit a été jugée significative depuis leur octroi. Les productions ultérieures ne sont pas concernées par ces dispositions. Cette étude, menée semestriellement et en accord avec la gouvernance définie lors de la crise Covid-19, a conduit à réaliser des transferts complémentaires vers les encours dégradés classés en Etape 2 selon une approche collective, pour l'ensemble des encours de secteurs considérés par le Groupe comme étant particulièrement touchés par la crise Covid-19 et octroyés avant crise. Au 30 juin 2023, seul le secteur de la construction navale, aéronautique et ferroviaire reste concerné. Pour les encours concernés, en complément de ces transferts en Etape 2, l'estimation de la provision est réalisée en tenant compte des ajustements sectoriels (décrits précédemment) qui auraient pu être appliqués.

Le montant de cet ajustement s'élève à 3 millions d'euros au 30 juin 2023 (17 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Autres ajustements

Des ajustements à dire d'expert ont également été effectués pour refléter la dégradation du risque de crédit sur certains portefeuilles lorsque cette dégradation n'a pas pu être appréhendée par une analyse ligne à ligne des encours :

- pour le périmètre d'entités ne disposant pas de modèles développés permettant d'estimer les corrélations entre variables macro-économiques et taux de défaut ; et
- pour les périmètres sur lesquels des modèles sont développés et lorsque ces modèles ne peuvent refléter des risques futurs non observés historiquement.

Le montant de ces ajustements s'élève à 731 millions d'euros au 30 juin 2023 (796 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ces ajustements s'expliquent par la prise en compte :

- du risque spécifique sur le portefeuille de crédit *offshore* à des clients *corporate* russes du fait de la situation géopolitique ;
- des risques induits par le contexte économique spécifique, tels que la hausse de l'inflation et des taux d'intérêts, sur les clientèles fragiles et les portefeuilles plus particulièrement exposés, et que les modèles ne prennent pas en compte.

1. SYNTHÈSE

A la suite de la première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » pour les filiales du secteur d'assurance (cf. Note 1), les dépréciations et provisions de ces filiales sont inclus dans les tableaux ci-dessous.

Depuis 2022, la mesure adoptée est désormais l'encours comptable (Bilan et Hors-Bilan). Dans un souci de rationalisation, l'intégralité des informations quantitatives relatives au risque de crédit sont présentées dans cette Note.

PRESENTATION DES ENCOURS COMPTABLES BILAN ET HORS BILAN

Tableau 3.8.A

(En M EUR)		30.06.2023	31.12.2022 R
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.3	90 292	92 696
Titres au coût amorti	Note 3.5	27 595	26 143
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Note 3.5	83 269	68 171
Banques centrales ⁽¹⁾		212 999	204 553
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 3.5	490 421	506 635
Dépôts de garantie versés	Note 4.4	52 440	67 768
Autres		6 409	4 175
<i>Dont autres débiteurs divers porteurs de risque de crédit</i>	<i>Note 4.4</i>	<i>6 110</i>	<i>3 913</i>
<i>Dont créances sur chambre de compensation porteuse de risque de crédit</i>	<i>Note 4.4</i>	<i>299</i>	<i>262</i>
Valeur nette des encours comptables au bilan		963 425	970 141
Dépréciations des encours au coût amorti	Note 3.8	10 817	11 031
Valeur brute des encours comptables au bilan		974 242	981 172
Engagements de financement		215 630	216 573
Engagements de garantie		81 195	94 727
Valeur brute des engagements hors-bilan		296 825	311 300
Total encours (bilan et hors-bilan)		1 271 067	1 292 472

(1) Inclus dans la ligne Caisses et Banques centrales.

ENCOURS PROVISIONNABLES PAR ETAPE DE DEPRECIATION ET PAR CATEGORIE COMPTABLE

Tableau 3.8.B

	30.06.2023				31.12.2022 R			
	Groupe hors activité d'assurance		Assurance		Groupe hors activité d'assurance		Assurance	
(En M EUR)	Encours	Dépréciations / provisions	Encours	Dépréciations / provisions	Encours	Dépréciations / provisions	Encours	Dépréciations / provisions
Actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres	37 422	3	52 870	17	37 199	8	55 497	20
Encours sains (Etape 1)	37 420	1	51 632	5	37 192	1	54 445	5
Encours dégradés (Etape 2)	2	2	1 232	12	1	1	1 046	15
Encours douteux (Etape 3)	-	-	6	-	6	6	6	-
Actifs financiers au coût amorti ⁽¹⁾	876 916	10 817	7 034	-	881 771	11 031	6 705	-
Encours sains (Etape 1)	818 284	1 059	6 961	-	820 736	1 042	6 634	-
Encours dégradés (Etape 2)	41 862	2 047	73	-	44 689	2 134	71	-
Encours douteux (Etape 3)	16 770	7 711	-	-	16 346	7 855	-	-
Dont créances de location-financement et assimilés	30 979	875	-	-	29 500	896	-	-
Encours sains (Etape 1)	24 639	125	-	-	24 340	110	-	-
Encours dégradés (Etape 2)	4 651	158	-	-	3 536	169	-	-
Encours douteux (Etape 3)	1 689	592	-	-	1 624	617	-	-
Engagements de financement	215 629	467	1	-	216 571	467	2	-
Encours sains (Etape 1)	197 736	171	1	-	204 724	166	2	-
Encours dégradés (Etape 2)	17 545	251	-	-	11 564	251	-	-
Encours douteux (Etape 3)	348	45	-	-	283	50	-	-
Engagements de garantie	81 195	411	-	-	94 727	431	-	-
Encours sains (Etape 1)	76 334	57	-	-	90 332	57	-	-
Encours dégradés (Etape 2)	4 210	108	-	-	3 716	116	-	-
Encours douteux (Etape 3)	651	246	-	-	679	258	-	-
Total encours (bilan et hors-bilan)	1 211 162	11 698	59 905	17	1 230 268	11 937	62 204	20

(1) Ce poste inclut les banques centrales pour 212 999 millions au 30 juin 2023 (contre 204 553 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Afin de présenter son exposition au risque de crédit, le Groupe a choisi de présenter sous format tabulaire les encours et les dépréciations par étape de dépréciation des actifs financiers au coût amorti par catégorie bâloise, par zone géographique et note de la contrepartie. En raison de l'absence d'expositions significatives au risque de crédit pour les activités d'assurance, les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres ainsi que pour les engagements de financement et de garantie, cette information n'est pas présentée ci-après.

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR CATEGORIE BALOISE

Tableau 3.8.C

	30.06.2023							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
<i>(En M EUR)</i>	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	250 446	4 572	120	255 138	6	2	79	87
Etablissements	140 097	465	74	140 636	8	-	25	33
Entreprises	233 847	19 353	9 379	262 579	603	1 343	3 999	5 945
<i>Dont PME</i>	43 214	5 500	3 477	52 191	199	339	1 799	2 337
Clientèle de détail	192 598	17 430	7 180	217 208	440	700	3 601	4 741
<i>Dont TPE</i>	24 650	2 970	2 489	30 109	110	265	1 347	1 722
Autres	1 296	42	17	1 355	2	2	7	11
Total	818 284	41 862	16 770	876 916	1 059	2 047	7 711	10 817

Tableau 3.8.D

	31.12.2022							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
<i>(En M EUR)</i>	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains *	232 527	291	215	233 033	6	2	77	85
Etablissements *	161 523	592	53	162 168	8	2	24	34
Entreprises *	234 572	20 367	9 221	264 160	619	1 399	4 260	6 278
<i>Dont PME *</i>	42 271	5 666	3 581	51 518	226	318	1 829	2 373
Clientèle de détail	190 709	23 391	6 841	220 941	406	728	3 488	4 622
<i>Dont TPE</i>	23 972	4 746	2 343	31 061	95	271	1 306	1 672
Autres *	1 405	48	16	1 469	3	3	6	12
Total	820 736	44 689	16 346	881 771	1 042	2 134	7 855	11 031

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés au titre de 2022.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres correspondent essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) inclus dans les réserves de liquidité. Ces actifs correspondent essentiellement à des souverains classés en Etape 1.

Les engagements de financement et de garantie correspondent essentiellement aux encours non tirés par la clientèle Entreprise. Ces actifs sont essentiellement classés en Etape 1.

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La zone géographique retenue correspond au pays de la contrepartie. En cas d'indisponibilité de cette information, c'est le pays de la filiale émettrice qui est retenue.

Tableau 3.8.E

	30.06.2023							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
<i>(En M EUR)</i>	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	433 919	18 795	8 659	461 373	516	1 105	3 313	4 934
Europe de l'Ouest (hors France)	141 096	11 264	1 777	154 137	209	267	812	1 288
Europe de l'Est UE	61 211	6 463	1 005	68 679	145	263	575	983
Europe de l'Est hors UE	3 334	1 432	562	5 328	2	138	131	271
Amérique du Nord	99 616	1 412	325	101 353	18	84	56	158
Amérique Latine et Caraïbes	6 461	536	368	7 365	3	9	100	112
Asie-Pacifique	35 372	151	492	36 015	13	3	244	260
Afrique et Moyen-Orient	37 275	1 809	3 582	42 666	153	178	2 480	2 811
Total	818 284	41 862	16 770	876 916	1 059	2 047	7 711	10 817

Plus de 80% des engagements de financement et de garantie ont pour pays de contrepartie l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord ou la France.

Tableau 3.8.F

	31.12.2022							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
<i>(En M EUR)</i>	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	442 513	26 042	8 054	476 609	480	1 166	3 240	4 886
Europe de l'Ouest (hors France)	157 496	5 569	1 695	164 760	220	273	767	1 260
Europe de l'Est UE	51 781	6 455	1 088	59 324	144	256	640	1 040
Europe de l'Est hors UE	2 945	2 032	524	5 501	2	149	121	272
Amérique du Nord	82 014	1 479	165	83 658	21	113	43	177
Amérique Latine et Caraïbes	5 757	472	319	6 548	5	11	88	104
Asie-Pacifique	37 999	616	572	39 187	14	6	258	278
Afrique et Moyen-Orient	40 231	2 024	3 929	46 184	156	160	2 698	3 014
Total	820 736	44 689	16 346	881 771	1 042	2 134	7 855	11 031

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR NOTE DE LA CONTREPARTIE ⁽¹⁾

Le classement entre Etape 1 et Etape 2 ne dépend pas de la probabilité absolue de défaut mais des éléments qui permettent d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit, y compris l'évolution relative de la probabilité de défaut depuis la comptabilisation initiale. Il n'y a donc pas de relation directe entre la note de contrepartie, présentée dans le tableau ci-dessous et le classement par étape de dépréciation.

Tableau 3.8.G

	30.06.2023							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
<i>(En M EUR)</i>	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	73 384	903	-	74 287	1	3	-	4
2	182 845	5 460	-	188 305	3	6	-	9
3	48 747	526	-	49 273	8	4	-	12
4	86 184	850	-	87 034	68	11	-	79
5	84 850	3 607	-	88 457	248	103	-	351
6	23 148	8 988	-	32 136	179	571	-	750
7	3 036	5 302	-	8 338	18	433	-	451
Défaut (8, 9, 10)	-	-	9 294	9 294	-	-	3 952	3 952
Autre méthode	316 090	16 226	7 476	339 792	534	916	3 759	5 209
Total	818 284	41 862	16 770	876 916	1 059	2 047	7 711	10 817

(1) La correspondance indicative entre l'échelle de notation interne de Société Générale et les notations des agences est présentée dans le Chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel.

Tableau 3.8.H

	31.12.2022							
	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
<i>(En M EUR)</i>	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	59 826	874	-	60 700	1	3	-	4
2	186 818	889	-	187 707	4	5	-	9
3	50 465	622	-	51 087	8	5	-	13
4	85 773	1 431	-	87 204	69	15	-	84
5	84 343	4 322	-	88 665	246	146	-	392
6	22 694	10 044	-	32 738	186	532	-	718
7	2 832	7 082	-	9 914	21	445	-	466
Défaut (8, 9, 10)	-	-	9 378	9 378	-	-	4 071	4 071
Autre méthode	327 985	19 425	6 968	354 378	507	983	3 784	5 274
Total	820 736	44 689	16 346	881 771	1 042	2 134	7 855	11 031

(1) La correspondance indicative entre l'échelle de notation interne de Société Générale et les notations des agences est présentée dans le Chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel.

2. DEPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

DETAIL

A la suite de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour les filiales du secteur d'assurance (cf. Note 1), les dépréciations de ces filiales sont intégrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.8.I

(En M EUR)	Stock au 31.12.2022 R	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2023
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	6	17	(17)	-		-	6
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	16	1	(3)	(2)		-	14
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	6	-	(6)	(6)	-	-	-
Total	28	18	(26)	(8)	-	-	20
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	1 042	471	(464)	7		10	1 059
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	2 134	897	(981)	(84)		(3)	2 047
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	7 855	2 028	(1 581)	447	(387)	(204)	7 711
Total	11 031	3 396	(3 026)	370	(387)	(197)	10 817
Dont créances de location financement et assimilées	896	226	(217)	9	(52)	22	875
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	110	46	(33)	13		2	125
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	169	53	(75)	(22)		11	158
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	617	127	(109)	18	(52)	9	592

VARIATION DES DEPRECIATIONS DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENCOURS DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

En raison de l'absence de variations significatives des dépréciations en fonction des mouvements sur les encours financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres et des actifs financiers au coût amorti des activités d'assurance, cette information n'est pas présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 3.8.J

(En M EUR)	Etape 1	Dont créances de location- financement	Etape 2	Dont créances de location- financement	Etape 3	Dont créances de location- financement	Total
Stock au 31.12.2022	1 042	110	2 134	169	7 855	617	11 031
Production et Acquisition ⁽¹⁾	198	19	84	5	72	2	354
Décomptabilisation ⁽²⁾	(108)	(5)	(113)	-	(255)	(58)	(476)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2 ⁽³⁾	(40)	(4)	362	30	-	-	322
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1 ⁽³⁾	26	3	(223)	(21)	-	-	(197)
Transfert vers l'Etape 3 ⁽³⁾	(7)	(1)	(128)	(11)	522	59	387
Transfert depuis l'Etape 3 ⁽³⁾	1	-	34	3	(125)	(14)	(90)
Dotations et reprises sans changement d'étape ⁽³⁾	(40)	2	(104)	(24)	(134)	(48)	(278)
Change	-	-	(2)	-	24	6	22
Périmètre	(9)	-	8	11	(250)	23	(251)
Autres variations	(4)	-	(5)	(4)	2	5	(7)
Stock au 30.06.2023	1 059	124	2 047	158	7 711	592	10 817

(1) Les montants des dépréciations présentés dans la ligne Production et Acquisition en Etape 2 et Etape 3 peuvent inclure des dépréciations calculées sur des encours originés en Etape 1 puis reclassés en Etape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'Etape 3 correspondent à des encours classés initialement en Etape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Etape 3, ou en Etape 2 puis en Etape 3.

DETAIL DES TRANSFERTS ENTRE ETAPES POUR LES ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE DE LA PERIODE

Les montants présentés dans les transferts ci-dessous incluent les variations dues aux amortissements et les nouveaux tirages sur les contrats en vie durant l'exercice.

Pour qualifier les transferts entre étapes :

- L'étape de départ correspond à l'étape de l'encours au 31 décembre de l'année précédente ;
- L'étape de fin correspond à l'étape de l'encours en fin d'exercice (et ce même en cas de plusieurs changements au cours de l'exercice).

Tableau 3.8.K

	Etape 1		Etape 2		Etape 3		Stock des encours transférés au 30 juin	Stock des dépréciations associées aux encours transférés
	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations		
<i>(En M EUR)</i>								
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(12 110)	(40)	8 300	361	-	-	8 300	361
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	11 301	26	(12 785)	(223)	-	-	11 301	26
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	179	1	-	-	(271)	(40)	179	1
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	509	34	(489)	(85)	509	34
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(1 132)	(7)	-	-	1 083	235	1 083	235
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(1 384)	(128)	1 427	287	1 427	287
Change sur les contrats qui changent d'étape	-	-	(10)	-	(7)	1	(17)	1

3. PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

DETAIL

A la suite de la première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » pour les filiales du secteur d'assurance (cf. Note 1), les provisions de ces filiales sont intégrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.8.L

(En M EUR)	Stock au 31.12.2022	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2023
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	166	95	(93)	2	3	171
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	251	127	(127)	-	-	251
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	50	25	(54)	(29)	24	45
Total	467	247	(274)	(27)	27	467
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	57	30	(27)	3	(3)	57
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	116	28	(33)	(5)	(3)	108
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	258	43	(32)	11	(23)	246
Total	431	101	(92)	9	(29)	411

VARIATION DES PROVISIONS DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En raison de l'absence de variations significatives des provisions sur engagements de financement et de garantie des activités d'assurance, cette information n'est pas présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 3.8.M

	Provisions								Total
	Sur engagements de financement				Sur engagements de garantie				
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	
(En M EUR)									
Stock au 31.12.2022	166	251	50	467	57	116	258	431	898
Production et Acquisition ⁽¹⁾	34	8	7	49	17	9	33	59	108
Décomptabilisation ⁽²⁾	(30)	(2)	(9)	(41)	(13)	(13)	(31)	(57)	(98)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2 ⁽³⁾	(5)	26	-	21	(1)	9	-	8	29
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1 ⁽³⁾	4	(17)	-	(13)	1	(6)	-	(5)	(18)
Transfert vers l'Etape 3 ⁽³⁾	-	(5)	1	(4)	-	(1)	12	11	7
Transfert depuis l'Etape 3 ⁽³⁾	-	-	(1)	(1)	-	-	(5)	(5)	(6)
Dotations et reprises sans changement d'étape ⁽³⁾	2	(21)	(2)	(21)	(4)	(6)	(27)	(37)	(58)
Change	-	(1)	-	(1)	-	-	1	1	-
Périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	12	(1)	11	-	-	5	5	16
Stock au 30.06.2023	171	251	45	467	57	108	246	411	878

(1) Les montants des provisions présentés dans la ligne Production et Acquisition en Etape 2 et Etape 3 peuvent inclure des provisions calculées sur des encours originés en Etape 1 puis reclassés en Etape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'Etape 3 correspondent à des encours classés initialement en Etape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Etape 3, ou en Etape 2 puis en Etape 3.

DETAIL DES TRANSFERTS ENTRE ETAPES POUR LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE DE LA PERIODE

Les montants présentés dans les transferts ci-dessous incluent les nouveaux tirages sur les contrats en vie durant l'exercice.

Pour qualifier les transferts entre étapes :

- L'étape de départ correspond à l'étape de l'encours au 31 décembre de l'année précédente ;
- L'étape de fin correspond à l'étape de l'encours en fin d'exercice (et ce même en cas de plusieurs changements au cours de l'exercice).

Tableau 3.8.N

(En M EUR)	Engagement de financement						Stock des engagements transférés au 30 juin	Stock des provisions associées aux encours transférés
	Etape 1		Etape 2		Etape 3			
	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions		
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(1 649)	(5)	1 280	27	-	-	1 280	27
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	1 139	4	(1 223)	(17)	-	-	1 139	4
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	11	-	-	-	(7)	-	11	-
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	10	-	(17)	(1)	10	-
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(26)	-	-	-	22	-	22	-
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(175)	(5)	15	1	15	1
Change sur les contrats qui changent d'étape	(3)	-	(12)	-	-	-	(15)	-

Tableau 3.8.O

(En M EUR)	Engagement de garantie						Stock des engagements transférés au 30 juin	Stock des provisions associées aux encours transférés
	Etape 1		Etape 2		Etape 3			
	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions		
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(1 180)	(1)	973	9	-	-	973	9
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	421	1	(500)	(6)	-	-	421	1
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	5	-	-	-	(3)	-	5	-
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	18	-	(26)	(5)	18	-
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(25)	-	-	-	27	3	27	3
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(41)	(1)	38	9	38	9
Change sur les contrats qui changent d'étape	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-

4. ANALYSE QUALITATIVE DES VARIATIONS DES DEPRECIATIONS / PROVISIONS SUR LE RISQUE DE CREDIT

Les variations des dépréciations et provisions pour risque de crédit depuis le 31 décembre 2022 s'expliquent principalement par :

- Le passage en pertes couvertes d'encours classés en Etape 3 pour 387 millions d'euros inclus dans la ligne Décomptabilisation.
Ceci est en lien avec la stratégie du Groupe du pilotage des prêts non performants (NPL), au travers des passages en pertes et des cessions de ses portefeuilles d'expositions en défaut.
Le montant des pertes non couvertes s'élève à 90 millions d'euros.
- Le transfert de 2,6 milliards d'euros d'encours en Etape 3 à la suite de l'observation de défauts. Ce transfert a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 394 millions d'euros.
En particulier, cette variation concerne :
 - 1,1 milliard d'euros d'encours dont le montant de dépréciations et provisions s'élève au 30 juin 2023 à 232 millions d'euros. Ces contrats étaient classés en Etape 1 au 31 décembre 2022 ;
 - 1,5 milliard d'euros d'encours dont le montant de dépréciations et provisions s'élève au 30 juin 2023 à 162 millions d'euros. Ces contrats étaient classés en Etape 2 au 31 décembre 2022.
- Le transfert d'encours en Etape 2 en raison d'une dégradation des notations, de passages en « sensible » ou d'impayés de plus de 30 jours pour 10,5 milliards d'euros d'encours. Ce transfert a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 351 millions d'euros.
- L'acquisition de LeasePlan qui a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 39 millions d'euros, incluse dans la ligne Périmètre.
- Des entités classées en IFRS 5 (destinées à la vente) durant le premier semestre 2023. Ce classement a entraîné une baisse des dépréciations et provisions de 290 millions d'euros, incluse dans la ligne Périmètre.

5. COUT DU RISQUE DE CREDIT

SYNTHESE

Tableau 3.8.P

(En M EUR)	1er semestre 2023	2022 R	1er semestre 2022 R
Coût du risque de crédit des instruments financiers liés à l'activité d'assurance	3	1	(1)
Coût du risque de crédit	(348)	(1 647)	(778)
Total	(345)	(1 646)	(779)

A la suite de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour les filiales du secteur d'assurance (cf. Note 1), le coût du risque de crédit de ces filiales est également présenté ci-dessous.

Tableau 3.8.Q

(En M EUR)	1er semestre 2023	2022 R	1er semestre 2022 R
Dotations nettes pour dépréciation	(362)	(1 464)	(751)
<i>Sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	8	-	(1)
<i>Sur actifs financiers au coût amorti</i>	(370)	(1 464)	(750)
Dotations nettes aux provisions	18	(23)	31
<i>Sur engagements de financement</i>	27	(10)	37
<i>Sur engagements de garantie</i>	(9)	(13)	(6)
Pertes non couvertes sur les créances irrécouvrables	(90)	(318)	(117)
Récupérations sur les créances irrécouvrables	102	132	62
Effet des garanties non prises en compte dans les dépréciations	(13)	27	(4)
Total	(345)	(1 646)	(779)
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours sains classés en Etape 1</i>	(17)	(58)	(35)
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours dégradés classés en Etape 2</i>	82	(618)	(273)
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours douteux classés en Etape 3</i>	(410)	(970)	(471)

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

Tableau 3.9.A

	30.06.2023	
	Valeur comptable	Juste valeur
<i>(En M EUR)</i>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	83 269	83 235
Prêts et créances sur la clientèle	490 421	463 296
Titres	27 595	26 895
Total	601 285	573 426

Tableau 3.9.B

	31.12.2022 R	
	Valeur comptable	Juste valeur
<i>(En M EUR)</i>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	68 171	67 964
Prêts et créances sur la clientèle	506 635	480 914
Titres	26 143	25 285
Total	600 949	574 163

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

Tableau 3.9.C

	30.06.2023	
	Valeur comptable	Juste valeur
<i>(En M EUR)</i>		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	119 923	119 893
Dettes envers la clientèle	546 655	545 073
Dettes représentées par un titre	151 320	149 471
Dettes subordonnées	15 158	15 241
Total	833 056	829 678

Tableau 3.9.D

	31.12.2022 R	
	Valeur comptable	Juste valeur
<i>(En M EUR)</i>		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	133 011	133 009
Dettes envers la clientèle	530 764	529 099
Dettes représentées par un titre	133 176	131 290
Dettes subordonnées	15 948	15 949
Total	812 899	809 347

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, les actifs financiers, contrairement aux passifs financiers, affichent une juste valeur fortement décotée par rapport à la valeur comptable. Cette asymétrie s'explique notamment par le fait que les passifs financiers, relatifs aux Dettes envers la clientèle, incluent significativement des dépôts à vue.

L'échéance contractuelle de ces dépôts étant immédiate, l'effet d'actualisation est nul et leur juste valeur est égale à leur montant nominal.

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Tableau 4.1.A

	1er semestre 2023			2022 R			1er semestre 2022 R		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
(En M EUR)									
Opérations avec les établissements de crédit	64	(63)	1	133	(110)	23	70	(49)	21
Opérations avec la clientèle	1 474		1 474	3 088		3 088	1 537		1 537
Opérations sur instruments financiers	1 572	(1 512)	60	2 475	(2 447)	28	1 227	(1 227)	-
Opérations sur titres	416	(681)	(265)	495	(1 008)	(513)	265	(534)	(269)
Opérations sur marchés primaires	160		160	162		162	78		78
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	996	(831)	165	1 818	(1 439)	379	884	(693)	191
Engagements de financement et de garantie	496	(225)	271	974	(424)	550	469	(187)	282
Prestations de services diverses	1 258	(416)	842	2 730	(1 202)	1 528	1 380	(623)	757
Commissions de gestion d'actifs	144		144	329		329	155		155
Commissions sur moyens de paiement	512		512	1 072		1 072	524		524
Commissions sur produits d'assurance	86		86	236		236	124		124
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	42		42	75		75	39		39
Autres commissions	474	(416)	58	1 018	(1 202)	(184)	538	(623)	(85)
Total	4 864	(2 216)	2 648	9 400	(4 183)	5 217	4 683	(2 086)	2 597

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

Tableau 4.2.A

(En M EUR)	1er semestre 2023			2022 R			1er semestre 2022 R		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	28	(1)	27	69	-	69	31	-	31
Activités de location immobilière	42	(27)	15	80	(151)	(71)	52	(89)	(36)
Activités de location mobilière ⁽¹⁾	7 408	(5 573)	1 835	12 490	(9 466)	3 024	6 161	(4 764)	1 396
Autres activités	458	(690)	(232)	662	(1 008)	(346)	390	(817)	(426)
Total	7 936	(6 291)	1 645	13 301	(10 625)	2 676	6 634	(5 670)	964

(1) Il s'agit principalement des produits et charges liés aux activités de location longue durée et gestion de flotte de véhicules, dont les plus-values de cession des véhicules pour un montant de 285 millions d'euros au 30 juin 2023 (753 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 433 millions d'euros au 30 juin 2022). Les contrats de location longue durée du Groupe sont généralement d'une durée de 36 à 48 mois.

NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE



POUR
FAIRE
SIMPLE

Les activités d'assurance (assurance-dommages et assurance-vie) complètent les activités bancaires au sein de l'offre commerciale proposée aux clients du Groupe.

Ces activités sont réalisées par des filiales dédiées, soumises à la réglementation spécifique du secteur de l'assurance.

Les règles de mesure et de comptabilisation des risques associés aux contrats d'assurance sont spécifiques à ce secteur d'activité.

PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats d'assurance auxquels s'applique la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » sont des contrats d'assurance émis, des contrats de réassurance émis (réassurance acceptée) ou détenus (réassurance cédée), ainsi que des contrats d'investissement émis intégrant une clause de participation discrétionnaire dès lors qu'ils sont émis par une entité qui émet également des contrats d'assurance.

Les principes comptables suivants ne s'appliquent pas aux contrats d'assurance pour lesquels le Groupe est le bénéficiaire assuré à l'exception des contrats identifiés comme des traités de réassurance.

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires et sans composante assurance (contrats d'assurance en unités de compte pures) ne répondent pas à la définition IFRS 17 d'un contrat d'assurance et sont comptabilisés dans la rubrique Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (cf. Note 3.1 paragraphe 3). Il s'agit de passifs financiers indexés sur la performance d'actifs sous-jacents pour lesquels le Groupe a choisi d'utiliser l'option visant à réévaluer l'intégralité du passif à la juste valeur sans requérir de séparer les dérivés incorporés.

REGROUPEMENTS DE CONTRATS

Pour leur évaluation, les contrats d'assurance sont regroupés en portefeuilles homogènes afin de prendre en compte la mutualisation des risques propres à l'activité d'assurance. Ces portefeuilles regroupent des contrats d'assurance exposés à des risques similaires et gérés ensemble.

Au sein de chaque portefeuille, trois groupes de contrats doivent être distingués lors de la comptabilisation initiale de ces derniers ; les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires, et les autres contrats.

Enfin, les contrats émis à plus d'un an d'intervalle ne peuvent pas faire partie du même groupe. En conséquence, chaque groupe de contrat doit être subdivisé en cohortes annuelles. Cependant, en adoptant la norme IFRS 17, l'Union européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents dans les pays où ces entreprises commercialisent des contrats d'assurance.

Le Groupe utilise cette exemption facultative sur des contrats d'assurance-vie épargne et sur les contrats d'épargne retraite émis car ils comportent des éléments de participation directe ou discrétionnaire pour lesquels les risques et les flux de trésorerie sont partagés entre différentes générations d'assurés. Ces contrats d'assurance-vie sont également gérés de manière intergénérationnelle afin d'atténuer l'exposition aux risques de taux d'intérêt et aux risques de longévité.

Les portefeuilles de contrats sont déterminés par le Groupe en utilisant (i) la ligne de produits pour identifier les contrats d'assurance exposés à des risques similaires et (ii) le pays d'émission du contrat et / ou l'entité de distribution.

Si la matérialité des encours de contrats concernés n'est pas significative au regard des agrégats du bilan consolidé du Groupe, certains des portefeuilles ainsi déterminés peuvent être regroupés.

Les principaux portefeuilles identifiés par le Groupe sont les suivants :

Périmètre de produits	Ligne de produits
Epargne	Assurance vie épargne avec constitution d'un capital liquidé lors d'un rachat ou du décès (investissements en fonds Euros, fonds UC, multisupport)
Retraite	Contrats de retraite individuels et collectifs type Plan Epargne Retraite (PER) avec sortie en rente et / ou capital (investissements monosupport, multisupport)
Protection-Prévoyance	Assurance emprunteurs ; Prévoyance individuelle, Prévoyance collective, Assurance santé individuelle, Assurance santé collective, Assurance obsèques, Assurance dépendance.
Protection-Dommages	Accident corporel individuel, Assurance moyens de paiement, Assurance multirisques habitation, Assurance véhicules terrestres motorisés, Assurance risques divers.

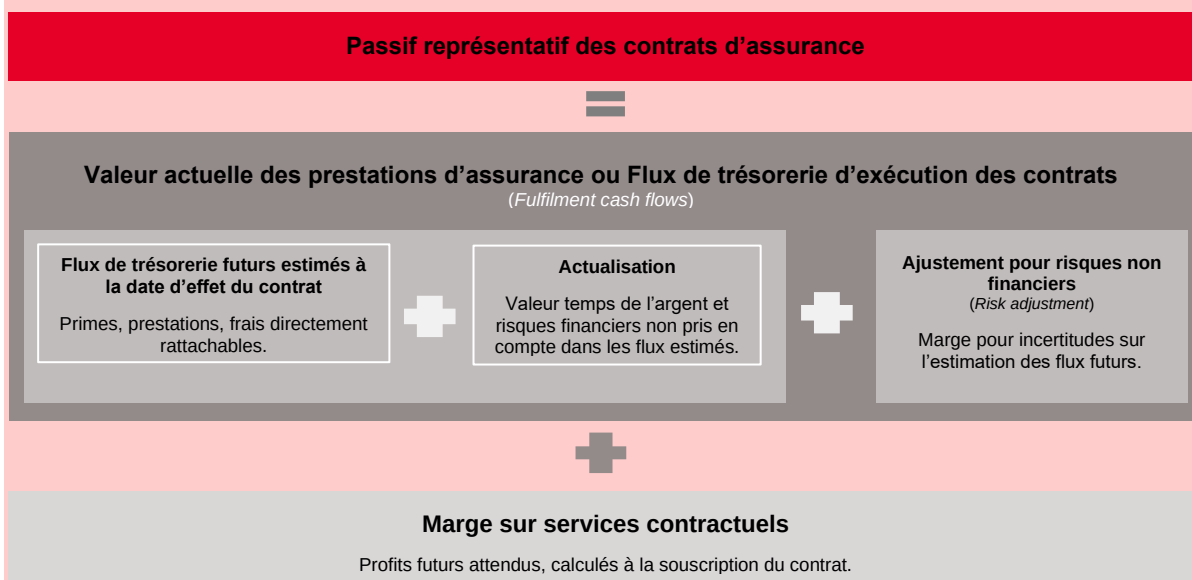
MODELES D'EVALUATION

Chaque groupe de contrats d'assurance est évalué distinctement et sa valeur est présentée au bilan soit dans la rubrique Actifs des contrats d'assurance et de réassurance, soit dans la rubrique Passifs des contrats d'assurance et de réassurance.

Modèle Général applicable aux contrats d'assurance émis

Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur d'un groupe de contrats d'assurance émis correspond à la somme des éléments suivants :



Flux de trésorerie futurs estimés

Ces flux de trésorerie sont les estimations actuelles de l'ensemble des montants que l'assureur s'attend à recevoir (au titre des primes) ou à verser au bénéfice des assurés (au titre de l'assurance-vie, des sinistres à indemniser, des prestations garanties et des autres dépenses directement rattachables) dans le cadre de l'exécution des contrats d'assurance et ce jusqu'à leur règlement.

Ces montants sont ajustés pour refléter :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs (cf. *Actualisation*) ;
- l'incertitude concernant le montant et la périodicité des flux de trésorerie (cf. *Ajustement pour risque non financier*).

Actualisation

Les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant une courbe de taux sans risque (courbe des taux *swap*) ajustée d'une prime d'illiquidité pour représenter les différences de caractéristiques entre des instruments financiers sans risques liquides et les instruments financiers adossés aux contrats d'assurance (approche *bottom up*).

Ajustement pour risque non financier

Les flux actualisés sont ajustés pour refléter l'incertitude relative au montant et à la périodicité des flux de trésorerie futurs. Cet ajustement pour risques non financiers est déterminé à partir d'une approche par quantile fondée sur un niveau de confiance de 80% pour l'activité Epargne-Retraite. Ainsi, les provisions techniques complétées de cet ajustement pour risque permettront de couvrir les flux futurs estimés dans 80% des cas probables, niveau de prudence jugé adéquat. Pour l'activité Protection, ce niveau de quantile se situe entre 80% et 90%.

La méthode de calcul de l'ajustement pour risques non financiers fait abstraction de l'effet de diversification entre les différentes activités d'assurance.

Marge sur services contractuels (CSM)

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis que l'entité reconnaîtra au compte de résultat à mesure que les services d'assurance seront fournis. Son montant est déterminé lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance de telle sorte qu'à cette date aucun produit ni charge n'est constaté en résultat.

En cas de contrats déficitaires, la perte estimée pour le groupe de contrats doit être immédiatement comptabilisée en résultat. Cette perte initiale est reprise ultérieurement en résultat pour compenser la charge constatée au titre des sinistres survenus.

Evaluation ultérieure

A chaque date d'arrêt, la valeur comptable au bilan du groupe de contrats d'assurance émis est réestimée. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le *passif au titre de la couverture restante*, pour un montant égal à la valeur réestimée à date des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs (valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec la fourniture de services d'assurance sur la période de couverture restante et les composantes de dépôt) et le cas échéant de la marge sur services contractuels réestimée à cette même date comme décrit ci-après ;
- le *passif au titre des sinistres survenus*, pour un montant égal à la valeur réestimée à date des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés (valeur actualisée des montants à verser en lien avec la fourniture de services sur les sinistres qui se sont déjà produits).

Des produits et charges sont comptabilisés au titre des variations du passif au titre de la couverture restante et des sinistres survenus comme résumé ci-dessous :

	Variations du passif au titre de la couverture restante	Variations du passif au titre des sinistres survenus
Produits d'assurance	Reprises liées aux services d'assurance fournis durant la période	
Charges des services d'assurance	Pertes reconnues sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	- Dotations du passif en raison des sinistres survenus et des charges engagées au cours de la période non provisionnées - Variations ultérieures dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus et aux charges engagées non provisionnées
Charges et produits financiers d'assurance	Prise en compte des effets de la valeur temps de l'argent	Prise en compte des effets de la valeur temps de l'argent

A cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est ajusté pour tenir compte notamment, pour l'ensemble des contrats :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe ;
- des intérêts capitalisés sur la valeur comptable de la marge au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution (valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services d'assurance fournis sur la période de couverture restante, hors estimations des montants à régler sur les sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée) ;
- du montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services d'assurance prévus aux contrats d'assurance au cours de la période.

La marge sur services contractuels est par ailleurs reconnue en résultat selon des unités de couverture reflétant la quantité de service fourni et la durée de couverture attendue pour les contrats restants au sein du groupe de contrats.

La marge sur services contractuels n'est pas ajustée au titre des variations des flux de trésorerie suivantes car elles ne se rapportent pas à des services futurs :

- la prise en compte des effets (ainsi que leurs variations) de la valeur temps de l'argent et du risque financier (par exemple, l'effet d'une variation du taux d'actualisation) ;
- les changements dans les estimations de flux de trésorerie d'exécution constituant le passif au titre des sinistres survenus ;
- les ajustements liés à l'expérience (différence entre l'estimation des sommes attendues pour la période et les flux de trésorerie réels de la période).

Activité de Protection-Prévoyance

Le Groupe applique majoritairement le Modèle Général pour l'évaluation de ses contrats de Protection-Prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...).

Pour l'activité Protection-Prévoyance, la valeur assurée (par exemple le capital restant dû d'un prêt dans le cadre d'un contrat emprunteur) est utilisée pour mesurer la quantité de service (ou unités de couverture) fournies ou à fournir, en vue de reconnaître une portion de la marge de service contractuelle dans le résultat de la période.

Modèle Général adapté applicable aux contrats d'assurance émis avec participation directe (Approche « commissions variables » - Variable Fee Approach)

Les contrats d'assurance émis avec participation directe aux bénéfices peuvent être considérés comme créant une obligation de payer aux assurés un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents (à titre d'exemple il s'agit d'investissements dans des parts de fonds), moins une commission variable pour le service.

La commission variable :

- a) représente la contrepartie qu'une société reçoit pour fournir des services d'investissement,
- b) est basée sur une quote-part de la performance des éléments sous-jacents qui varie dans le temps. Par conséquent, la commission variable reflète la performance des éléments sous-jacents et les autres flux de trésorerie nécessaires à l'exécution des contrats.

Le modèle comptable général est adapté en vue de refléter le fait que la contrepartie reçue pour ce type de contrat est une commission variable (*Variable Fee Approach* - VFA).

Cette adaptation du modèle comptable général est utilisée pour la valorisation des groupes de contrats d'assurance pour lesquels :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et n'est pas révisée par la suite à moins que le contrat soit modifié.

Ce modèle d'évaluation est aligné avec le modèle général au titre des éléments suivants :

- l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution est réalisée de manière identique ;
- lors de l'évaluation initiale, la marge sur services contractuels est identique ;
- les variations ultérieures des flux de trésorerie d'exécution associés aux services futurs ajustent la marge sur services contractuels tandis que les autres variations, liées aux services fournis au cours de la période ou antérieurement impactent le résultat net.

Il se différencie néanmoins sur certains points :

	<i>Modèle général</i>	<i>Modèle général adapté - VFA</i>
<i>Reconnaissance des variations des flux de trésorerie d'exécution en lien avec les variations des taux d'actualisation et d'autres variables financières</i>	▪ en totalité dans l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	▪ en ajustement de la marge sur services contractuels pour la part de cette variation associée aux éléments sous-jacent revenant à l'assureur
<i>Détermination de la charge d'intérêt pour la capitalisation des intérêts sur la marge sur services contractuels</i>	▪ de manière explicite en utilisant le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale	▪ de manière implicite lors de la prise en compte de la part revenant à l'assureur dans la variation de juste valeur des éléments sous-jacents pour la détermination de la marge sur services contractuels

Activité Epargne et Retraite

Le Groupe a déterminé que la majeure partie des contrats d'assurance-vie épargne et des contrats d'épargne retraite individuels et collectifs émis par ses filiales d'assurance répondent à la définition des

contrats avec participation directe. Ces contrats, qui représentent l'activité d'assurance prédominante du Groupe (environ 99% des flux de trésorerie estimés actualisés), sont évalués selon le Modèle Général adapté dit Variable Fee Approach. Les autres contrats de ces catégories sont évalués sur la base du Modèle Général ou selon IFRS 9 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'investissement.

Pour l'activité Epargne et Retraite, la quantité de service (ou unités de couvertures) utilisée pour l'amortissement de la marge sur services contractuels est déterminée à partir des stocks de flux de trésorerie futurs estimés sur la période et sur les périodes futures. Un ajustement est réalisé en vue de corriger un effet dit *bow wave*, en utilisant la performance financière attendue sur la durée de projection.

Modèle Général adapté applicable aux contrats de réassurance détenus

A la suite de l'émission de contrats d'assurance certains risques peuvent être cédés à une autre compagnie d'assurance dans le cadre de traités de réassurance.

Le modèle comptable général est adapté pour tenir compte des spécificités propres aux contrats de réassurance détenus. Ces contrats de réassurance détenus sont comptabilisés en appliquant le modèle général modifié sur les bases suivantes :

<i>Estimation des flux de trésorerie d'exécution</i>	Les flux de trésorerie d'exécution prennent en compte le risque de non-exécution par l'émetteur du contrat de réassurance (ie, le risque de ne pas recouvrer les indemnisations attendues en cas de défaut du réassureur).
<i>Mesure de la marge sur service contractuel lors de la comptabilisation initiale</i>	Tout coût ou profit net déterminé à la comptabilisation initiale (déterminé sur la base du montant estimé des primes à verser, des frais à régler et des indemnisations à recevoir) est comptabilisé comme une marge sur services contractuels.
<i>Mesure de la marge sur services contractuels dans le contexte de contrats sous-jacents déficitaires</i>	La marge sur services contractuels est ajustée et un produit est comptabilisé en conséquence, lorsqu'une perte est comptabilisée lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires au groupe.

Modèle simplifié (Approche « de répartition des primes » - *Premium Allocation Approach*)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer un modèle comptable simplifié pour les contrats dont la durée de couverture d'assurance est inférieure, ou égale à 12 mois, ou pour lesquels l'évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe déterminée à partir de cette méthode simplifiée ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général.

Le passif de couverture restante présenté au bilan correspond :

- au montant des primes reçues en vertu du contrat ajusté des montants reconnus en produits des contrats d'assurance au fur et à mesure que la compagnie fournit la couverture d'assurance ;
- moins les frais d'acquisition versés restant à amortir.

Si un groupe de contrats est déficitaire le passif de couverture restante est augmenté à hauteur des flux de trésorerie d'exécution futurs estimés et une perte est comptabilisée en résultat.

Le passif pour sinistres survenus est évalué sur la base du modèle général. Le Groupe n'actualise pas le passif s'il est attendu que les sinistres seront réglés dans un an au plus.

L'approche simplifiée ne requiert pas :

- d'évaluer une marge sur services contractuels de manière explicite ;
- de mettre à jour le passif pour couverture restante au titre de variations des taux d'actualisation et des variables financières.

Activité de Protection-Dommages

Le Groupe applique majoritairement l'approche simplifiée pour l'évaluation de ses contrats d'assurance-dommages (assurance accidents corporels individuels, moyens de paiement, multirisques habitation...).

PRESENTATION DE LA PERFORMANCE FINANCIERE DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les charges et produits sur les contrats d'assurance sont présentés au compte de résultat en distinguant :

- un résultat de services d'assurance qui comprend :
 - les produits des contrats d'assurance émis ;
 - les charges de services d'assurance ;
 - les produits et charges des contrats de réassurance détenus ;
- un résultat financier des contrats d'assurance et de réassurance.

Produits des contrats d'assurance émis

Les revenus des contrats d'assurance représentent la contrepartie que la filiale d'assurance s'attend à recevoir (représentatif de la prime reçue) en échange des services fournis dans le cadre des contrats.

Les revenus enregistrés sur la période comprennent le montant représentatif de la prime reçue en couverture des charges de services d'assurance et de la marge attendues en lien avec les services rendus sur la période.

De nombreux contrats d'assurance fournissant des services d'investissement incluent une composante de dépôt, c'est-à-dire un montant payé par l'assuré qui est remboursé par l'assureur même si un événement assuré ne se produit pas. Ces composantes de dépôt sont exclues du résultat, la collecte et le remboursement d'un dépôt ne constituent pas respectivement un revenu et une dépense.

Charges des services d'assurance

Les charges de services d'assurance reflètent les coûts encourus pour fournir les services sur la période, y compris ceux associés aux sinistres survenus, et à l'exclusion de la composante de dépôt.

Les charges enregistrées sur la période comprennent les charges de services d'assurance encourues sur les sinistres survenus au titre des services rendus sur la période ou lors des périodes passées et d'autres montants tels que l'amortissement des frais d'acquisition d'assurance, les pertes sur contrats déficitaires ainsi que leurs reprises.

Produits et charges des contrats de réassurance détenus

Les produits et charges sont représentatifs des montants recouvrés auprès des réassureurs et de l'affectation des primes versées au titre de cette couverture.

Produits et charges financiers des contrats d'assurance

Les flux de trésorerie d'exécution et la marge sur services contractuels sont comptabilisés sur une base actualisée reflétant la périodicité des flux de trésorerie. Au fil du temps, l'effet de la valeur temps de l'argent diminue et cette diminution est reflétée dans le résultat comme une charge financière d'assurance (la valeur actuelle des décaissements futurs augmente). En effet, les frais de financement (charges financières des contrats) de l'assurance s'apparentent aux intérêts payés sur un paiement anticipé (sous la forme d'une prime) et reflètent le fait que les assurés paient généralement les primes d'avance et reçoivent des prestations à une date ultérieure.

Les produits ou charges financiers d'assurance comprennent également les effets sur la valeur comptable des contrats d'assurance de certains changements d'hypothèses financières (ie, taux d'actualisation et autres variables financières).

L'effet des variations des taux d'actualisation et d'autres variables financières est reconnu sur la période au cours de laquelle les variations se produisent. Le Groupe a fait le choix pour la majorité de ses groupes de contrats de présenter l'effet de ces variations de manière désagrégée entre résultat et les capitaux propres. Ce choix vise à minimiser les incohérences comptables entre les revenus des placements de l'activité

d'assurance (associés aux actifs financiers détenus en couverture des contrats d'assurance) et les charges financières des contrats d'assurance. Ce choix est réalisé pour chaque groupe de contrats d'assurance.

Le Groupe a décidé de présenter les notes détaillant les données financières des filiales d'assurance en distinguant les données rattachées aux contrats d'assurance dans le périmètre de la norme IFRS 17 (colonnes intitulées Contrats d'assurance) incluant l'évaluation de ces contrats et les placements qui leurs sont adossés. Ces données distinguent par ailleurs les contrats d'assurance émis dits à participation directe évalués selon le modèle général adapté (VFA) applicable à ces contrats et leurs placements sous-jacents.

Les données financières des contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaires et sans composante investissement (dans le périmètre de la norme IFRS 9) ainsi que l'ensemble des instruments financiers qui ne sont pas adossés à des contrats d'assurance dans le périmètre de la norme IFRS 17 (ex : instruments financiers négociés dans le cadre du remplacement des fonds propres) sont présentés séparément des autres données financières dans la colonne intitulée Autres.

1. EXTRAIT DU BILAN DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables des actifs et des passifs enregistrés au bilan des filiales d'assurance du Groupe au titre :

- Des contrats d'assurance ou des contrats d'investissements ;
- Des placements réalisés (adossés ou non à des contrats d'assurance).

DETAIL DES ACTIFS

Tableau 4.3.A

	30.06.2023				31.12.2022 R			
	Contrats d'assurance				Contrats d'assurance			
	A participation directe	Autres	Autres	Total	A participation directe	Autres	Autres	Total
(En M EUR)								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	98 763	173	3 864	102 800	92 759	216	4 739	97 714
Portefeuille de transaction	587	-	35	622	833	-	25	858
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	22	22	-	-	17	17
Dérivés de transaction	587	-	13	600	833	-	8	841
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	84 886	167	3 784	88 837	78 677	210	4 712	83 599
Obligations et autres titres de dettes	23 126	13	232	23 371	21 968	21	229	22 218
Actions et autres instruments de capitaux propres	60 747	150	3 252	64 149	55 671	184	4 086	59 941
Prêts, créances et pensions livrées	1 013	4	300	1 317	1 038	5	397	1 440
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 290	6	45	13 341	13 249	6	2	13 257
Obligations et autres titres de dettes	13 290	6	45	13 341	13 249	6	2	13 257
Instruments dérivés de couverture	112	-	-	112	121	-	-	121
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	51 266	1 399	205	52 870	53 971	1 326	200	55 497
Instruments de dettes	51 266	1 399	205	52 870	53 971	1 326	200	55 497
Obligations et autres titres de dettes	51 251	1 399	205	52 855	53 930	1 326	200	55 456
Prêts, créances et pensions livrées	15	-	-	15	41	-	-	41
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers évalués au coût amorti ⁽¹⁾	1 040	567	4 663	6 270	1 155	263	4 670	6 088
Immeubles de placement	876	-	-	876	876	-	1	877
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE ⁽²⁾	152 057	2 139	8 732	162 928	148 882	1 805	9 610	160 297
Frais d'acquisition différés au bilan	194	-	-	194	6	-	-	6
Actifs de contrats d'assurance émis	-	64	-	64	-	42	-	42
Actifs de contrats de réassurance détenus	-	358	-	358	-	305	-	305
TOTAL DES ACTIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	194	422	-	616	6	347	-	353

(1) Les actifs financiers évalués au coût amorti correspondent principalement aux Titres au coût amorti et aux Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti.

(2) Le Groupe a fait le choix de maintenir au bilan consolidé les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe évalués en juste valeur par résultat représentatifs des contrats d'assurance-vie en unités de compte.

DETAIL DES PASSIFS

Tableau 4.3.B

	30.06.2023				31.12.2022 R			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A participation directe	Autres			A participation directe	Autres		
(En M EUR)								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	199	-	3 677	3 876	78	-	3 520	3 598
Portefeuille de transaction	199	-	556	755	47	-	572	619
Emprunts et pensions livrées	48	-	15	63	-	-	33	33
Dérives de transaction	151	-	541	692	47	-	539	586
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	-	-	3 121	3 121	31	-	2 946	2 977
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 218	5	33	1 256	2 116	74	45	2 235
Dettes envers la clientèle	-	-	3	3	-	-	3	3
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	1 417	5	3 713	5 135	2 194	74	3 568	5 836
Passifs de contrats d'assurance émis	136 299	2 440	-	138 739	133 795	2 079	-	135 874
Passifs de contrats de réassurance détenus	-	7	-	7	-	1	-	1
TOTAL DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	136 299	2 447	-	138 746	133 795	2 080	-	135 875

(1) Les Instruments financiers à la juste valeur sur option correspondent aux contrats en unité de compte sans participation aux bénéfices.

2. PERFORMANCE DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des charges et produits, enregistrés dans le résultat net ou directement dans les capitaux propres, par les filiales d'assurance du Groupe au titre :

- de la performance commerciale des services d'assurance présentée au sein du Résultat net des services d'assurance ;
- de la performance financière liée à la gestion des contrats résultant :
 - des charges et produits financiers constatés sur les contrats d'assurance ;
 - des charges et produits financiers constatés sur les placements adossés aux contrats ;
- de la performance financière des autres placements.

2.1 DETAIL DE LA PERFORMANCE DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Tableau 4.3.C

	1er semestre 2023				2022 R				1er semestre 2022 R			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A participation directe	Autres			A participation directe	Autres			A participation directe	Autres		
(En M EUR)												
Résultat financier des placements et des autres opérations des activités d'assurance	3 924	1	80	4 005	(4 208)	(7)	(36)	(4 251)	(5 499)	7	(53)	(5 545)
Intérêts et produits assimilés	778	19	67	864	1 738	39	119	1 896	869	19	134	1 022
Intérêts et charges assimilées	(91)	(6)	(57)	(154)	(238)	(19)	(87)	(344)	(85)	(7)	(83)	(175)
Commissions (produits)	5	-	-	5	9	12	-	21	5	14	-	19
Commissions (charges)	(26)	(5)	(1)	(32)	(16)	(1)	(1)	(18)	(5)	(24)	(1)	(30)
Résultat net des opérations financières	3 237	3	67	3 307	(5 723)	(23)	(91)	(5 837)	(6 310)	13	(106)	(6 403)
Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 337	3	67	3 407	(5 581)	(20)	(82)	(5 683)	(6 270)	16	(97)	(6 351)
Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(100)	-	-	(100)	(142)	-	-	(142)	(40)	-	-	(40)
Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti	-	-	-	-	-	(3)	(9)	(12)	-	(3)	(9)	(12)
Coût du risque de crédit des instruments financiers liés à l'activité d'assurance	3	-	-	3	1	-	-	1	(3)	-	2	(1)
Résultat net des autres activités ⁽¹⁾	18	(10)	4	12	21	(15)	24	30	30	(8)	1	23
Résultat net des services d'assurance	490	328		818	930	549		1 479	504	281		785
Produits des contrats d'assurance émis	625	1 057		1 682	1 120	1 984		3 104	552	1 064		1 616
Charges des services d'assurance	(135)	(724)		(859)	(190)	(1 416)		(1 606)	(48)	(758)		(806)
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	-	(5)		(5)	-	(19)		(19)	-	(25)		(25)
Résultat financier des services d'assurance comptabilisé en résultat	(3 657)	(19)		(3 676)	4 053	22		4 075	5 363	1		5 364
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis	(3 657)	(22)		(3 679)	4 053	(23)		4 030	5 363	1		5 364
Produits ou charges nets financiers des contrats de réassurance détenus	-	3		3	-	45		45	-	-		-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des placements des activités d'assurance et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	237	23	2	262	(10 032)	(259)	(17)	(10 308)	(7 393)	(207)	(13)	(7 613)
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	233	23	2	258	(9 843)	(259)	(17)	(10 119)	(7 256)	(207)	(13)	(7 476)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	4	-	-	4	(189)	-	-	(189)	(137)	-	-	(137)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des contrats d'assurance et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(235)	(3)		(238)	10 025	25		10 050	7 390	43		7 433
Réévaluation des contrats d'assurance émis	(235)	(1)		(236)	10 025	42		10 067	7 390	52		7 442
Réévaluation des contrats de réassurance détenus	-	(2)		(2)	-	(17)		(17)	-	(9)		(9)

(1) Le Résultat net des autres activités correspond aux Produits des autres activités et Charges des autres activités.

2.2 SUIVI DU MONTANT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES POUR LES INSTRUMENTS DE DETTES SOUS-JACENTS A DES CONTRATS DE PARTICIPATION DIRECTE PRESENTS EN DATE DE TRANSITION

Le Groupe a fait le choix pour les groupes de contrats à participation directe d'enregistrer dans le résultat net de la période des produits ou charges financiers qui éliminent les non-concordances comptables avec les produits ou les charges enregistrés dans le résultat net relativement aux éléments sous-jacents détenus. En conséquence, les filiales d'assurance enregistrent directement en capitaux propres la différence entre le total des produits ou charges financiers à enregistrer sur la période pour les contrats à participation directe et le montant enregistré dans le résultat net pour éliminer une non-concordance comptable.

Le tableau ci-dessous présente la variation du montant cumulé des produits et charges financiers d'assurance enregistrés directement en capitaux propres en lien avec les contrats à participation directe identifié au 1er janvier 2022 (date de transition au nouveau mode d'évaluation des contrats prévu par IFRS 17).

Tableau 4.3.D

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
	Montants des OCI des instruments de dettes sous-jacents à des contrats à participation directe présents à la date de transition	Montants des OCI des instruments de dettes sous-jacents à des contrats à participation directe présents à la date de transition
Solde d'ouverture	(4 308)	5 577
Gains nets reconnus durant la période	149	(9 840)
Gains nets précédemment enregistrés reclassifiés en résultat	101	(45)
Solde de clôture	(4 058)	(4 308)

3. DETAILS RELATIFS AUX ENCOURS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe a fait le choix de ne pas présenter une information détaillée concernant les contrats de réassurance détenus en raison de leur faible matérialité à l'échelle du Groupe.

SYNTHESE DES ENCOURS

Tableau 4.3.E

(En M EUR)	30.06.2023			31.12.2022 R		
	Contrats d'assurance		Total	Contrats d'assurance		Total
	A participation directe	Autres		A participation directe	Autres	
Actifs de contrats d'assurance émis	-	64	64	-	42	42
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	62	62	-	40	40
Passifs de contrats d'assurance émis	136 299	2 440	138 739	133 795	2 079	135 874
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	136 299	1 082	137 381	133 795	1 072	134 867
Actifs de contrats de réassurance détenus	-	358	358	-	305	305
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	100	100	-	110	110
Passifs de contrats de réassurance détenus	-	7	7	-	1	1
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers de contrats d'investissement ⁽¹⁾	-	-	3 121	-	-	2 976

(1) Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués en juste valeur par résultat sur option.

DETAIL DU RESULTAT NET DES SERVICES D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous présente le Résultat net des services d'assurance. Les modalités de prise en compte des produits et charges d'assurance sont détaillés dans les principes comptables dans la rubrique intitulée Présentation de la performance financière des contrats d'assurance.

Tableau 4.3.F

	1er semestre 2023			2022 R			1er semestre 2022 R		
	Contrats d'assurance			Contrats d'assurance			Contrats d'assurance		
	A participation directe	Autres	Total	A participation directe	Autres	Total	A participation directe	Autres	Total
<i>(En M EUR)</i>									
Produits des contrats d'assurance émis	625	1 057	1 682	1 120	1 984	3 104	552	1 064	1 616
Produits évalués selon le modèle général	625	516	1 141	1 120	998	2 118	552	583	1 135
Quote-part de produits de primes (ajustement de Couverture restante) relâchés en résultat en couverture de :									
- Frais d'acquisition des contrats	17	89	106	45	175	220	25	146	171
- Coûts des sinistres et Frais de gestion attendus	71	218	289	156	437	593	62	222	284
- Risque non financier attendu	136	57	193	145	123	268	73	61	134
- Marge sur services contractuels attendue	401	152	553	774	263	1 037	392	154	546
Produits évalués selon la méthode simplifiée	-	541	541	-	986	986	-	481	481
Charges des services d'assurance	(135)	(724)	(859)	(190)	(1 416)	(1 606)	(48)	(758)	(806)
Amortissement des frais d'acquisition	(17)	(150)	(167)	(45)	(304)	(349)	(25)	(207)	(232)
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	(121)	(891)	(1 012)	(148)	(1 344)	(1 492)	(10)	(714)	(724)
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	3	314	317	3	255	258	2	185	187
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	-	3	3	-	(23)	(23)	(15)	(22)	(37)
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	-	(5)	(5)	-	(19)	(19)	-	(25)	(25)
RESULTAT NET DES SERVICES D'ASSURANCE	490	328	818	930	549	1 479	504	281	785

3.1 CONTRATS D'ASSURANCE EVALUES SELON LE MODELE GENERAL (INCLUANT LES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS AVEC PARTICIPATION DIRECTE) ET LE MODELE SIMPLIFIE

TABLEAU DE RECONCILIATION DES PASSIFS PAR NATURE DE COUVERTURE (COUVERTURE RESTANTE ET SINISTRES SURVENUS)

Tableau 4.3.G

	30.06.2023					
	Couverture restante		Sinistres survenus (sous modèle général)	Sinistres survenus (sous méthode simplifiée)		Total
	hors perte sur contrat défictaire	Perte sur contrat défictaire		Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
(En M EUR)						
Passifs des contrats d'assurance émis	134 009	21	944	820	80	135 874
Actifs des contrats d'assurance émis	(39)	5	(10)	2	-	(42)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	133 970	26	934	822	80	135 832
Produits des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	(1 682)	-	-	-	-	(1 682)
Charges des services d'assurance	167	(3)	344	337	14	859
Amortissement des frais d'acquisition	167	-	-	-	-	167
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	-	-	633	356	23	1 012
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	-	-	(289)	(19)	(9)	(317)
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	-	(3)	-	-	-	(3)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	3 902	1	7	5	-	3 915
Variation liée à la composante de dépôts inclus dans les contrats d'assurance	(7 648)	-	7 648	-	-	-
Autres variations	(88)	5	(41)	390	19	285
Montants associés aux flux de trésorerie	7 772	-	(7 980)	(326)	-	(534)
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	7 925	-	-	-	-	7 925
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	-	-	(7 980)	(326)	-	(8 306)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite de transfert de montants différés ou d'amortissements)	(153)	-	-	-	-	(153)
SOLDE NET AU 30 JUIN	136 393	29	912	1 228	113	138 675
Passifs des contrats d'assurance émis	136 470	24	907	1 225	113	138 739
Actifs des contrats d'assurance émis	(77)	5	5	3	-	(64)

(1) Dont au titre des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général) : 801 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée et 60 millions d'euros en juste valeur.

(2) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

Tableau 4.3.H

31.12.2022 R						
	Couverture restante		Sinistres survenus (sous modèle général)	Sinistres survenus (sous méthode simplifiée)		Total
	hors perte sur contrat défictaire	Perte sur contrat défictaire		Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
(En M EUR)						
Passifs des contrats d'assurance émis	148 665	4	1 060	780	56	150 565
Actifs des contrats d'assurance émis	(72)	-	27	2	-	(43)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	148 593	4	1 087	782	56	150 522
Produits des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	(3 104)	-	-	-	-	(3 104)
Charges des services d'assurance	349	23	607	600	27	1 606
Amortissement des frais d'acquisition	349	-	-	-	-	349
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	-	-	792	665	35	1 492
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	-	-	(185)	(65)	(8)	(258)
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	-	23	-	-	-	23
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	(14 043)	(1)	(16)	(31)	(4)	(14 095)
Variation liée à la composante de dépôts inclus dans les contrats d'assurance	(14 132)	-	14 132	-	-	-
Autres variations	293	-	(291)	(322)	1	(319)
Montants associés aux flux de trésorerie	16 014	-	(14 585)	(207)	-	1 222
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	16 375	-	-	-	-	16 375
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	-	-	(14 585)	(207)	-	(14 792)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite de transfert de montants différés ou d'amortissements)	(361)	-	-	-	-	(361)
SOLDE NET AU 31 DECEMBRE	133 970	26	934	822	80	135 832
Passifs des contrats d'assurance émis	134 009	21	944	820	80	135 874
Actifs des contrats d'assurance émis	(39)	5	(10)	2	-	(42)

(1) Dont au titre des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général) : 1 143 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée et 88 millions d'euros en juste valeur.

(2) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat

3.2 CONTRATS D'ASSURANCE EVALUES SELON LE MODELE GENERAL (INCLUANT LES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS AVEC PARTICIPATION DIRECTE)

TABLEAU DE RECONCILIATION DES PASSIFS PAR COMPOSANTES D'ESTIMATION (FLUX DE TRESORERIE FUTURE ACTUALISES, AJUSTEMENT POUR RISQUE NON FINANCIER ET MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS)

Tableau 4.3.I

	30.06.2023			
(En M EUR)	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Passifs des contrats d'assurance émis	123 297	3 452	8 118	134 867
Actifs des contrats d'assurance émis	(214)	40	134	(40)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	123 083	3 492	8 252	134 827
Variations liées aux services futurs	(1 383)	309	1 078	4
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(971)	195	776	-
Changements dans les estimations qui conduisent à enregistrer des pertes sur contrats déficitaires ainsi qu'à leurs reprises (ie, qui n'ajustent pas la marge sur services contractuels)	(24)	-	-	(24)
Effet des nouveaux contrats comptabilisés sur la période	(388)	114	302	28
Variations liées aux services rendus	251	(109)	(552)	(410)
Marge sur services contractuels enregistrée en résultat et reflétant les services rendus	-	-	(552)	(552)
Variation de l'ajustement pour risque non financier qui n'est pas lié aux services futurs ou passés	-	(109)	-	(109)
Ecart d'expérience	251	-	-	251
Variations liées aux services passés (ie, variations des flux de trésorerie d'exécution rattachés aux sinistres survenus)	(206)	(83)	-	(289)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	3 907	(4)	8	3 911
Autres variations	(17)	-	2	(15)
Montants associés aux flux de trésorerie	(709)	-	-	(709)
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	7 378	-	-	7 378
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	(7 980)	-	-	(7 980)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite de transfert de montants différés ou d'amortissements)	(107)	-	-	(107)
SOLDE NET AU 30 JUIN	124 926	3 605	8 788	137 319
Passifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	125 169	3 564	8 648	137 381
Actifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	(243)	41	140	(62)

(1) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

(2) Dont au titre de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général) : 7 328 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée et 332 millions d'euros en juste valeur.

Tableau 4.3.J

	31.12.2022 R			
(En M EUR)	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Passifs des contrats d'assurance émis	138 337	3 064	8 269	149 670
Actifs des contrats d'assurance émis	(229)	52	135	(42)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	138 108	3 116	8 404	149 628
Variations liées aux services futurs	(1 586)	667	945	26
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(1 157)	439	718	-
Changements dans les estimations qui conduisent à enregistrer des pertes sur contrats déficitaires ainsi qu'à leurs reprises (ie, qui n'ajustent pas la marge sur services contractuels)	18	2	-	20
Effet des nouveaux contrats comptabilisés sur la période	(447)	226	227	6
Variations liées aux services rendus	115	(194)	(1 036)	(1 115)
Marge sur services contractuels enregistrée en résultat et reflétant les services rendus	-	-	(1 036)	(1 036)
Variation de l'ajustement pour risque non financier qui n'est pas lié aux services futurs ou passés	-	(194)	-	(194)
Ecart d'expérience	115	-	-	115
Variations liées aux services passés (ie, variations des flux de trésorerie d'exécution rattachés aux sinistres survenus)	(108)	(77)	-	(185)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	(14 037)	(39)	16	(14 060)
Autres variations	254	19	(77)	196
Montants associés aux flux de trésorerie	337	-	-	337
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	15 261	-	-	15 261
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	(14 585)	-	-	(14 585)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite de transfert de montants différés ou d'amortissements)	(339)	-	-	(339)
SOLDE NET AU 31 DECEMBRE	123 083	3 492	8 252	134 827
Passifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	123 297	3 452	8 118	134 867
Actifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	(214)	40	134	(40)

(1) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

(2) Dont au titre de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général) : 7 243 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée et 324 millions d'euros en juste valeur.

DETAIL DE L'EFFET DES NOUVEAUX CONTRATS RECONNUS SUR LA PÉRIODE

Tableau 4.3.K

	30.06.2023		31.12.2022 R	
(En M EUR)	Contrats d'assurance émis	dont transferts de contrats	Contrats d'assurance émis	dont transferts de contrats
Valeur actualisée des :				
Sorties de flux de trésorerie future	4 336	-	7 245	-
Dont frais d'acquisition	107	-	339	-
Dont coûts des sinistres et frais de gestion attendus	4 229	-	6 906	-
Entrées de flux de trésorerie future	(4 752)	-	(7 698)	-
Risque non financier	114	-	226	-
Marge sur services contractuels	302	-	227	-
Composante pertes attendues sur contrats déficitaires	28	-	6	-
TOTAL	28	-	6	-

3.3 DETAILS SUR LES ELEMENTS PROJETES LIES A L'EVALUATION DES CONTRATS

ECHEANCEMENT DES FLUX DE TRESORERIE DES PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

Tableau 4.3.L

(En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	30.06.2023
Passifs de contrats d'assurance et de réassurance	3 328	13 042	39 450	82 926	138 746

RECONNAISSANCE ATTENDUE EN RESULTAT DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS DETERMINEE EN FIN DE PERIODE ⁽¹⁾

Tableau 4.3.M

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Nombre d'années attendues avant reconnaissance en résultat	Contrats d'assurance émis	Contrats d'assurance émis
1 à 5 ans	3 772	3 520
6 à 10 ans	2 067	1 973
> 10 ans	2 949	2 759
TOTAL	8 788	8 252

(1) La marge sur services contractuels déterminée en fin de période n'inclut pas les futurs nouveaux contrats d'assurance, et les contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié.

4. GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Le Groupe exerce ses activités d'assurance à travers la distribution et l'acceptation en réassurance d'une gamme étendue de contrats assurance vie épargne et de prévoyance et d'assurance dommages. L'activité assurance vie épargne étant prédominante dans les activités d'assurance du Groupe, les risques de marché des actifs financiers en représentation des engagements techniques constituent l'exposition la plus significative. Au sein des risques de marché, la ligne-métier Assurances est sensible aux chocs sur le niveau des taux d'intérêt, des marchés actions et des spreads de crédit. En lien avec l'activité d'assurance vie épargne, le risque de rachats, au sein des risques de souscription vie, est également significatif.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier Assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de reportings réguliers et sont encadrés par des politiques de risques validés en Conseil d'Administration des entités.

La maîtrise des risques techniques repose sur les principes suivants :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation ab initio de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré et des garanties souscrites ;
- suivi à fréquence régulière des indicateurs de sinistralité des produits afin d'ajuster si nécessaire certains paramètres produits comme la tarification ou le niveau de garantie ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger la ligne-métier des sinistres majeurs ou des sinistres sériels ;
- application des politiques de risques de souscription, de provisionnement et de réassurance.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif / passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les

niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein du pôle Finances Investissements et Risques de la ligne-métier.

La maîtrise des risques liés aux marchés financiers (taux d'intérêt, crédit et actions) et à la gestion actif-passif repose sur les principes suivants :

- surveillance des flux de trésorerie à court terme et à long terme (adéquation de la duration du passif rapportée à la duration de l'actif, gestion du risque de liquidité) ;
- surveillance particulière des comportements des assurés (rachat) ;
- surveillance étroite des marchés financiers ;
- couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) ;
- détermination de seuils et limites par contrepartie, par rating émetteurs et par classe d'actifs ;
- réalisation de stress tests dont les résultats sont présentés annuellement en Conseil d'Administration des entités, dans le cadre du rapport ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) transmis à l'ACPR après approbation par le Conseil ;
- application des politiques de risques de gestion actif-passif et d'investissement.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

Tableau 4.4.A

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	52 440	67 768
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	5 571	3 895
<i>Dont créances sur chambre de compensation porteuses de risque de crédit</i>	299	262
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 856	1 387
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	14 360	9 684
<i>Dont débiteurs divers porteurs de risque de crédit ⁽³⁾</i>	6 409	4 208
Total brut	74 227	82 734
Dépréciations	(435)	(419)
<i>Pour risque de crédit ⁽³⁾</i>	(299)	(295)
<i>Pour autres risques</i>	(136)	(124)
Total net	73 792	82 315

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette, le cas échéant, des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales, les produits de commissions à recevoir et les produits à recevoir des autres activités. Les créances de location simple représentent 1 973 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 1 258 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(3) La valeur nette des débiteurs divers porteurs de risque de crédit s'élève à 6 110 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 3 913 millions d'euros au 31 décembre 2022 (cf. Note 3.8).

2. AUTRES PASSIFS

Tableau 4.4.B

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	56 534	74 306
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	5 350	4 759
Charges à payer sur engagements sociaux	2 210	2 610
Dette locative	2 214	2 104
Produits constatés d'avance	1 725	1 297
Autres créditeurs divers ⁽²⁾	25 388	22 239
Total	93 421	107 315

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs, les charges de commissions à payer et les charges à payer des autres activités.

NOTE 5 - AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Tableau 5.A

(En M EUR)		1er semestre 2023	31.12.2022 R	1er semestre 2022 R
Frais de personnel ⁽¹⁾	Note 5.1	(5 275)	(10 052)	(5 112)
Autres frais administratifs ⁽¹⁾	Note 5.2	(3 758)	(7 009)	(3 904)
Charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance ⁽²⁾		365	636	330
Total		(8 668)	(16 425)	(8 686)

(1) Le montant des Frais de personnel et des Autres frais administratifs est présenté en Note 5.1 et Note 5.2 avant réaffectation au sein du Produit net bancaire des charges rattachables aux contrats d'assurance.

(2) Les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance sont reconnues au cours de la période en charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis sauf les frais d'acquisition qui sont inscrits au bilan pour être reconnus en résultat sur les périodes ultérieures.

NOTE 5.1 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 5.1.1 - FRAIS DE PERSONNEL

Tableau 5.1.1.A

(En M EUR)		1er semestre 2023	2022	1er semestre 2022
Rémunérations du personnel		(3 745)	(7 244)	(3 646)
Charges sociales et fiscales		(888)	(1 655)	(862)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies		(381)	(709)	(342)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies		(35)	(61)	(35)
Participation, intéressement, abondement et décote		(226)	(383)	(227)
Total		(5 275)	(10 052)	(5 112)
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en actions</i>		<i>(117)</i>	<i>(196)</i>	<i>(84)</i>

NOTE 5.1.2 - AVANTAGES DU PERSONNEL

DETAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

Tableau 5.1.2.A

(En M EUR)	Stock au 31.12.2022	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2023
Avantages postérieurs à l'emploi	1 171	44	(9)	35	(44)	19	7	1 188
Autres avantages à long terme	604	90	(47)	43	(43)	-	(11)	593
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽¹⁾	227	71	(19)	52	(36)	(17)	36	262
Total ⁽²⁾	2 002	205	(75)	130	(123)	2	32	2 043

- (1) Les indemnités de fin de contrat de travail comprennent notamment le coût des mesures de départs volontaires liées au projet d'organisation de la nouvelle Banque de détail en France présenté par le Groupe au 4ème trimestre 2021 et qui a conduit à la fusion juridique de Crédit du Nord et de Société Générale au 1er janvier 2023. Le traitement comptable du coût de ces mesures a été assimilé à celui des avantages postérieurs à l'emploi.
- (2) Le Groupe a pris en compte les effets de la Loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale dans l'évaluation des engagements de retraite de ses salariés (impact de 13 millions d'euros dans la rubrique Autres charges générales d'exploitation).

NOTE 5.1.3 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

PLAN 2023 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIETE GENERALE

Le tableau ci-après présente le plan 2023 d'attribution gratuite d'actions de performance aux salariés autres que les personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ou assimilées dont la rémunération variable est différée et dirigeants mandataires sociaux de Société Générale.

Autorisation des actionnaires	17.05.2022
Décision du Conseil d'Administration	08.03.2023
Nombre d'actions attribuées	1 293 652
Nombre d'actions restantes au 30.06.2023	1 293 652
Période d'acquisition des droits	08.03.2023 - 31.03.2026
Conditions de performance ⁽¹⁾	Oui
Juste valeur (% du cours du titre de l'attribution)	88,30%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

- (1) Pour l'ensemble du Groupe, la condition de performance est basée sur la profitabilité du Groupe, le Résultat Net Part du Groupe (RNPG).

Le tableau ci-après présente le plan 2023 d'attribution gratuite d'actions de performance aux personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ou assimilées dont la rémunération variable est différée et aux dirigeants mandataires sociaux de Société Générale.

Date d'Assemblée	17.05.2022
Date du Conseil d'administration	08.03.2023
Nombre total d'actions attribuées	2 275 293

	Conditions de performance ⁽¹⁾	Tranches	Dates d'acquisition des droits	Dates de fin de période de conservation	Juste valeur (en EUR) ⁽²⁾
Sous-plan 2	oui	1ère tranche	31.03.2026	01.10.2026	23,63
		2nde tranche	31.03.2027	01.10.2027	23,83
Sous-plans 3 et 7	oui	1ère tranche	31.03.2025	01.10.2025	24,48
		2nde tranche	31.03.2026	01.10.2026	23,63
Sous-plan 4	oui		31.03.2026	01.10.2026	23,63
Sous-plan 5	oui	1ère tranche	31.03.2027	01.10.2027	18,66
		2nde tranche	31.03.2028	01.10.2028	16,84
Sous-plan 6	oui	1ère tranche	31.03.2027	01.04.2028	11,30
		2nde tranche	29.03.2029	01.04.2030	11,09

(1) Les conditions de performance applicables sont basées sur le niveau de rentabilité du Groupe, et du métier ou de l'activité. Les conditions de performance spécifiques sont applicables aux sous-plans des Dirigeants mandataires sociaux, elles sont détaillées annuellement dans le Document d'Enregistrement Universel.

(2) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIAL

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 23 mai 2023 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 17,63 euros, soit une décote de 20% par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date. 12 555 407 actions ont été souscrites. La charge pour l'exercice 2023 s'élève à 50 millions d'euros pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de cinq ans des titres.

NOTE 5.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

Tableau 5.2.A

(En M EUR)	1er semestre 2023	2022	1er semestre 2022
Loyers	(192)	(348)	(158)
Impôts, taxes et autres contributions	(964)	(1 359)	(1 265)
Informatiques et télécom (hors loyers)	(1 265)	(2 574)	(1 234)
Honoraires et recours externes	(602)	(1 351)	(628)
Autres	(735)	(1 377)	(619)
Total	(3 758)	(7 009)	(3 904)

CONTRIBUTION AUX MECANISMES DE RESOLUTION BANCAIRE

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Directive Bank Recovery and Resolution*).

Le règlement européen UE n°806/2014 du 15 juillet 2014 a alors institué un dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne sous la forme d'un Fonds de Résolution Unique (FRU). A ce dispositif s'ajoutent des Fonds de Résolution Nationaux (FRN) pour les établissements assujettis au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU.

Le FRU, mis en place en janvier 2016, est alimenté par des contributions annuelles des établissements assujettis du secteur bancaire européen. Sa dotation globale devra atteindre, d'ici fin 2023, un montant d'au moins 1% des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables.

Sur l'année 2023, les contributions du Groupe au FRU et aux FRN ont été effectuées :

- Pour 77,5%, sous la forme d'une cotisation en espèces d'un montant de 658 millions d'euros (contre 863 millions d'euros en 2022) dont 603 millions au titre du FRU et 55 millions au titre des FRN, non déductible fiscalement en France et comptabilisée dans le compte de résultat dans les Autres frais administratifs sur la ligne Impôts et taxes et autres contributions ;
- Pour 22,5%, sous la forme d'un engagement de paiement irrévocable sécurisé par le versement d'un dépôt de garantie en espèces pour un montant de 175 millions d'euros au titre du FRU (contre 142 millions d'euros en 2022) comptabilisé à l'actif du bilan parmi les Autres actifs.

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

1. DETAIL DE LA CHARGE D'IMPOT

Tableau 6.A

(En M EUR)	1er semestre 2023	2022 R	1er semestre 2022 R
Charge fiscale courante	(743)	(1 274)	(669)
Charge fiscale différée	(10)	(209)	9
Total	(753)	(1 483)	(660)

RECONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPOT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPOT EFFECTIF

Tableau 6.B

	1er semestre 2023		2022 R		1er semestre 2022 R	
	%	M EUR	%	M EUR	%	M EUR
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		3 014		4 224		420
Taux effectif Groupe	24,98%		35,11%		156,99%	
Différences permanentes	-0,04%	(2)	0,92%	39	-2,92%	(12)
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit (1)	-0,33%	(10)	-14,04%	(593)	-140,96%	(592)
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	1,21%	36	2,56%	108	12,79%	54
Variation de l'évaluation des impôts différés	0,01%	0	1,28%	54	-0,07%	0
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	25,83%		25,83%		25,83%	

(1) En 2022, ce montant inclut l'effet du traitement fiscal de la cession de Rosbank.

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier est fixé à 25% (article 219 du Code Général des Impôts), auquel s'ajoute la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3%, soit un taux de 25,83%.

Les plus-values à long terme générées à l'occasion de la cession de titres de participation sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges s'élevant à 12% de leur montant brut.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5%.

2. DETAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

ACTIFS D'IMPOTS

Tableau 6.C

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Créances d'impôts exigibles	654	819
Actifs d'impôts différés	3 731	3 665
<i>Dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	1 894	1 662
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	1 837	2 003
Total	4 385	4 484

PASSIFS D'IMPOTS

Tableau 6.D

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Dettes d'impôts exigibles	850	735
Provisions pour risques fiscaux	69	72
Passifs d'impôts différés	1 437	838
Total	2 356	1 645

Le Groupe effectue chaque année une revue de sa capacité à absorber ses pertes fiscales reportables en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de cette dernière. Pour cela, les résultats fiscaux sont déterminés sur la base des projections des performances des métiers. Ces dernières correspondent aux budgets prévisionnels (scénario *SG Central*) à quatre ans (de 2023 à 2026) extrapolés sur l'année 2027, celle-ci correspondant à une année « normative ».

Les résultats fiscaux tiennent compte par ailleurs des retraitements comptables et fiscaux (dont le retournement des bases d'impôts différés actifs et passifs sur différences temporaires) applicables aux entités et juridictions concernées. Ces derniers sont déterminés d'une part sur la base d'un historique de résultats fiscaux, et d'autre part en s'appuyant sur l'expertise fiscale du Groupe. Une extrapolation des résultats fiscaux est réalisée à compter de l'année 2027 et jusqu'à un horizon de temps jugé raisonnable dépendant de la nature des activités réalisées au sein de chaque entité fiscale.

Par principe, l'appréciation des facteurs macro-économiques retenus, ainsi que les estimations internes utilisées pour déterminer les résultats fiscaux comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation sur l'horizon d'absorption des pertes. Ces risques et incertitudes concernent notamment les possibilités de changement des règles fiscales applicables (tant pour le calcul du résultat fiscal que pour les règles d'imputation des pertes fiscales reportables), ou la réalisation des hypothèses retenues. Ces incertitudes sont atténuées par des tests de robustesse des hypothèses budgétaires et stratégiques.

Les projections actualisées montrent la probabilité pour le Groupe de pouvoir imputer sur des bénéfices futurs les pertes fiscales faisant l'objet d'un impôt différé actif.

PILIER 2 : REFORME FISCALE – TAUX D'IMPOSITION MINIMUM MONDIAL

En octobre 2021, 137 des 140 juridictions membres du groupe de lutte contre l'évasion fiscale de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) se sont engagées sur le principe de l'instauration d'un taux minimum mondial d'impôt sur les bénéfices de 15%. Ce dispositif s'appliquerait par pays sur les résultats des groupes multinationaux dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les 750 millions d'euros.

Un modèle de règles dites « Pilier 2 » a été publié par l'OCDE le 20 décembre 2021, suivi par la publication d'un projet de directive européenne le 22 décembre 2021. A la suite de l'accord unanime des Etats membres, cette directive a été formellement adoptée et publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 22 décembre 2022. Les règles doivent être déclinées dans les systèmes fiscaux des 27 Etats membres avant le 31 décembre 2023, pour une application aux exercices fiscaux ouverts à compter du 1er janvier 2024. La transposition de la directive en droit français est attendue avec la publication du projet de loi de finances pour 2024.

En application des dispositions introduites par les amendements à la norme IAS 12 (cf. Note 1), le Groupe appliquera l'exception à la comptabilisation des impôts différés associés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 dès son adoption par l'Union européenne.

Dans l'attente de cette adoption et en l'absence de dispositions normatives spécifiques dans la norme IAS 12, le Groupe a jugé qu'il était approprié de ne pas comptabiliser d'impôts différés rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles Pilier 2 lorsque ces règles sont adoptées dans une juridiction, ce qui est le cas en Corée du Sud à compter du 1er janvier 2024 et au Japon à partir et du 1er avril 2024.

Une structure projet est mise en œuvre au niveau du Groupe, afin d'effectuer l'analyse des dispositions de la directive européenne Pilier 2, de réaliser l'étude des impacts pour le Groupe et de prendre les mesures nécessaires pour s'y conformer lorsqu'elles entreront en vigueur.

3. VENTILATION PAR GROUPE FISCAL DES IMPOTS DIFFERES SUR REPORTS DEFICITAIRES PRESENTS A L'ACTIF DU BILAN ET IMPOTS DIFFERES NON RECONNUS

Au 30 juin 2023, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6.E

(En M EUR)	30.06.2023	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	1 894	-	-
Groupe fiscal France	1 608	Illimité ⁽¹⁾	7 ans
Groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique	99	20 ans ⁽²⁾	7 ans
Autres	187	-	-

(1) En application de la loi de Finances 2013, l'imputation des déficits est plafonnée à 1 million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.

(2) Défis générés avant le 31 décembre 2011.

Les principaux impôts différés non reconnus à l'actif du bilan par groupes fiscaux sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils pourront être reconnus au bilan quand il deviendra probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération.

Tableau 6.F

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2023	31.12.2022
Groupe fiscal France	520	520
Groupes fiscaux Etats-Unis d'Amérique	272	277
SG Singapour	79	82
SG de Banques en Guinée Equatoriale ⁽¹⁾	36	36
SG Kleinwort Hambros Limited	31	29

(1) Dont 10 millions d'euros sur report déficitaire et 26 millions d'euros sur différences temporaires au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

Les autres impôts différés sur reports déficitaires non reconnus à l'actif du bilan s'élèvent à 63 millions d'euros au 30 juin 2023.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ET RESERVES LIEES

Tableau 7.1.A

(En M EUR)	30.06.2023	31.12.2022 R
Capital souscrit	1 010	1 062
Primes et réserves liées	20 586	21 377
Elimination des titres auto-détenus	(329)	(1 191)
Total	21 267	21 248

ACTIONS ORDINAIRES EMISES PAR SOCIETE GENERALE S.A.

Tableau 7.1.B

(En nombre d'actions)	30.06.2023	31.12.2022 R
Actions ordinaires	808 208 965	849 883 778
<i>Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾</i>	<i>6 737 574</i>	<i>48 737 016</i>
<i>Dont actions détenues par le personnel</i>	<i>82 338 108</i>	<i>79 097 967</i>

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2022, 41 674 813 actions Société Générale ont été acquises sur le marché à un prix de revient de 914 millions d'euros, à des fins d'annulation conformément à la décision de l'Assemblée générale du 17 mai 2022. La réduction de capital par annulation de titres a été réalisée le 1er février 2023.

Au 30 juin 2023, le capital social de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 010 261 206,25 euros et se compose de 808 208 965 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe (cf. Note 5), la Société Générale a proposé le 23 mai 2023 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée. 12 556 800 actions ont été souscrites. L'augmentation de capital a été réalisée le 24 juillet 2023.

2. TITRES AUTODETENUS

Au 30 juin 2023, les 8 330 460 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 1,03% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 329 millions d'euros dont 135 millions d'euros au titre des activités de Marché.

L'évolution de l'autocontrôle sur 2023 s'analyse comme suit :

Tableau 7.1.C

<i>(En M EUR)</i>	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des fonds propres	Total
Cessions nettes d'achats	-	(68)	930	862
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	-	(4)	(52)	(56)

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

Au 30 juin 2023, le montant des instruments de capitaux propres émis par le Groupe est de 10 136 millions d'euros. L'évolution de 1 000 millions d'euros au premier semestre 2023 s'explique par l'émission d'un instrument super subordonné à durée indéterminée en euro.

Le montant des autres instruments de capitaux propres émis par les filiales du Groupe et présentés parmi les Participations ne donnant pas le contrôle est de 1 300 millions d'euros dont 500 millions d'euros émis par LeasePlan.

4. EFFET DES VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les effets des variations du périmètre de consolidation enregistrés dans les Capitaux propres (-20 millions d'euros en part du Groupe et 3 533 millions d'euros en Participations ne donnant pas le contrôle) concernent principalement l'acquisition de LeasePlan (cf. Note 2.1) avec :

- La baisse du taux de détention dans le groupe ALD de 75,94% à 52,59% pour -4 millions d'euros en part du Groupe et 3 003 millions d'euros en Participations ne donnant pas le contrôle ;
- Un effet de 513 millions d'euros dans les Participations ne donnant pas le contrôle lié aux autres instruments de capitaux propres émis par LeasePlan.

NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

1. RESULTAT PAR ACTION

Tableau 7.2.A

(En M EUR)	1er semestre 2023	2022 R	1er semestre 2022 R
Résultat net part du Groupe	1 768	1 825	(690)
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	(377)	(587)	(278)
Frais d'émissions relatifs aux titres subordonnés et super-subordonnés	(1)	(9)	-
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	1 390	1 229	(968)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	801 363 017	822 437 425	831 083 824
Résultat par action ordinaire (en EUR)	1,73	1,50	(1,17)
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	801 363 017	822 437 425	831 083 824
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	1,73	1,50	(1,17)

(1) Hors actions d'autocontrôle.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le montant de dividendes distribués sur actions ordinaires sur le premier semestre 2023 par le Groupe s'élève à 1 796 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

Tableau 7.2.B

(En M EUR)	1er semestre 2023			2022		
	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Payé en actions	-	-	-	-	-	-
Payé en numéraire	(1 362)	(434)	(1 796)	(1 371)	(754)	(2 125)
Total	(1 362)	(434)	(1 796)	(1 371)	(754)	(2 125)

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination.

Tableau 8.1.A

1er semestre 2023										
(en M EUR)	Banque de détail en France	Banque de détail et Services Financiers Internationaux				Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale
		Banque de détail à l'inter- national	Services Financiers	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs	Financement et Conseil	Total		
Produit net bancaire	3 850	2 530	1 717	328	4 575	3 452	1 681	5 133	(600)	12 958
Frais de gestion ⁽²⁾	(3 101)	(1 417)	(804)	(60)	(2 281)	(2 559)	(1 089)	(3 648)	(468)	(9 498)
Résultat brut d'exploitation	749	1 113	913	268	2 294	893	592	1 485	(1 068)	3 460
Coût du risque de crédit	(198)	(150)	(24)	-	(174)	15	7	22	2	(348)
Résultat d'exploitation	551	963	889	268	2 120	908	599	1 507	(1 066)	3 112
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	2	1	-	3	4	-	4	1	12
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(100)	(98)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	558	964	890	268	2 122	912	599	1 511	(1 165)	3 026
Impôts sur les bénéfices	(143)	(247)	(219)	(70)	(536)	(215)	(75)	(290)	216	(753)
Résultat net	415	717	671	198	1 586	697	524	1 221	(949)	2 273
Participations ne donnant pas le contrôle	-	240	193	2	435	18	-	18	52	505
Résultat net part du Groupe	415	477	478	196	1 151	679	524	1 203	(1 001)	1 768
Actifs sectoriels	270 937	134 086	82 179	163 704	379 969	666 520	168 468	834 988	92 536	1 578 430
Passifs sectoriels ⁽³⁾	292 447	95 522	45 665	148 201	289 388	703 253	70 490	773 743	144 868	1 500 446

Tableau 8.1.B

2022 R										
(en M EUR)	Banque de détail en France *	Banque de détail et Services Financiers Internationaux				Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale
		Banque de détail à l'Inter-national	Services Financiers	Assurances *	Total *	Activités de Marché et Services aux Investisseurs *	Financement et Conseil *	Total		
Produit net bancaire	8 684	5 138	2 969	510	8 617	6 708	3 374	10 082	(228)	27 155
Frais de gestion ⁽²⁾	(6 380)	(2 783)	(1 147)	(102)	(4 032)	(4 708)	(1 926)	(6 634)	(948)	(17 994)
Résultat brut d'exploitation	2 304	2 355	1 822	408	4 585	2 000	1 448	3 448	(1 176)	9 161
Coût du risque de crédit	(483)	(637)	(68)	-	(705)	5	(426)	(421)	(38)	(1 647)
Résultat d'exploitation	1 821	1 718	1 754	408	3 880	2 005	1 022	3 027	(1 214)	7 514
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	8	1	-	-	1	6	-	6	-	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽⁴⁾	57	11	-	-	11	3	3	6	(3 364)	(3 290)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	1 886	1 730	1 754	408	3 892	2 014	1 025	3 039	(4 578)	4 239
Impôts sur les bénéfices	(487)	(439)	(397)	(106)	(942)	(457)	(119)	(576)	522	(1 483)
Résultat net	1 399	1 291	1 357	302	2 950	1 557	906	2 463	(4 056)	2 756
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	452	271	2	725	35	1	36	171	931
Résultat net part du Groupe	1 400	839	1 086	300	2 225	1 522	905	2 427	(4 227)	1 825
Actifs sectoriels *	300 473	124 734	45 698	160 817	331 249	591 685	172 360	764 045	89 133	1 484 900
Passifs sectoriels * ⁽³⁾	308 606	89 694	15 447	146 586	251 727	637 899	72 072	709 971	141 270	1 411 574

Tableau 8.1.C

1er semestre 2022 R										
(en M EUR)	Banque de détail en France *	Banque de détail et Services Financiers Internationaux				Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale
		Banque de détail à l'International	Services Financiers	Assurances *	Total *	Activités de Marché et Services aux Investisseurs *	Financement et Conseil *	Total		
Produit net bancaire	4 393	2 603	1 418	277	4 298	3 707	1 611	5 318	(65)	13 944
Frais de gestion ⁽²⁾	(3 182)	(1 473)	(538)	(54)	(2 065)	(2 694)	(1 043)	(3 737)	(472)	(9 456)
Résultat brut d'exploitation	1 211	1 130	880	223	2 233	1 013	568	1 581	(537)	4 488
Coût du risque de crédit	(68)	(396)	(26)	-	(422)	3	(266)	(263)	(25)	(778)
Résultat d'exploitation	1 143	734	854	223	1 811	1 016	302	1 318	(562)	3 710
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2	(1)	-	-	(1)	3	-	3	-	4
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽⁴⁾	3	10	-	-	10	-	-	-	(3 303)	(3 290)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	1 148	743	854	223	1 820	1 019	302	1 321	(3 865)	424
Impôts sur les bénéfices	(298)	(193)	(193)	(57)	(443)	(233)	(22)	(255)	336	(660)
Résultat net	850	550	661	166	1 377	786	280	1 066	(3 529)	(236)
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	204	126	-	330	22	-	22	103	454
Résultat net part du Groupe	851	346	535	166	1 047	764	280	1 044	(3 632)	(690)
Actifs sectoriels	303 865	128 611	43 153	165 458	337 222	555 183	170 441	725 624	171 343	1 538 054
Passifs sectoriels ⁽³⁾	312 860	92 326	14 913	153 191	260 430	695 902	70 160	766 062	128 127	1 467 479

* A la suite du changement de pilotage depuis début 2023, les données 2022 ont été retraitées en nouvelle organisation.

(1) Les produits ou charges, ainsi que les actifs et les passifs qui ne relèvent pas directement de l'activité des pôles sont affectés au Hors Pôles. Les résultats du Hors Pôles intègrent notamment des conséquences de la gestion centrale par le Groupe des litiges et des opérations conduisant à des variations de périmètre.

Les Frais de gestion supportés par les entités bancaires au titre de la distribution des contrats d'assurance sont considérés comme des frais directement rattachables à l'exécution des contrats et sont donc intégrés à l'évaluation de ces derniers et présentés dans la rubrique Charges des services d'assurance (cf. Note 1), ce retraitement est affecté au Hors Pôles.

(2) Ces montants regroupent les Frais de personnel, les Autres frais administratifs et les Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

(3) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(4) Au 1er semestre 2022, le poste Gains ou pertes nets sur autres actifs se compose principalement des impacts de la cession de Rosbank et des filiales d'assurance en Russie.

NOTE 8.2 - PROVISIONS

SYNTHESE

Tableau 8.2.A

(En M EUR)	Stock au 31.12.2022	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et autres	Stock au 30.06.2023
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors bilan (cf. Note 3.8)	898	348	(366)	(18)	-	(2)	878
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5.1)	2 002	205	(75)	130	(123)	34	2 043
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement	125	35	(30)	5	0	-	130
Autres provisions ⁽¹⁾	1 554	414	(260)	154	(153)	(29)	1 526
Total	4 579	1 002	(731)	271	(276)	3	4 577

(1) Y compris les provisions pour litiges juridiques, amendes, pénalités et litiges commerciaux.

Les autres provisions incluent notamment des provisions pour restructuration, des provisions pour litiges, ainsi que des provisions pour reversement de fonds à venir dans le cadre d'opérations de financement pour la clientèle.

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges en cours présentant un risque significatif. La description de ces litiges est présentée dans la Note 9 « Information sur les risques et litiges ».

NOTE 8.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

TABEAU DE VARIATION

Tableau 8.3.A

(En M EUR)	31.12.2022 R	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Réévaluations	Autres mouvements	30.06.2023
Immobilisations incorporelles	2 874	106	(39)		402	3 343
<i>Dont valeurs brutes</i>	<i>8 935</i>	<i>459</i>	<i>(80)</i>		<i>585</i>	<i>9 899</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	<i>(6 061)</i>	<i>(353)</i>	<i>41</i>		<i>(183)</i>	<i>(6 556)</i>
Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)	4 289	8	(38)		23	4 282
<i>Dont valeurs brutes</i>	<i>11 031</i>	<i>275</i>	<i>(169)</i>		<i>107</i>	<i>11 244</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	<i>(6 742)</i>	<i>(267)</i>	<i>131</i>		<i>(84)</i>	<i>(6 962)</i>
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés ⁽¹⁾	24 071	7 230	(4 903)		20 699	47 097
<i>Dont valeurs brutes</i>	<i>32 933</i>	<i>9 406</i>	<i>(7 078)</i>		<i>28 179</i>	<i>63 440</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	<i>(8 862)</i>	<i>(2 176)</i>	<i>2 175</i>		<i>(7 480)</i>	<i>(16 343)</i>
Immeubles de placement (hors activités d'assurance)	11	-	-		2	13
<i>Dont valeurs brutes</i>	<i>30</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		<i>7</i>	<i>37</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	<i>(19)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		<i>(5)</i>	<i>(24)</i>
Immeubles de placement (activités d'assurance)	877	1	(1)	(1)	-	876
Droits d'utilisation	1 836	41	(87)		134	1 924
<i>Dont valeurs brutes</i>	<i>3 221</i>	<i>274</i>	<i>(142)</i>		<i>252</i>	<i>3 605</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	<i>(1 385)</i>	<i>(233)</i>	<i>55</i>		<i>(118)</i>	<i>(1 681)</i>
Total	33 958	7 386	(5 068)	(1)	21 260	57 535

(1) Les autres mouvements concernent principalement l'acquisition de LeasePlan (cf. Note 2.1).

NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à cinq années d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 milliards d'euros à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour d'appel de Versailles a rejeté le 23 septembre 2016 la demande d'expertise de J. Kerviel et a confirmé ainsi le montant de la perte nette comptable de 4,9 milliards d'euros de la Banque résultant des agissements frauduleux de J. Kerviel. Elle a également déclaré J. Kerviel partiellement responsable du préjudice causé à Société Générale et l'a condamné à payer à Société Générale 1 million d'euros. Société Générale et J. Kerviel n'ont pas formé de pourvoi en cassation. Société Générale considère que cette décision est sans effet sur sa situation fiscale. Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Economie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la Banque. Au regard de l'avis du Conseil d'Etat de 2011 et de sa jurisprudence constante confirmée récemment encore en ce sens, Société Générale considère qu'il n'y a pas lieu de provisionner les impôts différés actifs correspondants. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes. Par décision du 20 septembre 2018, la Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales a par ailleurs déclaré irrecevable la requête en révision déposée en mai 2015 par J. Kerviel à l'encontre de sa condamnation pénale confirmant ainsi l'absence de tout élément ou fait nouveau susceptible de justifier une réouverture du dossier pénal.
- Entre 2003 et 2008, Société Générale a conclu des contrats de consignation d'or avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or détenus par Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par la non-restitution et le non-paiement de l'or, d'une valeur de 466,4 millions d'euros. Société Générale a engagé des actions civiles contre ses assureurs et contre plusieurs entités du groupe Goldas. Goldas a, de son côté, introduit des actions judiciaires en Turquie et au Royaume-Uni contre Société Générale. Dans l'action intentée par Société Générale contre Goldas au Royaume-Uni, Goldas a sollicité son rejet sans examen au fond (*strike out*) et a formé à titre reconventionnel une demande de dommages-intérêts. Le 3 avril 2017, le tribunal anglais a fait droit aux deux demandes de Goldas. Le 15 mai 2018, la Cour d'appel de Londres a rejeté, dans sa totalité, la demande de dommages-intérêts accordée par la *High Court* de Londres à Goldas mais a rejeté les arguments de Société Générale relatifs à la validité des significations des actions judiciaires engagées contre les entités du groupe Goldas, lesquelles demeurent donc prescrites. Le 18 décembre 2018, la Cour Suprême a refusé à Société Générale et à Goldas l'autorisation de se pourvoir contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel, qui est donc devenu définitif. Le 16 février 2017, Société Générale a, par ailleurs, été déboutée par le tribunal de commerce de Paris de ses demandes contre ses assureurs. Le 1er février 2023, la cour d'appel de Paris a confirmé ce jugement.
- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement. Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Echange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation

du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'environ 385 millions d'euros d'amendes. Après plusieurs années de procédure et deux arrêts de cassation, la Cour d'appel de Paris a réformé le 2 décembre 2021 la décision de l'Autorité française de la concurrence et a jugé que (i) il n'était pas établi que l'instauration de la CEIC et des commissions pour services connexes sur AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort) ainsi que leur perception avaient enfreint les dispositions de l'article L. 420-1 du Code de commerce et de l'article 101 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et, (ii) que sa décision ouvrait droit à restitution des sommes versées en exécution de la décision réformée, à savoir environ 53,5 millions d'euros pour Société Générale et environ 7 millions d'euros pour Crédit du Nord, assorties des intérêts au taux légal. Le 31 décembre 2021, l'Autorité française de la concurrence a formé un nouveau pourvoi en cassation contre cette décision. La Cour de cassation a rejeté ce pourvoi par arrêt du 28 juin 2023, mettant un terme définitif à ce contentieux.

- Le 3 janvier 2023, Société Générale Private Banking (Switzerland) (« SGPBS ») a conclu un accord transactionnel en vue de mettre un terme au litige aux Etats-Unis en lien avec le schéma de Ponzi mis en place par Robert Allen Stanford et certaines entités liées à son Groupe. Le 21 février 2023, le *US Receiver* et le Comité officiel des investisseurs Stanford (« OSIC ») ont déposé une requête auprès de la *US District Court for the Northern District of Texas* en vue d'obtenir la validation et l'homologation de l'accord transactionnel. Ce dernier prévoit le versement par SGPBS de 157 millions de dollars américains en échange de l'abandon par le *US Receiver* et l'OSIC de leurs demandes. Lors d'une audience qui s'est tenue le 7 juin 2023, la *US District Court for the Northern District of Texas* a fait droit à la requête du *US Receiver* tendant à la validation et à l'homologation de l'accord transactionnel. Cette décision fait à présent l'objet de plusieurs appels, qui seront jugés selon un calendrier qui reste à définir. Le montant versé au titre de l'accord transactionnel est couvert par une provision dans les comptes de Société Générale S.A., à la suite d'une garantie financière octroyée par Société Générale S.A. à SGPBS. Les autres banques parties au litige ont également annoncé avoir conclu des accords transactionnels avec le *US Receiver* et l'OSIC, au cours du premier trimestre 2023, mettant ainsi un terme aux prétentions de ces derniers. Ces accords transactionnels ont tous été conclus avant la tenue du procès avec jury, qui devait débiter le 27 février 2023.

Dans le même dossier, une requête en conciliation a été déposée à Genève en novembre 2022 par les *Joint Liquidators* de SIBL désignés par les juridictions antillaises et représentant les mêmes investisseurs que ceux représentés par les demandeurs américains. SGPBS a été notifiée du dépôt du mémoire en demande des *Joint Liquidators* le 20 juin 2023. SGPBS se défend dans le cadre de cette procédure.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus en 2018 avec les autorités américaines relatifs à certains taux du *London Interbank Offered Rates* et à l'*Euro Interbank Offered Rate* (« dossier IBOR ») et l'abandon définitif le 30 novembre 2021 des poursuites du DOJ dans ce dossier (voir chapitre 4 du Document d'enregistrement universel), la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (*Attorneys General*) de divers Etats des Etats-Unis et du *Department of Financial Services* de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. Toutes ces actions sont pendantes devant l'*US District Court* de Manhattan (le « Tribunal »).

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale ont été rejetées par la *District Court* ou volontairement retirées par les demandeurs, sauf deux actions collectives et une action individuelle qui ont fait l'objet d'un sursis à statuer. Les demandeurs à l'action de groupe ainsi que certains demandeurs individuels ont fait appel du rejet de leurs demandes sur le fondement du droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Le 30 décembre 2021, la Cour d'appel a cassé l'arrêt de la *District Court* et a réinstauré les demandes fondées sur le droit de concurrence. Ces demandes lesquelles ont été renvoyées devant la *District Court*, comprennent celles formées par un

groupe de demandeurs ainsi que par des demandeurs individuels qui allèguent avoir souscrit des produits indexés au LIBOR sur les marchés de gré à gré. Le 21 juin 2022, la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi formée par Société Générale et d'autres défendeurs à l'encontre de la décision de la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. La phase de *discovery* est en cours. Le 19 août 2022, un des demandeurs à une des actions de groupe, objet d'un sursis à statuer, s'est désisté de l'action à notre encontre. Le 9 janvier 2023, un des demandeurs individuels, *National Credit Union Administration* (agissant en tant que liquidateur de certaines institutions de crédit) a demandé le retrait définitif de ses demandes à l'encontre de Société Générale. Le 12 mai 2023, Société Générale ainsi que deux autres institutions financières ont trouvé un accord avec les demandeurs pour mettre un terme à l'action de groupe OTC pour un montant global de 90 millions de dollars américains. La part de Société Générale à cet accord était entièrement couverte par une provision. Le 25 mai 2023, l'accord a reçu l'approbation préliminaire de la *District Court*. L'audience de validation définitive de l'accord est prévue le 17 octobre 2023.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor, le Tribunal a rejeté la requête des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen. Le 1er avril 2020, la Cour d'appel du *Second Circuit* a infirmé cette décision de rejet et a rétabli les demandes des demandeurs. Le 24 août 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée et les défendeurs ont soumis à nouveau une demande de rejet. Le 30 septembre 2021, la Cour a rejeté les demandes de certains plaignants et toutes celles fondées sur le *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act* mais a maintenu certaines demandes fondées sur le droit de la concurrence et le droit étatique. La phase de *discovery* est en cours. Dans l'autre procédure, initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange* (« CME »), le 27 septembre 2019, les demandeurs ont soumis leur demande de certification de groupe. Le 25 septembre 2020, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet des défendeurs et a écarté les dernières demandes des demandeurs. Ces derniers ont fait appel devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 18 octobre 2022, modifiée le 8 décembre 2022, la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit* a confirmé le jugement de la *District Court* rejetant les demandes des plaignants.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, le Tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale dans le cadre de l'action de groupe et a rejeté la requête des demandeurs visant à déposer une assignation modifiée. Les demandeurs ont interjeté appel de ces décisions devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Société Générale a trouvé un accord avec les demandeurs pour un montant couvert par la provision. Cet accord a donné lieu, le 21 novembre 2022, au prononcé d'un sursis par la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit* et d'un renvoi devant la juridiction de première instance pour validation par la *District Court* de cette proposition d'accord transactionnel. Le 18 avril 2023, l'accord a reçu l'approbation préliminaire de la *District Court*. L'audience de validation définitive de l'accord est prévue le 7 septembre 2023.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 15 janvier 2019, Société Générale et SG Americas Securities, LLC ainsi que d'autres institutions financières, étaient visées par trois actions de groupe, qui ont été consolidées, sur le fondement du droit de la concurrence devant la *US District Court* de Manhattan. Les demandeurs prétendaient que les banques du panel contribuant à l'indice USD ICE Libor se seraient entendues pour soumettre des contributions à un taux artificiellement bas et tirer ainsi profit de leurs opérations sur produits dérivés liés à cet indice. Les demandeurs sollicitent la certification d'un groupe comprenant des résidents américains (personnes physiques et morales) qui auraient souscrit auprès d'un défendeur des obligations à taux variables ou des *swaps* d'intérêts à taux variable liés à l'USD ICE Libor dont ils auraient reçu paiement entre le 1er février 2014 et aujourd'hui, indépendamment de la date d'achat de l'instrument financier. Le 26 mars 2020, le Tribunal a rejeté cette action de groupe consolidée. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision. Le 6 avril 2021, la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit* a autorisé un nouveau représentant de l'action de groupe à intervenir en tant que demandeur dans la procédure d'appel. Les représentants d'origine du groupe se sont retirés de l'action. Le 14 février 2022, la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit* a rejeté l'appel des plaignants restants pour défaut d'intérêt à agir confirmant ainsi le rejet prononcé par la *US District Court*. Ce dossier est désormais clos.
- Société Générale ainsi que d'autres institutions financières étaient assignées dans le cadre d'une action de groupe aux Etats-Unis dans laquelle il leur était reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence

et le CEA relativement à des opérations de change au comptant et de commerce de dérivés. L'action avait été initiée par des personnes ou entités ayant conclu certaines opérations de change de gré à gré et sur des marchés réglementés échangés. Société Générale a conclu un accord transactionnel pour un montant de 18 millions de dollars américains, qui a été homologué par le tribunal le 6 août 2018. Le 7 novembre 2018, un groupe d'entités ayant décidé de ne pas participer à l'accord transactionnel de l'action de groupe ont intenté une action contre Société Générale, SG Americas Securities, LLC et plusieurs autres institutions financières. Le 28 mai 2020, le tribunal a écarté SG Americas Securities, LLC de cette procédure. Le 11 novembre 2020, une action a été initiée au Royaume-Uni contre Société Générale et d'autres banques, au titre de prétendues collusions sur le marché des opérations de change. L'affaire a par la suite été transférée devant le *Competition Appeal Tribunal*. Par des décisions respectivement en date des 17 et 23 mai 2023, les juridictions américaines et anglaises ont mis fins à ces actions, lesquelles sont désormais terminées.

- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions concluant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue Engie), ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'Etat concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France.
- Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2012, censées mettre en œuvre l'arrêt de la CJUE du 15 septembre 2011, méconnaissaient le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure d'infraction contre la République française en novembre 2014 et confirmé sa position via la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de Luxembourg a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement du Conseil d'Etat quant à la non prise en compte de l'impôt des sous-filiales UE afin de gager le précompte acquitté à tort ainsi que sur l'absence de question préjudicielle. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale a continué à faire valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale dont elle attend un traitement conforme au droit. La Cour administrative d'appel de Versailles a ainsi prononcé le 23 juin 2020 un arrêt favorable à Engie sur nos créances rachetées à Suez de 2002 et 2003, suivies d'une exécution financière en notre faveur. L'arrêt de Versailles a estimé que le précompte n'était pas compatible avec la directive mère-filles : le Conseil d'Etat a considéré qu'il convenait de poser une question préjudicielle à la CJUE afin de s'en assurer. La Cour de Luxembourg, par arrêt du 12 mai 2022, a confirmé la non-compatibilité du précompte avec la directive mère-filles. Le Conseil d'Etat, par un arrêt Engie du 30 juin 2023, prenant acte de cette incompatibilité, a confirmé les dispositions de l'arrêt de Versailles pour l'année 2002, mais a renvoyé l'année 2003 à un examen plus approfondi de la Cour de Versailles des déclarations de précompte produites, afin de valider le montant à dégrever. Parallèlement, un contentieux de nature indemnitaire a été introduit en mars 2023 devant la Commission européenne et la Cour administrative d'appel de Paris pour la créance Rhodia et les créances Suez 1999 à 2001, jugées respectivement par le Conseil d'Etat en 2012 et 2016, avant les arrêts de 2018 et de 2022 de la CJUE.
- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, avaient été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et CEA s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le CME, vendu des ETF sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le CME, acheté des options de vente d'or négociées sur le CME, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. Société Générale, ainsi que trois autres défendeurs, est parvenue à trouver un accord pour mettre un terme à cette action pour 50 millions de dollars américains. Par une ordonnance du 13 janvier 2022, le Tribunal a approuvé de manière préliminaire la transaction. L'audience d'approbation définitive a eu lieu le 5 août 2022 et la transaction a été approuvée définitivement par une ordonnance du 8 août 2022. Ce dossier est maintenant clos. Bien que le montant de la part de Société Générale dans cette transaction ne soit pas public, il n'est pas significatif financièrement. Société Générale et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la Cour Supérieure d'Ontario à

Toronto et la Cour Supérieure du Québec dans la ville de Québec) pour des demandes similaires. Société Générale se défend contre ces demandes.

- Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes sont entre autres relatives à un fonds administré par SGSS GmbH et à leurs prétendues participations, pour compte propre ou pour le compte de clients, à de possibles schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions allemandes à l'occasion de transaction sur titres dites « CumEx ». Les entités du Groupe répondent aux demandes des autorités allemandes.

Les entités du groupe Société Générale peuvent en outre être exposées à des demandes de tiers, dont des autorités fiscales allemandes, et faire l'objet de contentieux judiciaires à l'initiative de clients impliqués dans des procédures contre l'administration fiscale allemande.

- En mai 2019, SGAS ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées aux Etats-Unis dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence s'agissant de la fixation du prix de titres émis par des Entreprises Sponsorisées par le gouvernement américain, dont la *Federal Home Loan Bank (FHLB)*, la *Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac)* et la *Federal National Mortgage Association (Fannie Mae)*. SGAS et douze banques défenderesses ont conclu un accord transactionnel avec les demandeurs qui est devenu final le 16 juin 2020. Bien que la part de SGAS dans cet accord ne soit pas publique, son montant est faible. SGAS était également nommée dans quatre actions individuelles *opt-out* par les demandeurs suivants – l'Etat de Louisiane (en septembre 2019), la municipalité de Bâton Rouge ainsi que des entités affiliées (en octobre 2019), le *Louisiana Asset Management Pool* (en avril 2020) et la ville de Nouvelle Orléans ainsi que des entités affiliées (en septembre 2020). Ces actions contre SGAS et de nombreuses autres banques se fondaient sur les mêmes allégations de violation du droit américain de la concurrence (ainsi que d'autres demandes, pour certaines des actions) en lien avec l'achat par les demandeurs de titres émis par des Entreprises Sponsorisées par le gouvernement américain. Ces actions individuelles (*opt-out*) ont toutes été retirées par les demandeurs, à la suite d'un accord transactionnel conclu avec tous les défendeurs à ces actions, et pour lequel la part de SGAS est minime, SGAS a également reçu une demande d'informations du *US Department of Justice* (« DOJ ») en lien avec cette activité d'émission de titres. SGAS a répondu à ces demandes et coopère avec le DOJ.
- Société Générale et certaines de ses filiales sont assignées dans le cadre d'une action devant la *US Bankruptcy Court* de Manhattan initiée par le *Trustee* nommé dans le cadre de la liquidation de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BLMIS »). L'action est identique à celles initiées par le *Trustee* de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions et sollicite le recouvrement de montants prétendument reçus indirectement de BLMIS par des entités Société Générale, par le truchement de « fonds nourriciers » qui avaient investi dans BLMIS et desquels Société Générale avait reçu des remboursements. Le demandeur prétend que les montants reçus par les entités Société Générale sont recouvrables sur le fondement du *US Bankruptcy Code* et de la loi de l'Etat de New York. Le *Trustee* de BLMIS tente de recouvrer un montant agrégé d'environ 150 millions de dollars américains auprès des entités Société Générale. Celles-ci se défendent dans le cadre de cette action. Par décisions rendues les 22 novembre 2016 et 3 octobre 2018, le Tribunal a rejeté la plupart des demandes initiées par le *Trustee* de BLMIS, qui a interjeté appel devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 25 février 2019, la Cour d'appel a invalidé les jugements et a renvoyé les affaires pour qu'elles soient jugées en première instance. Le 1er juin 2020, la Cour Suprême des Etats-Unis a rejeté la requête en révision qui avait été déposée par les défendeurs. L'affaire est maintenant devant la *Bankruptcy Court* pour la reprise de la procédure. Les défendeurs des entités Société Générale ont déposé une requête visant au rejet de l'action le 29 avril 2022. Cette requête a été rejetée par une ordonnance du 7 octobre 2022. La phase de *discovery* est en cours.
- Le 10 juillet 2019, Société Générale a été assignée dans le cadre d'une action initiée devant l'*US District Court* à Miami par des demandeurs sur le fondement de la Loi *Cuban Liberty and Democracy Solidarity (Libertad)* de 1996 (connue sous le nom de *Helms-Burton Act*) pour de prétendues pertes résultant de l'expropriation par le gouvernement cubain en 1960 de Banco Nunez dans laquelle ils auraient prétendument eu un intérêt. Les demandeurs sollicitent des dommages-intérêts de la part de Société Générale sur le fondement de cette loi. Le 24 septembre 2019, les demandeurs ont modifié leur assignation, dans laquelle ils ont ajouté trois autres banques défenderesses et formé de nouvelles allégations factuelles. Société Générale a soumis une demande de rejet de cette assignation modifiée. L'échange de conclusions sur ce point a pris fin le 10 janvier 2020. Alors qu'une décision était attendue sur la demande de rejet, les demandeurs ont soumis une demande visant à transférer le dossier devant le

Tribunal fédéral de Manhattan. Les défendeurs ne se sont pas opposés à cette demande, à laquelle le Tribunal a fait droit le 30 janvier 2020. Le 11 septembre 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée dans laquelle ils ont substitué une autre banque aux trois banques co-défenderesses et ont ajouté d'autres demandeurs, qui prétendent être des héritiers des fondateurs de la Banco Nunez. Le 22 décembre 2021, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet de Société Générale mais a autorisé les demandeurs à soumettre une nouvelle assignation. Le 25 février 2022, les demandeurs ont déposé une assignation modifiée et le 11 avril 2022, Société Générale a déposé une requête visant au rejet de l'action. Le 30 mars 2023, le Tribunal a fait droit à cette demande de rejet. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

- Le 9 novembre 2020, Société Générale ainsi qu'une autre banque ont été assignées devant la Cour fédérale de Manhattan dans une action Helms-Burton semblable par les prétendus héritiers des anciens propriétaires, et par les représentants des successions des anciens propriétaires de la Banco Pujol, une banque cubaine qui aurait été expropriée par le gouvernement cubain en 1960 (action Pujol I). Le 27 janvier 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet. Le 26 février 2021, avec l'accord du juge, les demandeurs ont soumis une assignation modifiée. Le 19 mars 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet de l'assignation modifiée à laquelle la Cour a fait droit le 24 novembre 2021. Le Tribunal a autorisé les demandeurs à soumettre une nouvelle assignation. Le 4 février 2022, les demandeurs ont déposé une assignation modifiée et le 14 mars 2022, Société Générale a déposé une requête visant au rejet de l'action à laquelle le Tribunal a fait droit le 23 janvier 2023. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Le 16 mars 2021, Société Générale ainsi qu'une autre banque ont été assignées devant la *US District Court* de Manhattan, dans une nouvelle action Helms-Burton presque identique initiée par le représentant d'un des prétendus héritiers de la Banco Pujol, qui est également demandeur dans l'action Pujol I (action Pujol II). Cette action a fait l'objet d'un sursis dans l'attente de l'évolution de l'action Pujol I. A la demande des parties et à la suite du rejet de l'action Pujol I, le Tribunal a levé le sursis de l'action Pujol II et a rejeté cette action pour les mêmes motifs que ceux retenus dans l'action Pujol I. Le demandeur a interjeté appel de cette décision.

- Le 1er juin 2021, un actionnaire de Société Générale a initié une action en responsabilité civile désignée par lui comme *ut singuli* devant le Tribunal de commerce de Paris contre le Directeur général de la Société, M. Frédéric Oudéa. Le demandeur sollicite la condamnation de M. Oudéa à s'acquitter entre les mains de Société Générale d'une somme équivalente au montant d'amendes versées aux trésors américain et français dans le cadre de la convention judiciaire d'intérêt public du 24 mai 2018 entre Société Générale et le procureur de la République financier (la « CJIP ») et du *Deferred Prosecution Agreement* du 5 juin 2018 entre Société Générale et le *Department of Justice* des Etats-Unis (le « DPA »).

Société Générale est intervenue volontairement à cette instance à l'occasion de la première audience de procédure, pour solliciter le rejet des demandes formulées par le demandeur. Par la suite, le demandeur a régularisé des conclusions de désistement d'instance et d'action, et les parties ont demandé au tribunal de mettre un terme à la procédure. Par ordonnance du 15 février 2022, le Tribunal de commerce de Paris a donc constaté l'extinction de l'instance. Ce dossier est donc définitivement terminé.

- Dans le cadre de la cession de sa filiale polonaise Euro Bank à Bank Millennium le 31 mai 2019 et de la garantie accordée à cette dernière couvrant divers risques, Société Générale continue de suivre l'évolution des contentieux liés au portefeuille de prêts émis par Euro Bank et libellés en franc suisse ou indexés sur le franc suisse.
- Comme d'autres établissements de la place, Société Générale fait l'objet de vérifications par l'administration fiscale de ses activités de prêt / emprunt de titres et d'instruments dérivés actions et indices. Les exercices vérifiés 2017, 2018 et 2019 font l'objet de notifications de propositions de redressement au titre de l'application d'une retenue à la source. Ces propositions sont contestées par le Groupe. Constituant un sujet de place, un recours pour excès de pouvoir a en outre été formé le 30 mars 2023 par la Fédération bancaire française contre la position de l'administration fiscale. Par ailleurs, à l'occasion d'une perquisition du parquet national financier fin mars 2023 dans cinq établissements bancaires à Paris, dont Société Générale, cette dernière a appris qu'elle faisait l'objet d'une enquête préliminaire en lien avec le même sujet. Société Générale se défend dans le cadre de cette procédure.
- Le 19 août 2022, une entreprise Russe d'engrais, EuroChem North West-2 (ci-après « EuroChem »), filiale détenue entièrement par EuroChem AG, a assigné Société Générale et sa succursale de Milan (ci-après « Société Générale ») devant les tribunaux anglais. Cette assignation est relative à cinq garanties à première demande que Société Générale a émises en faveur d'EuroChem en lien avec la construction

d'un projet à Kingisepp en Russie. Le 4 août 2022, EuroChem a sollicité la mise en exécution des garanties. Société Générale a alors expliqué être dans l'incapacité d'honorer ces demandes en raison de sanctions internationales impactant directement les transactions, analyse qu'EuroChem conteste. Société Générale a déposé ses conclusions en défense le 1er novembre 2022, auxquelles EuroChem a répondu le 13 décembre 2022. Une audience d'orientation de la procédure (*Case Management Conference*) est prévue le 26 septembre 2023.

- SG Americas Securities, LLC (« SGAS ») a reçu une demande d'information de la *US Securities and Exchange Commission* (« SEC ») concernant l'usage de moyens de communication non-autorisés par SGAS pour la conduite de ses opérations et sa conformité avec les obligations d'archivage et de contrôle en la matière. Le 28 mars 2023, SGAS et Société Générale ont reçu une requête similaire de la *US Commodity Futures Trading Commission* (« CFTC »). Ces enquêtes font suite à un certain nombre d'accords conclus en 2022 par d'autres institutions financières avec les régulateurs touchant à des problématiques similaires. SGAS a conclu un accord transactionnel avec la SEC et Société Générale et SGAS ont conclu un accord transactionnel avec la CFTC. A la date de mise à jour du Document d'Enregistrement Universel, les deux accords transactionnels doivent encore faire l'objet d'une approbation formelle de la part des deux régulateurs.

NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Note 10 est présentée uniquement dans les états financiers pour la mise à jour des expositions du portefeuille de crédit et du projet de réforme des taux d'intérêt de référence.

Les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère sont présentés dans le chapitre 3 de l'actualisation du Document d'Enregistrement Universel au titre du premier semestre 2023.

NOTE 10.1 - REFORME DES TAUX D'INTERET DE REFERENCE

Présentation de la réforme

La réforme des indices de taux d'intérêt « interbancaires » (*InterBank Offered Rates – IBOR*), initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces taux par des taux alternatifs, en particulier par les *Risk Free Rates* (RFR). Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021, lorsque la *Financial Conduct Authority* (FCA) britannique, chargée de la supervision du LIBOR, a annoncé les dates d'arrêt et de perte de représentativité officielles comme suit :

- LIBOR CHF et EUR (toutes les échéances), LIBOR GBP et JPY (échéances : au jour le jour, une semaine, deux mois et douze mois), LIBOR USD (échéances : une semaine et deux mois) : la publication de ces indices a définitivement cessé au 1er janvier 2022 ;
- LIBOR GBP et JPY (échéances : un, trois et six mois) : ces indices ne sont plus contribués par les banques depuis le 1er janvier 2022 et sont ou ont été temporairement publiés sous une forme synthétique comme suit :
 - LIBOR JPY (échéances 1, 3 et 6 mois) : jusqu'à fin décembre 2022 ;
 - LIBOR GBP (échéances 1 et 6 mois) : jusqu'à fin mars 2023 ;
 - LIBOR GBP (échéance 3 mois) : jusqu'à fin mars 2024.
- LIBOR USD (échéances : au jour le jour, 1, 3, 6 et 12 mois) : la publication de ces indices sous leur format contribué par les banques a cessé le 30 juin 2023 et ils sont depuis publiés pour les échéances 1, 3 et 6 mois sous une forme synthétique. L'utilisation d'un indice synthétique est réservée à une gestion extinctive du stock de transactions et sa publication temporaire se terminera le 30 septembre 2024.

En parallèle, d'autres indices calculés sur la base du LIBOR USD se sont arrêtés fin juin 2023 : USD LIBOR ICE SWAP RATE, MIFOR (Inde), PHIREF (Philippines), SOR (Singapour) et THBFX (Thaïlande).

Par ailleurs, la publication du taux MosPrime (Russie) a également cessé le 30 juin 2023.

Enfin, s'agissant des principaux indices de taux de la zone euro :

- EURIBOR : EMMI (*European Money Markets Institute*), l'administrateur de l'indice, n'envisage pas de mettre fin à sa publication. L'EURIBOR est donc maintenu pour les prochaines années ;
- EONIA : sa publication a cessé définitivement le 3 janvier 2022. Le taux successeur recommandé par le groupe de travail sur les taux de la zone euro mis en place par la Banque Centrale Européenne est l'€STR sur lequel était construit l'EONIA depuis fin 2019.

Incidence de la réforme pour le groupe Société Générale

Le groupe Société Générale soutient ces réformes, participe activement aux groupes de travail mis en place par les banques centrales des devises concernées et entretient une liaison active avec les autorités de supervision concernées pour les informer des avancées des travaux du Groupe en matière de transition.

Le Groupe s'est préparé à ces changements au travers d'un programme de transition dédié mis en place à l'été 2018 et supervisé par la Direction financière.

A cet effet, le groupe Société Générale a engagé des campagnes de sensibilisation et de communication actives vis-à-vis de ses clients, qui sont accompagnées d'un bulletin d'information mensuel et d'un recueil

de réponses aux questions les plus fréquemment posées sur la transition IBOR accessibles au public sur le site web de Société Générale.

En vue des échéances annoncées pour le LIBOR et les autres taux concernés par une transition, les autorités financières et les groupes de travail constitués par les banques centrales ont émis des recommandations à destination des acteurs de marché. Celles-ci visent d'une part, à ce que cesse la production de nouveaux contrats indexés sur ces indices et d'autre part, à ce que les contrats existants indexés sur ces indices soient migrés vers des taux de référence alternatifs.

Pour s'assurer qu'une approche cohérente de la transition est adoptée au sein du groupe Société Générale, un comité interne a été mis en place dont le rôle consiste à émettre périodiquement des orientations qui reflètent les évolutions du marché et les recommandations des régulateurs et de leurs groupes de travail. Plusieurs lignes directrices internes ont été émises qui couvrent quatre thématiques principales :

- le renforcement des nouveaux contrats à travers l'inclusion de clauses de substitution d'indice (*fallbacks*) et d'avertissements contre les risques ;
- l'arrêt de la production de nouvelles transactions référençant des indices en cessation (sauf exceptions prévues par les régulateurs) et l'utilisation de solutions alternatives ;
- le traitement équitable et homogène des clients à travers l'implication des équipes de conformité dans le cadre des renégociations de contrats ;
- l'obligation de déclaration et les restrictions associées à l'utilisation de certains taux d'intérêt alternatifs au LIBOR.

A ce stade, toutes les lignes directrices sont appliquées et ont été largement diffusées auprès du personnel du Groupe.

Afin de se doter de la capacité de traiter sur des produits référençant les RFR ou certains RFR à terme et d'assurer ainsi la continuité de son activité après la disparition des IBOR, le groupe Société Générale a mis à niveau ses outils et processus pour y intégrer les principales méthodologies de calcul recommandées par les groupes de travail ou les associations professionnelles compétentes. Néanmoins, le Groupe continue sa veille pour suivre l'évolution de l'utilisation des RFR et des autres taux alternatifs afin de poursuivre ses efforts d'implémentation des nouvelles conventions et répondre aux besoins de ses clients.

Migration LIBOR USD, USD LIBOR ICE SWAP RATE et des autres taux (MIFOR, PHIREF, SOR, THBFX et MosPrime).

A fin juin 2023, le groupe Société Générale a accompli plus de 99% de son chantier de migration juridique des contrats sur les indices s'arrêtant ou cessant d'être représentatifs à la fin du mois de juin 2023. Le reliquat correspond principalement à des contrats qui étaient toujours en cours de renégociation au 30 juin et pour lesquels l'utilisation du LIBOR USD synthétique permettra de conclure la renégociation au cours d'année 2023 et au plus tard avant la date de cessation du LIBOR synthétique.

En fonction des produits, la migration s'est globalement effectuée selon quatre modalités principales :

- Les prêts et les lignes de crédit ont fait l'objet de renégociations individuelles de même que les instruments de couverture associés afin de maintenir leur efficacité ;
- La majorité des produits dérivés ont été migrés à l'initiative des chambres de compensation ou à travers l'activation de leurs clauses de substitution d'indices (protocole mis en place par l'ISDA et auquel le groupe Société Générale a adhéré en octobre 2020). Toutefois, certains produits dérivés ont été renégociés de manière bilatérale ;
- La large majorité des émissions a été migrée à travers l'activation des clauses de substitution d'indices contractuelles ou, par exception, à la suite de l'accord obtenu auprès des porteurs ; enfin
- Pour certains produits (typiquement les comptes à vue et assimilés), la migration s'est faite par une mise à jour des conditions générales.

Il est à noter que pour certains types de contrats, la migration opérationnelle sera réalisée à la fin de la période d'intérêt en cours au 30 juin 2023 et en conséquence des expositions sur des fixings pré-juin 2023 du LIBOR USD et des autres taux continueront à apparaître au-delà du 30 juin 2023 dans l'attente de ces migrations.

Risques associés à la réforme des taux

Les risques liés à la réforme des taux interbancaires portaient essentiellement sur le LIBOR USD pour la période courant jusqu'en juin 2023.

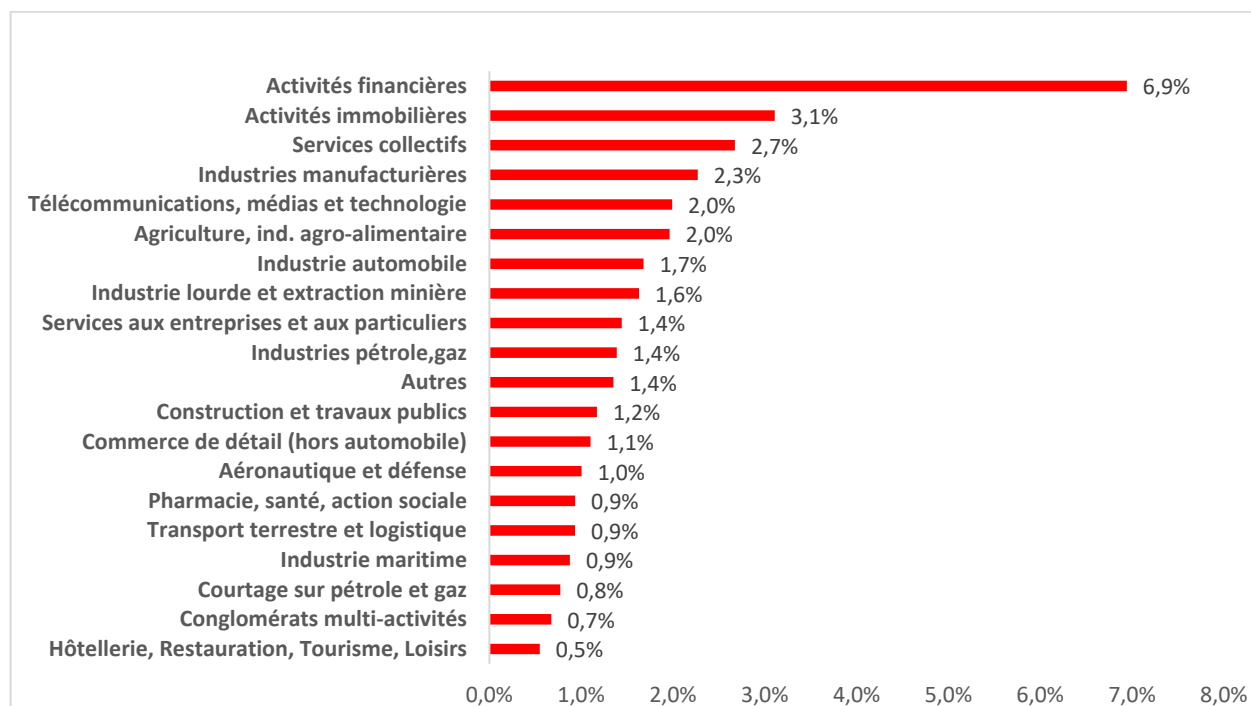
L'échéance de juin pour le LIBOR USD, et l'existence d'un LIBOR USD synthétique jusqu'en septembre 2024 impliquent de fait une réduction significative des risques précédemment identifiés :

- risque de gouvernance et d'exécution du programme pouvant conduire à des délais et des pertes d'opportunités, dont le suivi s'effectue dans le cadre de comités réguliers et d'instances d'arbitrage ;
- risque lié à la documentation juridique pouvant mener à des litiges et géré par l'introduction de clauses de substitution dans les contrats selon la disponibilité de standards de marché;
- risque de marché, avec la création d'un risque de base entre les courbes de taux associées aux différents indices : il s'est réduit sur les anciens indices à la suite de la migration des transactions et ne porte plus que marginalement sur les positions indexées sur Term SOFR et le LIBOR USD Synthétique;
- risques opérationnels dans l'exécution des migrations de transactions, liés à plusieurs facteurs dont la volonté et l'état de préparation de nos contreparties ainsi que le volume de transactions à migrer et leur étalement dans le temps ;
- risque réglementaire encadré par les lignes directrices du groupe Société Générale alignées sur les recommandations des régulateurs et des groupes de travail ayant trait à la transition du LIBOR ;
- risque de conduite inappropriée (*conduct risk*), en lien avec la fin du LIBOR, géré notamment au travers de :
 - lignes de conduite déclinées par ligne-métier,
 - formations aux équipes,
 - communications aux clients (conférences, événements, points bilatéraux notamment avec les clients les moins bien informés) sont organisées sur : les risques liés à la transition, les solutions alternatives qui peuvent être déployées et sur la manière dont ils pourraient être affectés.

NOTE 10.2 - EXPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – Exposure At Default (bilan et hors bilan). Les EAD en approche standard sont reportées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » DU GROUPE AU 30 JUIN 2023 (PORTEFEUILLE BALOIS)



L'EAD du portefeuille « Entreprises » est présentée au sens bâlois (grandes entreprises y compris compagnies d'assurance, fonds et *hedge funds*, PME, financements spécialisés, activités d'affacturage), selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution (périmètre du risque crédit : risque débiteur, émetteur et de remplacement).

Au 30 juin 2023, le portefeuille Entreprises s'élève à 398 milliards d'euros (encours bilan et hors bilan mesurés en EAD). Deux secteurs représentent 30% de ce portefeuille (activités financières et immobilières). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties Entreprises représentent 6% de ce portefeuille.